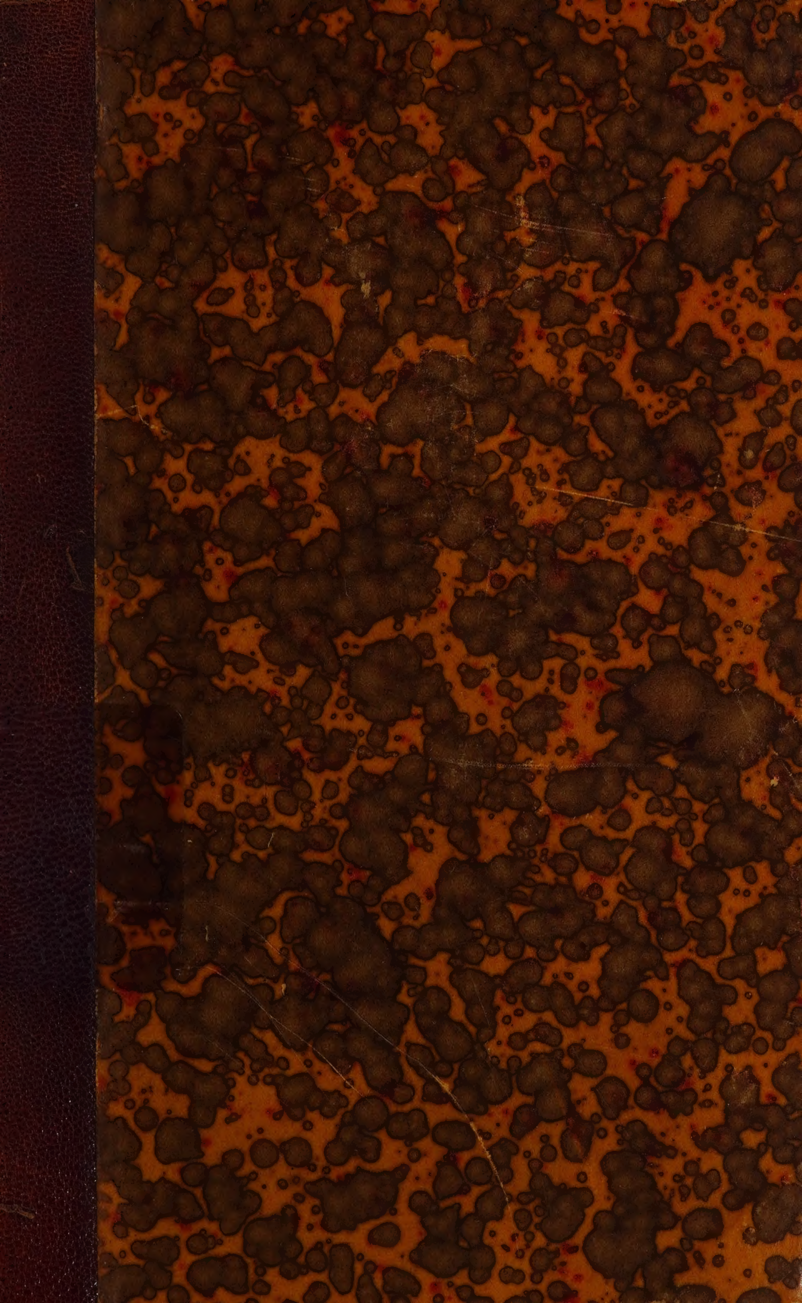


BIBLIOT. F.F. MIN CAPUCC
Conventus Antverpiensis
Series N No 3

THE LIBRARY
BRIGHAM YOUNG UNIVERSITY
PROVO, UTAH

L'ESPRIT

RÉVOLUTIONNAIRE

PARIS. — IMPRIMERIE DE E. MARTINET, RUE MIGNON, 2.

301.153
L564e

L'ESPRIT

RÉVOLUTIONNAIRE

CONFÉRENCES DE L'ORATOIRE

PAR

LE R. P. LESCŒUR

DE L'ORATOIRE



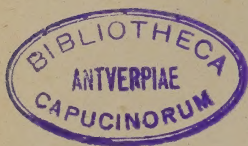
PARIS

JOSEPH ALBANEL, LIBRAIRE

7, RUE HONORÉ-CHEVALIER, 7

1873

Droits de traduction et de reproduction réservés.



11.787

THE LIBRARY
BRIGHAM YOUNG UNIVERSITY
PROVO, UTAH

AVANT-PROPOS

La faveur avec laquelle ont été accueillies ces conférences nous a fait voir qu'elles répondaient véritablement au besoin des esprits dans le temps présent, et c'est ce qui nous porte à les publier sans différer, quelque imparfaites, quelque incomplètes qu'elles soient.

Nous avons eu à cœur, quand elles ont été prononcées, de bien insister sur ce point : qu'en combattant, dans la chaire sacrée, l'esprit révolutionnaire, nous n'entendions point faire œuvre de politique, mais uniquement de religion et de morale. Il n'est pas inutile de le répéter ici. Nous

nous sommes servi habituellement du mot : Esprit révolutionnaire; rarement du mot : Révolution, et cela dans le but de prévenir toute équivoque. Il y a en effet telle révolution qui, au moins dans son but, peut être légitime : l'esprit révolutionnaire ne l'est jamais, et il est, au contraire, l'ennemi mortel de toute révolution légitime.

Nous parlons souvent de réforme sociale, et par conséquent de modifications nécessaires à introduire dans notre législation; or quelquefois les modifications impliquent un retour à des institutions ou à des coutumes anciennes, abolies chez nous depuis l'époque révolutionnaire. Il n'en faudrait nullement conclure qu'en demandant ces restaurations, nous avons eu en vue le retour à telle ou telle forme de gouvernement. Nous prétendons, au contraire, laissant à tout le monde la liberté de préférer le régime politique de son choix, que pas un de ces régimes ne saurait répondre ni aux besoins de la société ni

même au désir de ses partisans, s'ils ne commencent par revenir aux principes éternels, les seuls dont nous demandons la restauration, les seuls dont l'oubli soit fatal à tous les gouvernements, quels que soient leur nom ou leur drapeau.

C'est ce soin constant de remonter aux principes qui nous a permis de signaler avec une entière liberté des abus de toute date et de toute provenance. L'esprit révolutionnaire n'a pas commencé avec « les principes de 89 » et la destruction de l'esprit révolutionnaire n'implique nullement le retour à l'ancien régime. D'autre part, la revendication de toutes les libertés saines et fécondes que nos pères ont connues se concilie parfaitement avec la réprobation énergique des abus sanglants de ce mot : la liberté. La liberté ! de toutes les choses, celle qui a été le plus sacrifiée par tous les régimes issus de la révolution française. On commence à en faire enfin la remarque un peu partout. Aussi l'adoration pué-

rile de « la liberté » sans épithète, sans distinction et sans limites, n'est guère plus qu'à l'usage de ceux qui, sous ce nom, rêvent le retour du despotisme de 1793. Ce sont les mêmes hommes, ennemis jurés de l'histoire et du sens commun, qui ne voient qu'abus et tyrannie avant la nuit du 4 août, que progrès au delà. Grâce à Dieu, cette race audacieuse autant qu'ignorante commence à perdre son crédit auprès des classes dirigeantes. La grande œuvre est maintenant de faire pénétrer cette lumière au sein des masses populaires.

De nombreux ouvrages publiés dans les dernières années, au premier rang desquels il faut placer ceux de M. Le Play (1), ont réduit à leur valeur ces thèses toutes faites en vertu desquelles

(1) Nous signalerons en particulier *la Réforme sociale*, *l'Organisation du travail*, *l'Organisation de la famille*, *la Paix sociale*. Il faut consulter aussi les ouvrages de M. Charles de Ribbes, en particulier, *la Famille et la Société française avant la révolution* (Paris, Albanel, 1873). Tocqueville, dans son dernier ouvrage, *l'Ancien Régime et la Révolution*, a fait voir comment la révolution française, dans sa pire audace, n'a fait que cultiver des plantes vénéneuses que l'ancien régime avait semées. Signalons

la France, grâce aux principes de 89, s'adorant elle-même, n'avait rien à admirer, rien à aimer, rien à regretter dans l'héritage de ses ancêtres; rien à imiter, rien à emprunter chez les peuples étrangers. Que ces livres se répandent et acquièrent la popularité jusqu'ici attachée à toutes les productions malsaines, lesquelles, en mettant le comble à notre orgueil et à notre infatuation nationale, achèvent tous les jours notre ruine, et alors la restauration de la France sera possible. Alors on se persuadera que la vraie formule du progrès des peuples et de la civilisation est renfermée dans cette parole de Notre-Seigneur : « *Tout docteur habile dans la science du royaume de Dieu est semblable à un père de famille qui tire de son trésor, pour les besoins de ses enfants, des choses nouvelles et des choses anciennes* (1). » Les choses

aussi une courte et substantielle brochure, *le Vrai* 89, par M. Léon de Poncins, publiée par la Société bibliographique de Paris.

(1) Omnis scriba doctus in regno cœlorum similis est homini patrifamilias qui profert de thesauro suo nova et vetera. (Matth., XIII, 52.)

nouvelles, ce sont les lois et les institutions qui naissent des besoins nouveaux que chaque siècle voit éclore; c'est le côté changeant de la civilisation, celui dont saint Paul dit : *Transit figura hujus mundi* « La figure de ce monde passe et se renouvelle sans cesse. » C'est là proprement le domaine des politiques, auquel nous ne voulons pas toucher. Les choses anciennes, ce sont les principes soit de religion, soit de philosophie et de morale, justifiés par une expérience constante et universelle, sur lesquels toutes les sociétés reposent, dont elles ne s'écartent jamais sans déchoir, dont le respect amène toujours le progrès non-seulement moral, mais matériel; dont on peut dire qu'aucun législateur ne les a inventés, qui remontent à l'origine des sociétés, et par conséquent à Dieu même. Les choses anciennes, ce sont ces vérités primordiales qui forment la base solide sur laquelle seule le législateur peut bâtir un édifice durable, et qui sont le domaine propre du théologien et du moraliste. Ce sont

les seules dont nous ayons entendu nous occuper et que nous présentons avec confiance à la méditation des hommes de tous les partis, car elles les dominent tous également : elles sont nécessaires à tout, et elles doivent survivre à tout, parce qu'elles sont éternelles.

PREMIÈRE CONFÉRENCE

L'ESPRIT RÉVOLUTIONNAIRE

PREMIÈRE CONFÉRENCE

L'ESPRIT RÉVOLUTIONNAIRE

Mes frères, ceux d'entre vous qui ont suivi l'année dernière nos modestes conférences se rappellent le sujet qui nous a réunis : ému des périls que venait de faire courir à la société l'explosion formidable et sanglante de l'athéisme matérialiste, je m'étais attaché à vous entretenir de l'âme et de la vie future. J'avais essayé de mettre en regard, dans un exposé clair et précis, d'un côté les négations audacieuses de la libre pensée, et de l'autre la vérité chrétienne sur ces

points fondamentaux, et, comme conclusion de nos discours, où je faisais un appel non-seulement à votre foi, mais encore à votre raison et à votre patriotisme, je conjurais tous les fidèles, et en particulier la jeunesse chrétienne, en qui seule repose l'espérance d'un meilleur avenir, de former ce que j'ai appelé une ligue en faveur des droits menacés de l'âme immortelle (1).

Je voudrais cette année tenter quelque chose d'analogue et tendre au même but.

Certes il n'y en a point parmi nous, à quelque classe de la société qu'il appartienne, quelle que soit son éducation première, quelles que soient même ses préférences politiques, qui ne sente jusqu'à quel point le sol est ébranlé sous nos pas ; et il y en a peu qui ne comprennent que notre mal est moins dans les institutions, dans les hommes et dans les choses, que dans les esprits mêmes, dans les idées : la maladie dont nous souffrons, et qui tantôt se manifeste par des secousses terribles et tantôt se borne à nous miner sourdement, mais qui ne cesse jamais ses ravages, est avant tout intellectuelle : la grande masse de nos

(1) Ces conférences sur la *vie future* ont été réunies et publiées en un volume in-12. Paris, Albanel.

contemporains, malgré les leçons cruelles que nous donnent les événements, n'a pu secouer encore une multitude de préjugés reçus au berceau, préjugés qui remplissent les livres, les journaux, qui circulent dans l'air, et qui, jusque dans les âmes croyantes, trop souvent réussissent à voiler, sinon à éteindre, la lumière des principes éternels, c'est-à-dire, ce qui est la même chose, des principes catholiques sur lesquels toute société repose. Quelle est cette maladie intellectuelle, reconnaissable par tant de symptômes et dont il faut à tout prix triompher, si nous ne voulons périr? Je la nommerai en un seul mot, que j'aurai à expliquer longuement, c'est L'ESPRIT RÉVOLUTIONNAIRE.

C'est contre cet esprit que je voudrais faire un appel, je ne dis pas seulement à toutes les âmes, je dis à toutes les intelligences chrétiennes ou seulement raisonnables; car, comme il s'agit ici avant tout d'une maladie de l'esprit à vaincre, d'une source d'erreurs mortelles à tarir, c'est premièrement à un devoir intellectuel que je vous convie : devoir essentiel au temps présent et sans l'accomplissement duquel les âmes les meilleures, les plus droites iront fatalement au-devant de catas-

trophes qu'elles n'auront pas su conjurer, faute de les avoir étudiées dans leur principe et écrasées dans leur germe.

Croyez-le bien, quelle que soit la triste actualité du sujet que j'étudie, ma parole restera ce qu'elle doit être : éminemment, exclusivement chrétienne. Nous ne nous occupons ici que de religion et de morale, et nullement de politique. Aussi bien, l'esprit révolutionnaire que j'examine n'est pas l'esprit exclusif de telle ou telle forme de gouvernement ; il est malheureusement compatible avec toutes, et l'esprit contraire peut, heureusement aussi, se rencontrer avec toutes. Nous aurons occasion de le montrer. Qu'il me suffise de dire que si nous sommes aujourd'hui forcés de le nommer dans les chaires chrétiennes, c'est parce qu'au fond, dans le monde des idées, il n'a d'antagoniste sérieux que l'esprit religieux, chrétien, catholique. Lui-même le sait, il le manifeste par mille signes, dont le plus récent et le plus authentique est le sang des martyrs qu'il a faits. Un seul livre le gêne, c'est l'Évangile; une seule institution lui déplaît et lui paraît essentielle à renverser, c'est l'Église ; et dans l'Église la colonne fondamentale, la papauté. Il en résulte qu'en dévoilant au regard

des fidèles les profondeurs et les abîmes de l'esprit révolutionnaire, nous ne faisons qu'user du droit sacré de la plus légitime défense, en même temps que nous avons le bonheur de mettre de nouveau en pleine lumière, pour la consolation et l'édification des fidèles, ce que toute l'histoire nous apprend, savoir que le boulevard de l'ordre social, la vraie source de tout progrès, la condition indispensable de toute paix publique, c'est la sainte Église de Jésus-Christ.

Assurément, dans une matière aussi vaste, aussi riche, on ne peut songer à tout dire. Il faut craindre d'ailleurs de répéter en l'affaiblissant ce qui a été dit plus éloquemment que je ne pourrais le faire, du haut de chaires plus élevées. Je me bornerai donc, comme dans nos conférences précédentes, à exposer aussi clairement qu'il me sera possible les affirmations de l'erreur en regard des affirmations de la vérité ; je vous montrerai leur antagonisme radical, et vous conclurez avec moi que le devoir de tous les catholiques, dans le temps présent, est d'abord d'étudier, pour le connaître à fond, le mal qui nous dévore, puis de ne pas s'endormir et de joindre à l'étude la prière, l'action, le dévouement jusqu'au sacrifice, je dirai

même jusqu'au sang, pour sauver, s'il est encore possible, la société en péril.

Aujourd'hui je voudrais me borner à vous exposer les origines, la nature et les conséquences générales de l'esprit révolutionnaire.

I

Ce n'est un mystère pour personne que la première origine de l'esprit révolutionnaire : tout homme en a reçu le germe à sa naissance et en porte au dedans de lui le principe : tous, par une conséquence de la chute de notre premier père, nous sommes inclinés au mal, c'est-à-dire à la révolte contre Dieu, ou, en d'autres termes, contre l'ordre, contre la justice, contre le droit. « *L'esprit et les pensées de l'homme sont inclinés au mal dès sa jeunesse* (Gen., VIII, 11) », nous dit le livre sacré. Or, le premier jour où un homme, cédant à la tentation, après avoir désobéi à la loi divine, et par là amené un trouble dans l'ordre établi de Dieu, a déclaré que la loi avait tort et que lui, le coupable, il avait le droit de changer

la loi, ce jour-là on peut dire que l'esprit révolutionnaire a fait son apparition dans le monde.

Mais laissons de côté l'origine psychologique, individuelle, de l'esprit révolutionnaire, quoiqu'elle soit au fond de tous les phénomènes révolutionnaires et que sans elle on ne puisse rien expliquer. Cherchons-la dans l'histoire, à une source plus rapprochée de nous, source manifeste, visible, que tous, amis et ennemis, ont également proclamée et reconnue, les uns pour la déclarer pure et vénérable, les autres pour la déclarer funeste et empoisonnée.

Au siècle dernier un homme s'est rencontré, d'un esprit faux, d'une âme envieuse, de mœurs viles et basses, mais capable de mettre au service de ses déplorables instincts une logique subtile, un cœur ardent et une éloquence passionnée. C'est Jean-Jacques Rousseau que je veux dire. Comment cet homme, à qui manquaient précisément les deux choses qui seules devraient assurer du crédit parmi les hommes, d'abord la vertu, et ensuite le bon sens, que Bossuet appelle si bien le maître de la vie humaine, comment ce sophiste dont les paradoxes étonnent aujourd'hui tout lecteur, est-il devenu le législateur, l'oracle, je dirai le Dieu ou

le Moïse philosophique de toute une génération, ivre du désir de réformer le monde ? C'est là un de ces problèmes qui confondent l'imagination, dont la loi nous échappe, mais dont l'histoire présente trop d'exemples. Quoi qu'il en soit, Jean-Jacques eut le triste privilége de mettre en honneur, de faire passer à l'état d'axiome, par son *Contrat social* et par tous ses écrits, l'erreur la plus subversive, la plus fatalement révolutionnaire qu'il soit possible de concevoir et que voici : « L'homme est naturellement bon, et si, en fait, il est mauvais, c'est la faute des institutions, et c'est la société qui le déprave (1). »

(1) Écoutons Rousseau lui-même : « Le principe fondamental de toute morale, sur lequel j'ai raisonné dans tous mes écrits..., est que l'homme est un être naturellement bon, aimant la justice et l'ordre ; qu'il n'y a point de perversité originelle dans le cœur humain, et que les premiers mouvements de la nature sont toujours droits. » (Lettre à M. de Beaumont, archevêque de Paris.)

« Oh ! si j'avais pu écrire le quart de ce que j'ai vu et senti, avec quelle clarté j'aurais fait voir toutes les contradictions du système social ! Avec quelle simplicité j'aurais démontré que l'homme est bon naturellement, et que c'est par les institutions seules que les hommes deviennent méchants ! » (Lettre à Malesherbes, 12 janvier 1762.)

« L'homme est naturellement bon, comme je le crois et comme j'ai le bonheur de le sentir. » (Réponse à Bordes.)

A vous, chrétiens, il n'est pas utile de démontrer que ce prétendu axiome est radicalement antichrétien, et que s'il était vrai, toute la religion serait fausse.

A tout homme seulement capable de raisonner à l'aide des lumières du simple bon sens, il ne serait pas facile de comprendre comment, si chaque homme individuellement est né bon, la société, qui ne se compose que d'hommes bons, et les institutions, qui ne sont faites que par des hommes bons, peuvent être, même une seule fois, ce qu'elles sont si souvent, c'est-à-dire mauvaises, corrompues et corruptrices.

Mais surtout ce qui rend inconcevable l'audace d'une pareille affirmation, et plus inconcevable le fanatisme qui fit accueillir universellement un tel paradoxe, c'est la contradiction perpétuelle, palpable, visible, éclatante que les faits présentent à cette théorie. Où est-il l'homme sincère qui, en s'examinant lui-même, ne soit forcé de reconnaître, avec saint Paul, que le mal est en lui « *scio quia non habitat in me, hoc est in carne mea, bonum* (Rom., VII, 18) »; que ses mauvais instincts ne lui viennent pas du dehors, et que s'il subit facilement des influences fatales, au contact de ses

frères, c'est parce qu'il porte au dedans de lui-même un attrait redoutable qui, malgré sa conscience et en dépit de sa liberté, l'incline au mal, c'est-à-dire à la révolte contre la loi ? Mais supposez même un être chétif, abusé par son orgueil, qui ose dire, comme Rousseau a osé l'écrire de lui-même : « L'homme est naturellement bon, comme j'ai le bonheur de le sentir », que penserez-vous de la portée d'esprit d'un tel homme, si, dans ses rapports avec le monde, chargé de gouverner, je ne dis pas un État, mais une commune, un famille, il part de ce principe que tous les hommes sont naturellement bons, et, en conséquence, qu'il est sage de se livrer au premier venu et de ne se défier de personne ?

Mais, mes frères, et c'est là un trait caractéristique de l'esprit révolutionnaire, jamais les faits ne l'embarrassent : infatué de lui-même, il se croit capable d'imposer des lois à la nature des choses. Il y a du mal ici-bas, il y a des souffrances dans la société sans doute ; comme tout le monde il le constate. Mais loin d'en conclure, avec l'Évangile et avec la raison, qu'il faut premièrement réformer l'homme, il en conclut, avec Rousseau, qu'il faut faire entrer de force la société dans le moule

idéal forgé par l'imagination du sophiste : puisque les institutions sont mauvaises et rendent mauvais l'homme, qui est bon naturellement, il faut donc les changer ; il faut créer un nouvel état de choses où, tout se trouvant rigoureusement conforme à la nature, les institutions cesseront de s'opposer au bonheur de l'homme, lequel, étant naturellement bon, sera aussi naturellement heureux.

Voilà l'utopie révolutionnaire dans toute sa nudité, telle qu'elle ressort de toutes les pages de celui qui a inspiré en réalité toutes les lois révolutionnaires de la fin du dernier siècle ; lois qui, en partie, subsistent encore et ne cessent, comme les mauvais arbres, de porter de mauvais fruits.

II

Voulez-vous maintenant voir comment une logique inflexible a fait sortir du principe révolutionnaire toutes les conséquences qui aujourd'hui nous dévorent et qui, de cataclysme en cataclysme, mettront, si l'on ne revient vigoureusement aux vrais principes, la société, que dis-je ? la patrie française dans l'impossibilité de subsister ? Écoutez :

Si c'est la société qui déprave l'homme, il est clair que rien n'est plus urgent que de renverser cette société funeste, afin de rendre au plus tôt l'homme à sa bonté originelle.

Mais quels sont les éléments dont l'accord harmonique a jusqu'ici constitué notre société et toute société humaine ? Il y en a trois : c'est d'abord la famille, ensuite le gouvernement ou l'État, enfin la religion, qui domine et vivifie les deux premiers éléments et fait leur force principale en les unissant à Dieu.

La famille d'abord, élément fondamental et premier de toute société, berceau sacré de toute grandeur, de toute virilité, source nécessaire de toutes les vertus qui font les nations durables et les peuples heureux : là où la famille est corrompue, toute réforme sociale, si admirable qu'elle puisse être, est inutile et impossible, car elle manquerait de fondement, semblable à un palais qu'on essayerait de faire tenir debout sur un sol fangeux.

Or la famille telle que l'Église la comprend, telle que les siècles chrétiens l'ont faite, ayant pour base la foi en Dieu, le profond respect de l'autorité paternelle, le dévouement de tous les enfants

à la prospérité de tous, par la conservation autant que possible du foyer commun, le culte pieux des traditions domestiques poussé jusqu'au sacrifice, cette famille ne peut pas subsister devant le principe révolutionnaire : « L'homme naît bon, la société le déprave ».

En effet, ne voyez-vous pas que, dans ce système, l'enfant naît toujours nécessairement meilleur que son père ? Moins de préjugés pèsent sur ses cheveux blonds; sa jeunesse représente donc le progrès ; la vieillesse, la routine. Attendez que ces enfants soient arrivés à l'adolescence : égaux entre eux, ils se croiront, très-logiquement, supérieurs à leur père par la raison et la science, comme ils le sont par le nombre, et, malgré la nature, malgré la voix unanime du genre humain, malgré l'exemple universel de toutes les nations prospères, vous aurez un peuple dans lequel on croira perfectionner la famille en désarmant le père d'une partie de ses droits à l'obéissance, et en diminuant d'autant, chez les enfants, le devoir du respect.

Mais laissons la famille, à laquelle nous aurons l'occasion de revenir en détail : si je regarde l'État ou le gouvernement, l'application de la maxime du *Contrat social* se fera sentir d'une manière plus

funeste encore : si tous les citoyens naissent bons et sont naturellement inclinés au bien, et que cependant le gouvernement aille mal et donne lieu à des plaintes, ne voyez-vous pas que chacun se croira non-seulement le droit, mais le devoir de s'en prendre aux institutions comme au principe de tout le mal ? Chaque particulier aura toujours, dans sa perfection native, une raison suffisante et plausible de faire opposition au gouvernement quel qu'il soit. Chacun ayant, comme Rousseau, le bonheur de se sentir bon par naissance, jouit du droit naturel et inaliénable d'écrire tout ce qu'il veut, de dire tout ce qu'il pense, et même de faire tout ce qui lui plaît. Réunissez ensemble tous ces individus, dont chacun est naturellement bon et incliné au bien, vous aurez un peuple admirable, qui aura toujours raison contre son gouvernement et chez qui l'insurrection sera toujours en honneur avant la bataille, toujours sainte après le succès.

Peut-être croirez-vous que j'exagère pour me donner le facile plaisir de tourner en ridicule une utopie que son absurdité même devait suffire à rendre innocente. Détrompez-vous : toutes ces conséquences, avant d'être appliquées par les dé-

magogues de 93, ont été tirées par celui-là même qui en a émis le principe. C'est Jean-Jacques lui-même qui avait appris aux terroristes de 93, dont ceux de 71 répètent fidèlement les paroles et reproduisent les actes, que de lui-même « *le peuple veut toujours le bien, que la volonté générale est toujours droite et tend toujours à l'utilité publique* (1) ».

Comme le peuple veut toujours le bien, il a le droit illimité de réformer, supprimer, transformer tout ce qui existe dans la constitution, et quoi qu'il fasse, il a toujours raison. Ce n'est pas moi, c'est Jean-Jacques qui le dit. Pour lui « *il n'y a jamais dans l'État aucune loi fondamentale qui ne se puisse révoquer, non pas même le pacte social* ». Aussi (c'est toujours le philosophe qui parle) jamais aucune assemblée nationale ne se réunit qu'on ne pose préalablement cette double question : « 1° *S'il plaît au peuple souverain de conserver la présente forme de gouvernement ;* 2° *s'il plaît au peuple d'en laisser l'administration à ceux qui en sont actuellement chargés* ».

Ces maximes sont, comme vous le voyez, le désordre essentiel, l'instabilité nécessaire, la révolu-

(1) *Contrat social.*

tion en permanence, et, vous le voyez aussi, elles découlent logiquement du principe : « L'homme est naturellement bon, et c'est la société qui le déprave ». Mais dans l'ordre religieux la conséquence est plus funeste encore, et il me reste à vous faire voir que l'esprit révolutionnaire est aussi essentiellement antireligieux qu'il est antinaturel et antisocial.

III

Pour s'en convaincre il n'y a qu'à se rappeler les dogmes fondamentaux sur lesquels repose la souveraineté ou l'autorité dans la société chrétienne.

Aux yeux du christianisme, ce n'est jamais ni un homme individuel ni tous les citoyens réunis qui sont la première source du pouvoir, *non est potestas nisi a Deo* « le pouvoir émane de Dieu » (1), ce qui ne veut pas dire que Dieu doit descendre du ciel ou envoyer les anges ou les prophètes chaque fois qu'il s'agit de créer le pouvoir politique ou civil ; ni qu'il a délégué une famille pour com-

(1) Rom., XIII, 1.

mander à tout jamais. Cela veut dire (1) simplement que ce qui fait la légitimité et le devoir de l'obéissance pour le chrétien, c'est qu'il reconnaît dans celui qui est investi de l'autorité, le représentant ou le délégué de Dieu même, premier auteur de la société humaine, et de qui émane toute souveraineté. Dans la famille chrétienne le fils obéit à son père en vertu de l'ordination divine : *Filii, obedite parentibus vestris in Domino*, dit saint Paul (Eph., III, 1). Et vous, serviteurs, disent à la fois saint Pierre et saint Paul, obéissez à vos maîtres « *comme au Christ lui-même* », *sicut Christo* (Tit., II; Petr., II, 18). C'est la même règle dans la société civile. Par conséquent le suffrage de tous les hommes, fût-il unanime, ne suffirait jamais à créer un droit ou à rendre respectable un pouvoir en contradiction avec une prescription divine. Le chrétien, on le sait, depuis que le christianisme existe, est le citoyen le plus soumis aux lois, le plus docile à l'autorité, même de sim-

(1) Potestas sæcularis est a Deo mediate, quia natura et recta ratio quæ a Deo est, dictat et hominibus persuasit præficere reipublicæ magistratus a quibus regantur. Potestas vero ecclesiastica immediate est a Deo instituta quia Christus ipse Petrum et Apostolos Ecclesiæ præfecit. (CORN. A LAP., *In epist. ad Rom.*)

ple fait, même d'une légitimité douteuse, quel que soit son nom ou son drapeau, aussi longtemps que cette autorité ne lui demande rien de contraire à la loi de Dieu, et par conséquent lui représente Dieu : *Non est potestas nisi a Deo.* Mais que ce soit Néron sur son trône ou le peuple souverain dans ses comices qui lui enjoigne de désobéir à un des dix commandements, la réponse sera toujours la même : *Non possumus* « Nous ne pouvons pas » (1). Les ordres de Néron, sous le règne duquel S. Paul écrivait cette grande parole : *Non est potestas nisi a Deo*, n'ont point trouvé de rebelle parmi les chrétiens, toutes les fois qu'ils avaient pour objet la levée des impôts ou toute autre obligation militaire ou civile ; mais s'agit-il d'offrir l'encens aux faux dieux, la même autorité se heurte à une résistance invincible : elle trouve en face d'elle, non des révoltés, mais des martyrs. Ainsi, qui était plus dévoué aux réformes utiles projetées en 89 que les catholiques? Les cahiers du clergé en font foi. Mais quand les gouvernements révolutionnaires ont voulu changer la religion et imposer la constitution civile du

(1) « Si justum est in conspectu dei, vos potius audire quam deum, judicate : non enim possumus quæ vidimus et audivimus non loqui. » (Act., IV, 19-20.)

clergé, aucun vrai chrétien n'a obéi. Les mêmes pouvoirs, se fondant toujours sur la souveraineté du peuple, comme la dernière raison des choses, ont porté la main sur le chef de l'Église, chassé les congrégations religieuses; ils ont, dans l'ordre privé, bouleversé la famille, attenté à la dignité du sacrement de mariage, amoindri l'autorité du père et de la mère : aucun chrétien n'a approuvé, là où l'Église condamne : *Non possumus.*

Si le chrétien est incapable d'obéir à une loi que Dieu réprouve, quand même le suffrage de tout un peuple l'acclamerait, à plus forte raison est-il incapable de plier son esprit aux prescriptions d'une philosophie ou d'une religion d'État qui, fondée sur ces principes, voudrait, par l'éducation, les inspirer à ses enfants. En tout temps l'Église, société parfaite fondée par Jésus-Christ pour durer jusqu'à la fin des siècles, a revendiqué pour elle le droit absolu d'enseigner librement aux hommes les vérités qui les sauvent : elle peut à la rigueur accepter des pouvoirs humains, dans sa vie extérieure, certaines contraintes; elle peut subir dans son corps certaines entraves; mais il y a une chose qu'elle ne peut pas, qu'elle ne pourra jamais, c'est abdiquer son droit d'annoncer envers et

contre tous la parole de Dieu. Du fond de la prison où il est chargé de fers, S. Paul se réjouit, en écrivant à Timothée, de ce que du moins « la parole de Dieu n'est pas enchaînée » *Verbum Dei non est alligatum.* Ainsi dans tous les siècles, dans tous les régimes d'oppression, dans tous les exils, dans toutes les prisons, l'Église de Dieu ne cesse de proclamer son droit inaliénable de transmettre intact le dépôt de la doctrine qu'elle a reçue : *Docete omnes gentes : verbum Dei non est alligatum* « Enseignez toutes les nations, la parole de Dieu n'accepte aucune chaîne ».

Mais qui ne comprend que proclamer ce droit c'est proclamer en même temps le droit de combattre, de condamner les doctrines contraires? Quand l'Église prêche à tous les hommes qu'ils ont été conçus dans le péché, *in peccatis concepit me mater mea ;* qu'ils ont besoin de rédemption, de pénitence, de prière ; qu'il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes ; que tout commandement, pour être écouté, doit ne pas contredire la loi divine : n'est-ce pas protester contre toute doctrine qui veut que l'homme soit naturellement bon, qu'il ne relève que de lui-même, que le peuple souverain soit infaillible? Qui ne voit dès lors qu'entre

le principe révolutionnaire et l'Église, une lutte inévitable s'élève, qu'aucune transaction n'est possible, et que par conséquent l'un ne peut subsister, ne peut régner que sur les ruines de l'autre ?

Cette conséquence extrême n'a pas échappé au docteur de la révolution, et c'est dans ce même *Contrat social*, où le sophiste apprend à l'homme qu'il est naturellement bon, au peuple qu'il est naturellement infaillible, qu'il lui dénonce aussi comme son ennemi naturel le *christianisme romain*. C'est dans ce livre, où la tolérance est célébrée avec une pompe hypocrite, que l'on déclare que quiconque ose dire : *Hors de l'Église point de salut*, doit être chassé de l'État. C'est dans ce livre, où l'on déclare tyrannique une doctrine coupable de reconnaître que, Dieu ayant daigné parler aux hommes et leur enseigner la religion véritable, tout homme qui a entendu cette parole est tenu de lui obéir, s'il veut sauver son âme (ce qui est tout le sens de la maxime : « Hors de l'Église point de salut »); c'est dans ce même livre que l'on reconnaît au souverain, c'est-à-dire au peuple, le droit de créer une *religion civile*, qu'on est obligé de croire sous peine de bannissement et même de mort !

Plût au ciel, mes frères, que de si monstrueuses doctrines ne fussent jamais sorties du livre qui les renferme ! Mais il n'est pas dans la nature des choses, et surtout il n'est pas dans la nature de l'esprit français, qu'une erreur mise au jour, tolérée, propagée par une génération d'hommes, ne se traduise pas en faits, ne se manifeste pas dans la vie des peuples et ne produise pas le mal et la mort. Quoi! vous avez déclaré aux hommes, contre la parole divine, contre la conscience humaine, contre l'expérience universelle, qu'ils sont bons par nature, et que s'ils sont malheureux, ce n'est pas tant leur propre faute que celle de leurs chefs qui les gouvernent mal! Que voulez-vous donc, avec cette conviction, que fassent les peuples quand ils seront aux prises avec les maux qui les accablent? Autrefois la religion leur disait que la première source de leurs souffrances était dans leurs propres vices, et le premier remède dans la vertu, dans l'effort individuel, dans le service de Dieu, dans les mérites de Jésus-Christ, invoqués par la prière; autrefois ils trouvaient naturel que leurs gouvernements eux-mêmes ne fussent pas parfaits, puisque après tout les représentants de l'autorité étaient des hommes

comme eux, et, loin de songer à les attaquer, ils leur prêtaient leur concours pour les aider à s'améliorer, à se perfectionner sans cesse; autrefois, dans les crises sociales comme en renferme l'histoire de toutes les nations, on songeait avant tout à apaiser Dieu justement irrité; la pénitence, la prière se ravivaient dans la commune détresse, les peuples se pressaient autour du souverain, et, parce que tout pouvoir vient de Dieu, c'est à Dieu même que rois et peuples s'adressaient pour qu'il daignât éclairer, purifier, affermir ses représentants sur la terre; des voix suppliantes s'élevaient pour dire à Dieu avec le Psalmiste : *O Deus, judicium regi da et justitiam filio regis* « O Dieu! donne au souverain la sagesse, donne l'équité au fils du souverain (1). » Mais ces doctrines, fondement de la paix sociale, étant détruites, le sujet s'en prendra toujours au souverain, quel qu'il soit, des maux dont il souffre, et l'histoire va changer de face. C'est ainsi qu'en moins d'un siècle des hommes qui se croient tous naturellement bons sans le secours de Dieu, un peuple qui est souverain, qui est politiquement infaillible fera jusqu'à douze révolutions issues de la force brutale

(1) Ps. LXXI.

se donnera jusqu'à douze gouvernements différents, et à travers le sang et les ruines, à travers mille désastres, affolé de craintes et d'espérances, découronné de sa vieille gloire, rançonné, mutilé par l'étranger, vivra au jour le jour, attendant, plein d'anxiété, une nouvelle constitution qui sera la treizième en quatre-vingts ans!

IV

Si tel est l'esprit révolutionnaire, vous comprenez sans peine, mes frères, qu'il n'est point le mal particulier de telle forme de gouvernement, l'effet plus ou moins fâcheux de tel ou tel nom donné aux pouvoirs publics. Il est, avant tout, une maladie de l'âme, une erreur intellectuelle qui a pris les proportions d'une épidémie, et, par une conséquence nécessaire, une dépravation de la volonté, qui s'étend à des populations tout entières. Il a ce vice radical qu'il est l'orgueil incarné, qu'il tue le respect sous toutes ses formes, et que, de degré en degré, par une hiérarchie fatale, du mépris de l'autorité paternelle il monte jusqu'au

mépris de la loi et ne s'arrête qu'au mépris de Dieu. Arrivé à ce sommet, il éprouve tous les vertiges, il subit toutes les ivresses, et des hauteurs d'où il croit avoir chassé le Maître souverain, « celui qui règne dans les cieux et de qui relèvent tous les empires », il ne redescend sur la terre, qu'il veut refaire à son gré, que pour la couvrir de sang et de ruines. Il conçoit et veut réaliser le rêve monstrueux de la famille sans Dieu, de l'État sans Dieu, que dis-je? de la religion sans Dieu. Et cette triple conséquence lui est si essentielle, elle découle si logiquement du principe, que nous la retrouvons explicitement répétée dans les paroles et les actes de nos radicaux d'aujourd'hui, comme nous avons pu la lire dans les faits et gestes des révolutionnaires de 93. Il faut que l'enfant au berceau n'entende plus prononcer le nom de Dieu; il faut que ce nom soit banni de l'école où il apprendra les éléments de la grammaire; il faut que la loi soit athée; il faut que dans la cité Dieu se cache soigneusement au fond de ses temples, et que son nom ne soit jamais prononcé qu'en chaire par le prêtre, pour ceux qui viennent encore l'entendre et qu'on veut bien provisoirement tolérer. Et toutes ces conséquences extrêmes, qu'on

veuille bien le remarquer, le germe en reste, visible encore, dans le Code justement célèbre qui nous régit, et qui, lui aussi, a été rédigé sous l'influence du *Contrat social*, mais par des révolutionnaires refroidis. Dans ce Code, sans exclure Dieu directement, on prononce à peine son nom sous prétexte de liberté de conscience, et, sous le même prétexte, on ne donnera au christianisme qu'une seule marque de respect, celle de ne pas le nommer. Selon la lettre de cette loi, faite cependant pour un peuple chrétien, le citoyen est censé ne manquer à aucun devoir, tout en excluant Dieu de son berceau, de sa couche nuptiale et de sa tombe. Tout Français peut licitement grandir sans baptême, se marier sans sacrement, vivre sans culte et se faire enterrer sans prières.

Voilà, dans un bref tableau, l'esprit révolutionnaire vu en raccourci dans son principe et dans ses conséquences. Voilà le mal qui, à des degrés divers, sous mille formes souvent difficiles à reconnaître, mais cependant certaines, est au fond de la plupart de nos institutions. Voilà la maladie intellectuelle et morale de ce siècle; je dirai à tous les chrétiens qui m'entendent, voilà la phthisie sociale dont languit et meurt notre pays et dont

nous seuls chrétiens avons le remède. C'est à cet esprit que nous avons le devoir étroit de déclarer la guerre. Et comment cela? Avant tout, sans doute, en pratiquant généreusement toutes les vertus que cet esprit combat : le respect de l'autorité à tous les degrés, dans la famille, dans la cité, dans le temple. Citoyens irréprochables, prêts à sacrifier au besoin notre vie non-seulement pour notre foi, mais encore pour notre patrie, mais encore pour le respect de la loi, nous nous persuaderons que la première des leçons est celle de l'exemple; notre divin Maître lui-même a agi avant d'enseigner, *cœpit Jesus facere et docere.* Mais j'ose dire que ce n'est pas assez et qu'il y a pour tous un devoir intellectuel qui n'est pas assez connu, assez pratiqué; il faut, premièrement, que la jeunesse chrétienne s'instruise à fond et dans ses détails du mal qui nous dévore, et qu'elle échappe par là, le plus tôt, le plus complétement possible, à cette atmosphère de ténèbres morales créées par les erreurs de nos pères, épaissies par chacune de nos révolutions, et que commence enfin à percer un rayon de lumière, né de nos récentes catastrophes. Connaître notre mal, c'est à quoi je voudrais vous aider, mais pour que cha-

cun de vous, après s'être instruit, conçoive le généreux désir d'instruire les autres, et d'être, chacun dans sa sphère, apôtre à son tour. En ce point il faut nous résoudre à imiter nos ennemis. L'esprit révolutionnaire a, pour ainsi dire, groupé une jeunesse à part autour de lui; il a tout un peuple d'esprits remuants, actifs, qui vont partout semant les paroles, les écrits, les brochures, les journaux et jusqu'aux romans et aux almanachs. Ah ! ce qu'ils font pour propager la nuit, ne pouvons-nous le faire pour répandre la lumière? Appelons de tous nos vœux, et surtout hâtons par nos actes, par nos vertus, le moment où les enfants de lumière, selon la parole de Notre-Seigneur, seront aussi avisés que les enfants des ténèbres, où la jeunesse chrétienne, partout multipliée, partout répandue, opposant partout la vraie science à la fausse, la vraie liberté à la licence, le véritable amour du peuple aux lâches trahisons de ses flatteurs, comprendra qu'une telle cause mérite bien le sacrifice de tous les vains plaisirs, la pratique des plus solides vertus et du plus dur travail, et que c'est deux fois assurer le salut de son âme que de servir Dieu en servant son pays.

DEUXIÈME CONFÉRENCE

L'ESPRIT RÉVOLUTIONNAIRE
ET LA RELIGION

DEUXIÈME CONFÉRENCE

L'ESPRIT RÉVOLUTIONNAIRE

ET LA RELIGION

Mes frères, en vous citant, dimanche dernier, le célèbre catéchisme de la révolution appelé le *Contrat social*, nous vous avons déjà fait voir que la guerre contre l'Église catholique y était explicitement contenue, et que d'ailleurs elle sortait, comme une conséquence inévitable, des principes d'où partait l'auteur.

Les faits vinrent bientôt confirmer la doctrine; les législateurs de 1791 avaient porté les cendres de Rousseau au Panthéon; les hommes de la Ter-

reur y portèrent Marat, et les sophismes du *Contrat social* servirent de piédestal aux échafauds de 1793.

Est-il besoin de dire que les fervents disciples de Jean-Jacques, qui commencèrent la révolution française avec tant d'enthousiasme, ne voulurent point, n'entrevirent point ces horreurs?

Il ne faut donc pas s'étonner si, même aujourd'hui parmi nous, beaucoup d'esprits modérés, instruits, mais convaincus, au moins implicitement, que la plus parfaite des constitutions humaines date de la déclaration des droits de l'homme, ne comprennent pas comment, des doctrines qu'ils admettent, découlent fatalement les excès antireligieux qu'ils réprouvent. Pleins d'un respect superstitieux pour ce qu'ils appellent l'esprit moderne, ils sont portés à taxer d'exagération ceux qui font remonter à l'esprit révolutionnaire le grand mal des jours présents : je veux dire l'irréligion générale dont nous souffrons; fléau redoutable qui se présente à nous sous diverses formes dans la société contemporaine, suivant le rang auquel appartiennent ceux qui en sont atteints, mais qui se retrouve à tous les degrés de la hiérarchie sociale. Il n'est pas rare de voir des gens aisés,

amis de la paix, de l'ordre public, de la morale, mais qui ne peuvent se persuader que la pratique d'une religion positive quelconque soit essentielle au bien de la société, et disent avec une bonne foi qui est un signe des temps : « Toutes les religions sont bonnes », c'est-à-dire toutes sont indifférentes et aucune n'est nécessaire.

Au-dessous d'eux se rangent ceux qui ont fait de l'irréligion théorique et pratique un dogme politique, et qui en sont arrivés, comme en 93, à l'irréligion cynique et persécutrice.

Cette situation religieuse de notre société, une des plus tristes marques de l'esprit révolutionnaire, est un fait palpable, évident : c'est ce mal que je voudrais ce matin étudier avec vous.

Son symptôme le plus visible c'est, chez quelques-uns, les préjugés, chez beaucoup la haine contre l'Église catholique, à qui l'on impute mille desseins hostiles à l'indépendance des peuples, au progrès de l'esprit humain comme à la dignité des consciences.

Il n'est donc pas inutile de rappeler quelles sont les vraies prétentions de l'Église vis-à-vis de la société civile, et de faire voir comment elles se justifient, partout et toujours, par la prospérité

des peuples qui les admettent et par la décadence des peuples qui les rejettent.

Nous verrons ensuite comment s'est formé parmi nous et comment persiste et se développe cet esprit révolutionnaire qui calomnie toute idée religieuse en général, et l'Église catholique en particulier, et alimente parmi nous l'armée permanente du meurtre et de la persécution.

I

Quelles sont, mes frères, les prétentions de l'Église relativement à la société civile? En posant cette question, j'entends ne parler que des libertés que l'Église a non-seulement le droit, mais le devoir de réclamer de toute société civilisée, quelle qu'elle soit, et dont elle ne peut pas se passer pour accomplir sa mission.

Sa première prétention c'est d'être reconnue indépendante dans son origine : ce n'est pas de l'homme ni de la volonté de l'homme qu'elle a pris naissance, c'est de Dieu même. C'est Dieu qui l'a instituée et qui l'a envoyée dans le monde, re-

connaissable à des caractères divins, pour attirer à elle toutes les âmes de bonne volonté et recueillir ses élus dispersés aux quatre vents du ciel.

Indépendante dans son origine, elle doit l'être aussi dans tous les ministères qui lui sont indispensables pour accomplir sa fin : elle doit pouvoir librement prêcher la doctrine, enseigner, administrer les sacrements, et dans ce but il faut qu'elle puisse s'administrer elle-même, ordonner des prêtres, créer dans son sein des ordres religieux, et rester seule juge de l'étendue de ses besoins.

C'est là le résumé de ses prétentions ; il faut ajouter cependant, puisque ici-bas elle doit être militante, quoique combattant sans armes, et se trouver aux prises avec tant d'ennemis, que, sous tous les régimes, sauf le régime persécuteur, l'Église a demandé à l'État une certaine somme de protection. Et en parlant ainsi, je me hâte de le dire, je n'entends pas essentiellement telle ou telle forme de protection : rien n'est changeant, au contraire, rien n'est variable comme cette partie des rapports de l'Église avec l'État. L'histoire de l'Église, depuis Jésus-Christ, ne présente peut-être pas une seule révolution qui n'ait amené quelque modification dans la situation rela-

tive des deux pouvoirs. Il n'est point dans mon sujet de vous en entretenir ; mais ce que j'affirme pour aujourd'hui comme pour tous les temps, c'est que l'Église, se reconnaissant envoyée de Dieu dans le monde pour le bien du monde, s'est toujours aussi cru le droit de demander à la puissance civile une juste part d'assistance ; et si aujourd'hui, dans notre France, l'Église catholique n'a point de situation privilégiée exclusive, et n'en réclame point, elle ne demande pas moins à la société civile la même protection à laquelle ont droit, dans une société civilisée, toutes les institutions qui ont pour but le règne de la justice, de la morale et du bien public, et qui ont par conséquent pour ennemis tous les ennemis de l'ordre social. . . . .

Voilà donc, en deux mots, ce que l'Église demande à l'État : la liberté, et, dans une certaine mesure, la protection de sa liberté. Est-il nécessaire d'ajouter, malgré tant de calomnies de tous les jours, que jamais, dans aucun temps, l'Église n'a permis, à plus forte raison n'a demandé au bras séculier de contraindre les hommes à la foi et d'étendre son empire par la force? Est-il néces saire de dire que le mot de prosélytisme féroce :

« Crois ou meurs », qu'on lui met dans la bouche, au moins dans les temps de sa grande puissance temporelle, est sorti tout entier, quoiqu'on le répète toujours, de l'imagination de romanciers plus perfides encore qu'ignorants (1)?

Mais, en échange de cette liberté que l'Église demande à l'État, qu'offre l'Église et que promet-elle à la société civile?

Ici, j'emprunterai la voix de Bossuet pour faire entendre, en une parole, la nature du contrat que l'Eglise a signé, et bien souvent de son sang, avec les puissances de la terre. En protégeant l'Église, dit ce grand homme, « les rois du monde ont fait leur devoir... Elle n'est point ingrate de leurs bienfaits. Mais elle ne craint pas de leur dire que, parmi leurs plus grandes libéralités, ils reçoivent plus qu'ils ne donnent (2). » Je n'ai pas besoin de vous expliquer que ce que Bossuet dit des rois, il faut l'entendre de tout pouvoir public, quel que

(1) Les droits de l'Eglise devant l'État sont résumés avec une précision admirable dans le mémoire des évêques allemands réunis à Fulda, il y a peu de semaines, pour protester contre les persécutions dont le catholicisme est l'objet en Allemagne, de la part du tout-puissant serviteur des idées révolutionnaires, M. de Bismarck.

(2) Bossuet, *Panégyrique de S. Thomas de Cantorbéry.*

soit son nom ou sa forme. Qu'est-ce donc que l'Église donne en échange aux pouvoirs qui l'accueillent et la protégent? Avant tout elle leur assure ce dont ils ont le plus besoin : la stabilité fondée sur l'obéissance volontaire des sujets. « Ils règnent, dit Bossuet, sur les corps par la force, et peut-être sur les cœurs par l'inclination ou par les bienfaits. L'Église leur a ouvert une place plus sûre et plus vénérable : elle leur a fait un trône dans les consciences en présence et sous les yeux de Dieu même ; elle a fait un article de sa foi de la sûreté de leurs personnes sacrées et une partie de la religion de l'obéissance qui leur est due. »

Et en effet, partout où une chaire chrétienne est debout, partout où la voix d'un prêtre catholique se fait entendre, que ce soit dans les églises toutes neuves de la libre Amérique, ou dans les vieilles cathédrales qui ont vu sacrer nos rois; que ce soit dans les temps et les pays de pleine liberté, c'est-à-dire de pleine prospérité pour la religion, ou aux heures de la persécution, dans les pays schismatiques ou infidèles, en Chine ou au Japon, ou même, hélas! plus près de nous, en Suisse ou encore dans la Pologne catholique, dont la foi est aujourd'hui silencieusement garrottée et métho-

diquement démembrée peu à peu, pour ainsi dire, comme l'a été autrefois son territoire (1), partout l'Église répète tous les jours à ses fidèles « le seul commandement politique, dit encore Bossuet, que le Nouveau Testament nous donne : *Omnis anima potestatibus sublimioribus subdita sit* « Que toute âme soit soumise aux autorités, aux lois de son pays. » Que tout chrétien aime son pays, même persécuteur, même acharné contre sa foi. « Que tout chrétien prie sans cesse pour tous les hommes d'abord, dit saint Paul, mais en particulier pour les rois et pour tous ceux qui sont dans les charges, *pro regibus et omnibus qui in sublimitate sunt*, afin que nous puissions mener une vie paisible et tranquille en toute piété et chasteté; car cela est bon et agréable aux yeux du Sauveur notre Dieu (2). »

Voilà, mes frères, la promesse que fait l'Église aux pouvoirs publics, et vous voyez si elle y est fidèle. Mais en même temps qu'elle promet et donne si libéralement aux pouvoirs le concours de son obéissance, de sa prière et de son amour,

(1) Voyez *la Persécution religieuse en Lithuanie.* Paris, Douniol, 1872.

(2) I. Tim., II, 1-3.

elle se souvient de sa céleste origine et de sa mission essentielle : elle dira la vérité aux rois comme elle la dit aux sujets, et elle les avertira sans cesse, au nom de Dieu, des vraies conditions de la prospérité même matérielle, des gouvernements et des peuples. Elle leur révélera les moyens indispensables de la paix sociale, cette paix que saint Paul définissait tout à l'heure si heureusement par ce symptôme caractéristique : que les peuples vivent tranquilles en toute piété et chasteté. Elle apprendra aux pouvoirs publics que ni le développement de la richesse et de l'industrie, ni la force et la discipline des armées, ni même l'éclat des sciences et des lettres, ne sauraient suffire à la créer ; qu'il y faut le respect et la pratique de la religion. Ce n'est pas aux particuliers seulement, dans le secret des consciences, qu'elle répète tous les jours la grande maxime du sermon sur la montagne : « Cherchez avant tout le règne de Dieu », c'est-à-dire la vérité et la justice, « et tous les autres biens vous seront donnés par surcroît. » C'est aux gouvernements qu'elle le redit sans cesse avec sa grande voix.

Bien plus : il y a des menaces sur ses lèvres. Ne craignez point, il ne s'agit pas de persécution ni

d'intolérance, ce sont des menaces d'amour qu'elle a trouvées écrites dans les saints Livres et que l'Esprit de Dieu adressait au peuple d'Israël. A ce peuple, image du peuple nouveau, les prophètes annonçaient, au nom de Dieu, que le jour où ils s'écarteraient de la loi reçue au Sinaï, oublieraient le Décalogue pour adorer les idoles et sacrifier aux dieux étrangers, à Moloch, le dieu sanguinaire, à Astarté, la déesse impudique, à Mercure, le dieu des voleurs, ce jour-là même ils seraient frappés dans leurs biens, dans leur liberté, dans leur honneur. Eh bien, pas plus aujourd'hui qu'au temps des prophètes, l'Église n'épargne les mêmes avertissements aux peuples et à leurs chefs, et quand elle voit une nation en décadence, des provinces captives, des débris de palais et de temples, elle redit avec les livres saints, assez haut pour que toute oreille l'entende :

« Nul n'a insulté ce peuple, si ce n'est lorsqu'il s'est éloigné du culte du Seigneur son Dieu (1). »

Elle redit avec Jérémie : « Israël est-il un esclave, ou un fils de l'esclave? D'où vient donc qu'il

(1) Judith., v, 17. *Non fuit qui insultaret populo isti, nisi quando recessit a cultu Domini Dei sui.*

est devenu comme une proie (1)? Dites aux nations : Voilà qu'on a entendu annoncer dans Jérusalem que des soldats viennent d'une terre reculée et que leurs voix retentissent sur les villes de Juda; comme les gardiens d'un champ, ils ont entouré Jérusalem le jour et la nuit, parce qu'elle a irrité ma colère, dit le Seigneur. Voilà ce que vous ont valu vos voies et vos pensées; c'est là votre malice; elle est amère; elle est venue jusqu'à votre cœur (2) », c'est-à-dire jusqu'à la source même de votre vie, et c'est de cela que vous mourez.

Il faut l'avouer, mes frères, jusqu'au jour où l'esprit révolutionnaire a fait explosion dans le monde, les pouvoirs publics ont fait à l'Église en général l'accueil auquel elle avait droit. Partout et toujours la religion a tenu le premier rang parmi les institutions qu'il fallait honorer, protéger, défendre, et tout attentat contre elle était regardé comme un attentat à la sécurité publique. Jusqu'au temps où nous sommes, les hommes d'État, aussi bien que les plus humbles des citoyens dans toute l'Europe civilisée, avaient cru de leur devoir de soutenir la religion, j'entends une reli-

(1) Jérém., II, 14.
(2) Jérém., IV, 16-13.

gion positive, pratique, nationale, comme la pierre angulaire, l'assise fondamentale de la société. Et quelles que fussent les passions soulevées contre elle — car il y en a toujours eu et il y en aura toujours, — les plus grands assauts de l'esprit antireligieux avaient trouvé une barrière infranchissable dans cette conviction écrite au plus profond de la conscience des rois et des peuples : La religion est nécessaire, d'une nécessité de salut.

Et cette conviction, jusqu'aujourd'hui partout admise, faut-il en faire un mérite aux peuples qui en font la base de leur vie nationale ? Non assurément ; car elle repose je ne dirai pas seulement sur l'évidence de la raison et sur un instinct universel, mais aussi sur l'évidence des faits. Est-ce que ce n'est pas toute l'histoire du passé, est-ce que ce n'est pas l'expérience de chaque jour, sous nos yeux, qui démontrent cette vérité, que la foi religieuse est le fondement des sociétés ? Cherchez une société fondée sur le scepticisme, ou, si vous l'aimez mieux, sur la science pure, ou, si vous voulez encore, sur cette partie de la philosophie qu'on appelle la religion naturelle : vous ne la trouverez pas. Des hommes de bonne foi,

mais imbus de l'esprit révolutionnaire, ont cherché avec un soin minutieux, non pas un royaume, une province, mais une seule bourgade, en Europe et en Asie, où la paix publique pût subsister sans l'aide de la religion. Ils ne l'ont pas trouvée. Si vous dites que cet état de civilisation où la paix sociale repose sur la religion est propre aux commencements de l'humanité, aux âges de l'enfance, aux populations arriérées, je vous répondrai que les peuples les plus prospères des temps modernes ont, sur ce point, exactement les mêmes convictions que Platon et Plutarque, quand ils nous disent qu'on bâtirait plutôt une ville dans les airs qu'un peuple sans religion. Si vous prétendez que l'ère nouvelle de progrès et de liberté publique, que le développement de la science doivent changer tout cela, je vous emmènerai avec moi en Angleterre et aux États-Unis, deux nations assez libres, assez prospères, je pense, deux nations où l'on se pique de progrès scientifiques et autres, et là comme partout, là comme dans la vieille et despotique Russie, on vous dira qu'un État sans religion, que le progrès sans religion, que la liberté sans religion, que la prospérité durable sans religion, c'est la plus creuse des chimères et la

plus frivole des utopies. Là, la grande voix populaire s'unira à la voix des hommes d'État pour vous confirmer le résultat de la science d'observation qui, par les voix les plus compétentes, a prononcé que « si la mission des modernes consiste à détruire la foi et à donner plus de forces à la raison pure, les peuples les plus libres et les plus prospères seraient ceux qui s'inspirent le moins des croyances religieuses. Or il est prouvé par l'observation sociale que c'est le fait inverse qui se produit (1). » Là enfin, convaincus par vos propres yeux, vous ne vous étonnerez plus si le panégyriste de la démocratie en Amérique, Tocqueville, s'unit aux philosophes, aux hommes d'État et aux hommes religieux de tous les temps pour dire : « C'est par une espèce d'aberration de l'intelligence et à l'aide d'une sorte de violence exercée sur leur propre nature, que les hommes s'éloignent des croyances religieuses ; une pente invincible les y ramène. L'incrédulité est un accident. La foi seule est l'état permanent de l'humanité (2). »

(1) Le Play, *Réf. soc.*, I, p. 127.
(2) *La Démocr. en Amérique*, II, 224.

Voilà donc le résultat de l'expérience universelle : elle dit aujourd'hui, comme dans tous les temps : La religion est nécessaire à la vie des peuples, à la paix sociale ; et même aux yeux de ceux à qui son origine divine n'apparaît pas encore, l'Église justifie toutes ses prétentions à l'égard de la société civile : elle a droit à l'existence, à la liberté, à la protection, car toutes ses promesses et jusqu'à ses menaces s'accomplissent et sont vérifiées par l'histoire. Telle est la voix commune de tous les peuples. Je me trompe, mes frères, il y a un peuple, ou tout au moins un nombre considérable d'hommes dans ce peuple, qui croient que l'idée religieuse a fait son temps, que le progrès de la liberté et du bien-être est attaché à la suppression de l'Église, et qu'enfin l'athéisme à l'état légal, social, public, est le dernier mot de la civilisation moderne.

Comment cette race à part a-t-elle pris naissance, et cela dans notre société française, dont le bon sens avait jusqu'ici été aussi proverbial que sa légèreté même? C'est à cette question que je vais maintenant répondre.

II

Avant de raconter l'origine de cette race extraordinaire qui croit au progrès par la suppression de l'idée religieuse, laissez-moi d'abord vous en présenter le portrait, tracé de la main d'un maître : c'est Tocqueville que je veux dire.

« Dans la révolution française, dit-il, les lois civiles était renversées, l'esprit humain perdit entièrement son assiette ; il ne sut pas à quoi se retenir ni s'arrêter, et l'on vit apparaître des révolutionnaires d'une espèce inconnue, qui portaient l'audace jusqu'à la folie, qu'aucune nouveauté ne put surprendre, aucun scrupule retenir, et qui n'hésitèrent jamais devant l'exécution d'aucun dessein.

« Et il ne faut pas croire que ces êtres nouveaux aient été la création isolée et éphémère d'un moment, destinés à passer avec lui ; ils ont formé depuis une race qui s'est perpétuée et répandue dans toutes les parties civilisées de la terre, qui partout a conservé la même physionomie, les

mêmes passions, le même caractère. Nous l'avons trouvée dans le monde en naissant; elle est encore sous nos yeux (1). »

Oui, elle est encore sous nos yeux; mais elle est devenue plus audacieuse, plus folle, et peut-être moins scrupuleuse encore, si nous en jugeons par ses derniers exploits. Elle réduit absolument la société présente à la vaincre, ou à périr elle-même dans l'ignominie et dans le sang. Comment donc s'est-elle formée et quelle est son histoire?

L'irréligion révolutionnaire qui nous dévore aujourd'hui a pris naissance, au siècle dernier, dans les salons de la société polie. Là, sous la direction de Voltaire et bientôt de ses nombreux disciples, on se prit à rire des coutumes des ancêtres, qu'on trouvait gothiques et surtout gênantes. La corruption des mœurs, dont les plus hauts personnages donnaient l'exemple, fit bientôt trouver trop durs les préceptes d'une religion qui s'imposait alors comme loi de l'État, et, sous prétexte de corriger certains abus, de mettre un terme à des scandales trop réels dans l'ordre ecclésiastique et religieux, on se mit à battre en brèche les or-

(1) *L'Ancien Régime et la Révol.*, p. 230.

dres religieux, le clergé et tous les priviléges dont l'Église était alors investie. Le chef du mouvement, Voltaire, ne s'y trompait pas : c'était bien à la foi chrétienne, à la divinité de Jésus-Christ, à l'existence de l'Église, à Dieu même qu'il en voulait : sa correspondance tout entière, sa vie et ses œuvres en font foi. Mais il fallait séduire l'opinion et tromper le pouvoir. Dans ce but, le digne émule de l'auteur du *Contrat social* inventa ou mit en honneur un tout petit mot, qui depuis a fait son chemin dans le monde; c'est le mot de *tolérance.*

La tolérance ! Est-ce que cette expression ou la chose qu'elle signifie est par elle-même condamnable?

Non assurément! Car que veut dire ce mot? Il signifie tantôt la charité qui nous fait un devoir de supporter l'erreur ou le mal de notre prochain en certains cas, c'est-à-dire quand nous n'avons pas le droit ou le pouvoir de l'empêcher; tantôt l'exclusion de la contrainte en matière de religion, et la liberté laissée aux dissidents d'exercer paisiblement leur culte. Ainsi entendue la tolérance est tantôt une vertu, tantôt une sage mesure politique, et l'on peut dire que, dans les temps modernes, où il n'existe peut-être plus sur la terre une seule

nation dont tous les membres professent une religion unique, la tolérance est devenue et devient de plus en plus, sans réclamation de la part de l'Église, le droit commun des peuples civilisés (1).

Au temps de Voltaire, cette tolérance n'existait pas : ce fut le prétexte qu'il choisit pour faire au catholicisme, et avec une rage toujours croissante, pendant cinquante ans, une guerre qui ne recula jamais devant aucun mensonge, aucune calomnie, et j'ajoute, devant aucune bouffonnerie sacrilége. Sous le nom d'intolérance, ou de fanatisme, ou encore de superstition, il rendit le catholicisme responsable de toutes les cruautés, de toutes les guerres, de toutes les calamités sociales, et en particulier de l'ignorance et de la barbarie qui avaient désolé le monde depuis la venue de Jésus-Christ. Cette thèse unique, diversifiée avec un art infernal, est, on peut le dire, le sujet exclusif de tous ses écrits, depuis ses traités soi-disant philosophiques, depuis ses histoires soi-disant sérieuses, jusqu'à ses contes; depuis ses romans licencieux jusqu'à ses tragédies; mais par-dessus

(1) Voir Mgr Ketteler, év. de Mayence, au chapitre intitulé *La liberté de religion et l'Église catholique*, dans son ouvrage *Liberté, Autorité, Église*, trad. par M. Bélet. Paris, Vivès, 1862.

tout elle déborde, avec un cynisme effronté, dans ses innombrables lettres, où il montre à découvert à ses nobles amis (car, sauf ses complices de lettres, il n'avait que de ceux-là) le plan qu'il avait conçu pour écraser l'infâme, c'est-à-dire le christianisme romain, celui-là même que J.-J. Rousseau déclare, dans son *Contrat social*, mériter, seul de tous les cultes, le bannissement et la mort.

Voilà comment, malgré les lois, malgré les magistrats et la police qu'il finit par gagner, Voltaire parvint, au nom de la tolérance, à préparer, pour l'aurore de la révolution française, toute une génération de grands seigneurs, de lettrés et de sophistes, aussi légers de mœurs que de croyances, et devenus absolument incapables de comprendre, le jour où il s'agit pour eux de fonder un peuple libre, qu'il n'y a pas de liberté en dehors de l'Évangile, pas de stabilité sans religion et pas de progrès sans Dieu.

Si du moins ces détestables principes unis à ces mœurs détestables étaient restés confinés dans la classe aristocratique qu'ils avaient infectée ! C'était bien l'intention du maître ; car, il le répète cent fois dans ses lettres, il faut une religion au peuple.

Dans son style de grand seigneur qui a oublié son catéchisme, il ne dit pas au peuple, il dit « à la canaille » : il faut que le peuple reste ignorant pour qu'il serve! Voltaire épouse sans pudeur le grief allégué contre les jésuites dans le rapport célèbre qui les fit expulser, savoir qu'ils préparaient la subversion de la société en donnant gratuitement l'instruction à tout le monde. « Mais il y a longtemps que l'Esprit-Saint l'a dit : *Mentita est iniquitas sibi*. Les mensonges de l'iniquité tournent contre elle-même. » Il n'était pas plus possible aux grands seigneurs, incrédules et libertins, de retenir pour eux seuls les prétendus profits de leur incrédulité et de leur débauche, qu'il n'est possible à une source de montagne de retenir ses eaux et de les empêcher d'emplir les vallées : le mal de l'irréligion se répandit donc et gagna de proche en proche.

La première génération des révolutionnaires sans Dieu était née dans les salons; la seconde naquit dans les clubs, et elle égorgea la première avec ses propres principes.

La première génération avait dit : « La religion est bonne pour le peuple », c'est-à-dire la religion n'est qu'un mot utile à l'oppression, une ex-

ploitation du pauvre au profit du riche et du puissant.

La seconde dit : « La religion n'est bonne pour personne, parce qu'elle est fausse; mais il faut punir ceux qui nous ont trompés : les prêtres d'abord, puis les nobles leurs complices. »

La première génération ne se composait relativement que d'un petit nombre d'hommes; la seconde, aussitôt que furent tombées, avec la tête de Louis XVI, les dernières barrières de l'ordre social, devint innombrable, et fut d'autant plus terrible qu'elle ne se composa plus de sceptiques bien élevés, capables après tout de soupçonner que tout le mal que Voltaire avait dit de la religion pouvait bien n'être pas vrai, mais de fanatiques convaincus, incapables de douter des méfaits et des crimes de toute sorte imputés par le philosophe de Ferney au catholicisme. En leur qualité de voltairiens convaincus, ils devaient faire et ils firent table rase de tout ce qui rappelait la religion, et sur le sol ainsi nivelé ils voulurent bâtir la société nouvelle avec les principes de Rousseau : le crime et l'utopie se donnaient fraternellement la main.

Voilà comment s'est formée cette race extraordi-

naire de révolutionnaires d'un genre inconnu, si bien décrite par Tocqueville.

Voilà cette race qui, suivant son expression, est encore sous nos yeux avec la même physionomie, les mêmes passions, les mêmes caractères.

Oui, la même physionomie, c'est-à-dire, quoiqu'on parle tant du progrès des lumières, avec la même ignorance et le même fanatisme ; cette race n'a profité de ce qu'elle sait à peu près lire que pour se nourrir de toutes les calomnies voltairiennes contre la religion, calomnies qui arrivent désormais à chacun dans son atelier, ou dans son échoppe, ou dans son grenier, par la voie du journal à un sou.

Cette race reçoit tout, accepte tout sans discuter : aussi elle a, comme sa devancière, nous ne l'avons que trop vu, la même rage de détruire, et elle est prête à l'exercer sans plus de scrupule, elle s'en vante, non-seulement sur les monuments et les institutions, mais sur les hommes.

Cette race se berce encore, se berce toujours d'espérances folles, et, dans la pénurie absolue d'idées neuves où elle se trouve, elle reçoit de ses meneurs, comme des révélations, des copies enluminées du *Contrat social.*

Cette race, hélas ! elle a droit aussi à la même compassion ; car son fanatisme ignorant, elle n'en est responsable qu'à demi ; ses préjugés contre la religion, est-ce qu'à sa naissance à la vie de l'esprit elle ne les a pas reçus tout préparés, comme on reçoit un habit tout fait de la main d'un marchand ?

Mais qui donc les lui a préparés, ces vêtements sordides et funestes ? Qui donc a garrotté ces intelligences ? Qui a perverti ces âmes baptisées ? Quel est l'ennemi sacrilége qui est venu mettre le sceau du blasphème, de la rage contre Dieu et son Église, et, ce qui est la même chose, contre la paix sociale, dans les consciences des enfants du peuple si pures, si belles, si droites au lendemain de la première communion ?

Mes frères, je vous le disais tout à l'heure, l'irréligion antisociale qui fait le fond de l'esprit révolutionnaire a pris naissance dans les salons de l'aristocratie du dix-huitième siècle : elle s'établit d'abord, remarque fort justement Tocqueville, « dans l'esprit de ceux-là même qui avaient l'intérêt le plus pressant à retenir l'État dans l'ordre et le peuple dans l'obéissance. Non-seulement ils l'accueillirent, mais dans leur aveuglement ils la répandirent au-

dessous d'eux; ils firent de l'impiété une sorte de passe-temps de leur vie oisive (1) ».

Eh bien, le même phénomène est sous nos yeux, et c'est ici pour nous que le devoir intellectuel commence : il faut que nous sachions bien comprendre comment se forme aujourd'hui cette impiété populaire, qui est le plus grand danger des temps présents.

Elle se forme et s'alimente, comme au dix-huitième siècle, de l'impiété et des préjugés des classes dirigeantes ; car, bon gré mal gré, par la force des choses, quoique l'aristocratie de rang n'existe plus, il y a des classes dirigeantes, ou, si vous voulez, des autorités sociales, comme on les a si bien nommées : j'appelle ainsi tous ceux qui ont reçu ou sont censés avoir reçu l'instruction libérale.

Or, cette aristocratie des classes dirigeantes, voici comme elle se décompose :

Il y a d'abord l'aristocratie de la science incrédule, celle qui proclame bien haut que le dernier et définitif résultat de ses recherches, c'est qu'il n'y a pas de Dieu vivant; que la matière règne

(1) *L'Anc. Rég. et la Rév.*, p. 228.

seule; que l'homme n'a point d'âme et qu'il descend du singe. Cette même science parle au peuple de liberté, sans songer que, s'il pouvait être prouvé que l'homme descend du singe, une vérité aussi serait prouvée, c'est qu'il n'a pas droit à d'autre liberté que celle qu'on reconnaît aux singes!

Il y a ensuite l'aristocratie des penseurs rationalistes. Ceux-là veulent bien croire en Dieu, mais se persuadent qu'avec une religion naturelle le progrès est assuré, sans prendre garde que, lorsqu'il s'agit de science sociale, on n'a que faire de tous leurs arguments, s'ils ne peuvent présenter le seul nécessaire, à savoir le spectacle d'un seul peuple où le rationalisme aurait fait régner la paix et le bien-être; or c'est précisément cet argument qui, depuis que le monde est monde, leur a toujours manqué.

Une autre aristocratie d'une influence prépondérante, c'est celle du journalisme : là, des hommes qui n'ont d'autre marque de leur vocation à instruire les peuples que la haute idée qu'ils ont d'eux-mêmes ou leur besoin de ne pas mourir de faim, sans étude, sans préparation, sans science, se donnent la mission d'apprendre aux pauvres hommes qui souffrent de mille maux, qui se tor-

dent dans le désespoir et la misère où l'oubli de Dieu et le vice les ont réduits, que ces maux vont prendre fin, à une condition seulement, c'est qu'ils auront aboli l'Église qui est leur ennemie, la société qui leur refuse le bien-être, et Dieu, qui est contre eux le dernier rempart de l'Église et de la société !

Mais d'où vient que ce journalisme prospère? Ah ! c'est ici qu'est le grand mal ; c'est qu'au dessous de ces trois aristocraties, celles des savants, des lettrés, des journalistes, il y en a encore une quatrième et la plus nombreuse : je veux parler de la multitude innombrable d'hommes qui composent les classes moyennes des fortunes et aussi des intelligences dans notre pays, et qui alimentent de leur bourse et de leur curiosité toutes les productions malsaines des trois premières.

C'est dans cette classe que l'on redoute encore, sur la foi de Voltaire, les empiétements du catholicisme, les dangers de l'intolérance et l'esprit de persécution de la papauté. C'est dans cette classe qu'on s'imagine et qu'on répète que la tolérance consiste à dire : devant Dieu, toutes les religions sont également bonnes, et le chrétien, le clergé surtout, manque à la charité quand il

proclame qu'il ne saurait y avoir, pas plus en religion qu'en mathématiques, deux vérités contradictoires, et que si Jésus-Christ est Dieu, il n'est pas permis de l'éconduire comme le plus vulgaire des utopistes, et d'applaudir aux écrivains qui l'outragent. C'est dans cette classe enfin que le vieux mot *liberté de conscience* a perdu son sens naturel. Autrefois il signifiait le respect dû à la conscience, à toute conviction sincère, la liberté laissée à l'homme de suivre son culte, d'adorer son Dieu et de propager sa doctrine. Aujourd'hui la liberté de conscience est compatible avec la persécution religieuse, pourvu qu'elle soit exercée contre les congréganistes, contre les jésuites en Prusse, contre les sœurs de Charité et les frères de la Doctrine chrétienne à Genève. Aujourd'hui ce mot n'a plus guère pour eux qu'une signification : il veut dire le respect qui est dû à l'incrédulité, le laisser passer universel, absolu, à tous les genres d'athéisme : à l'athéisme savant, à l'athéisme journaliste, que dis-je? à l'athéisme maître d'école. Car celui-là nous manquait, et nous allons l'avoir ! C'est en proclamant la liberté de conscience qu'on a déjà donné à tout Français, au mépris de la conscience universelle, la liberté

d'ouvrir des écoles publiques où le nom de Dieu n'est pas prononcé, où on le blasphème impunément, et que demain peut-être on chassera bien et dûment des écoles (1) tenues au nom de l'État tout instituteur assez arriéré pour croire qu'il ne peut, sans blesser sa conscience, laisser ignorer aux petits enfants qu'ils ne descendent pas du singe, qu'ils ont une âme rachetée de Dieu et marquée pour l'éternité du sang de Jésus-Christ!

Voilà, mes frères, comment se décompose parmi nous cette aristocratie de l'athéisme d'en haut qui forcément produit les mille courants fangeux de l'athéisme d'en bas, cet athéisme qui brûle et qui tue, et qui s'en vante.

Chose étrange! on s'étonne des catastrophes renouvelées de 93 qui ont ensanglanté Paris, et du caractère d'impiété sauvage qui les a marquées. Mais quoi! avons-nous donc perdu la mémoire? N'a-t-on pas, dans les jours de prospérité menteuse qui ont précédé nos jours de deuil, n'a-t-on

(1) A Saint-Étienne, 22 janvier 1871, « le conseil municipal « adopte un nouveau règlement des écoles primaires, préparé par « les soins du maire. Il est interdit, *sous peine de révocation* », à tout instituteur ou institutrice de professer qu'il y a un Dieu. — V. *le Stéphanois*, 21 janvier 1871, cité par le *Bulletin de la Société d'éducation*, de septembre à novembre 1872, p. 107.

pas vu se produire en plein soleil, et la société — je veux parler des classes dirigeantes — n'a-t-elle pas encouragé bien plus que par une simple tolérance les symptômes ou plutôt l'apothéose de l'irréligion universelle?

Rappelez-vous, il y a peu d'années, ce journaliste vieilli et enrichi dans le métier, qui, après avoir passé une vie déjà longue à distiller, jour par jour et goutte à goutte, en le mettant à la portée de toutes les intelligences, le poison de la sottise antireligieuse et antichrétienne, imagina de couronner sa carrière en provoquant une souscription mise à la portée de toutes les bourses, pour ériger une statue à Voltaire. Les plus pauvres étaient invités à apporter leur obole, et l'on refusait, dit-on, les offrandes trop riches.

Une statue à Voltaire! Pourquoi? Oh! personne ne s'y est trompé. Personne n'a cru que c'était le grand écrivain qu'on voulait honorer; d'ailleurs les gens qui lui décernaient cette apothéose n'écrivent pas de son style. Était-ce donc l'ami du peuple qu'on voulait exalter? Pas davantage : cet homme, de tous les hommes connus, est celui qui a le plus méprisé le peuple! Était-ce le patriote? Mais qui ne sait que le brillant écri-

vain fut le lâche et cynique flatteur de Frédéric II, après Rosbach? Etait-ce enfin pour avoir traîné Jeanne d'Arc dans la boue qu'on lui rendait cet honneur? Non : tout le monde le sait, ce qu'on a voulu couronner en lui, c'est le patriarche de l'impiété, l'ennemi de l'Église catholique, l'insulteur de Jésus-Christ et de l'Évangile. Ce qu'on a voulu faire, c'est symboliser au grand jour le triomphe définitif de l'irréligion dans notre pays : c'est un blasphème officiel, public, qu'on a voulu couler en bronze pour le rendre immortel!

Mes frères, aussi longtemps que ces mêmes classes dirigeantes qui ont laissé commettre cet attentat n'auront pas compris qu'un peuple qui veut vivre et ne pas périr ne peut pas plus se passer de religion qu'un homme ne peut se passer d'air pour respirer; aussi longtemps qu'on n'aura pas excommunié du nombre des penseurs, des savants, des hommes d'esprit, quiconque croit l'athéisme, scientifique ou non, compatible avec la liberté, le progrès, la paix sociale; aussi longtemps qu'un honnête homme ne pourra pas, parmi nous, dans une assemblée publique, proclamer ces vérités de sens commun sans voir l'épithète stupide de *clérical* se dresser devant lui; aussi

longtemps enfin que la partie la plus influente du peuple français sera capable de saluer comme sérieuse l'inspiration qui a fait dresser sur un piédestal le symbole personnifié de l'irréligion et de la haine de tout ce qui est chrétien : aussi longtemps que ces symptômes de décomposition sociale n'auront pas disparu, la France ne sera pas sauvée.

Mais vienne enfin le jour où l'idée du Dieu vivant aura repris parmi nous son empire; où le Décalogue, où l'Évangile apparaîtra de nouveau, aux yeux dessillés d'une génération instruite par le malheur, comme le code sacré, inspiré, révélé, nécessaire, de tout progrès, de toute liberté, de toute paix sociale, alors la statue de Voltaire n'aura pas même besoin d'être renversée : elle s'effondrera d'elle-même dans la boue ! Alors Dieu, ramené parmi nous, ramènera avec lui toutes nos gloires; et de nouveau la parole du prophète s'accomplira : « Je serai, dit le Seigneur, pour Israël une rosée de salut : il fleurira comme le lis et multipliera ses racines comme le cèdre du Liban (Osée, XIV, 6). »

TROISIÈME CONFÉRENCE

LA FAMILLE
ET LA RÉVOLUTION

TROISIÈME CONFÉRENCE

LA FAMILLE

ET LA RÉVOLUTION

Nous avons vu ce que l'esprit révolutionnaire a fait de l'idée religieuse. Après l'avoir déracinée de l'esprit des législateurs qui voulurent fonder une société nouvelle sur les principes de J.-J. Rousseau et sur les ruines faites par Voltaire, il est parvenu aussi à la chasser de l'esprit du peuple ; il en est aujourd'hui arrivé à ce point que ce n'est plus un paradoxe parmi nous de soutenir qu'il peut y avoir une société sans religion, une liberté publique avec l'athéisme et un progrès sans Dieu.

L'esprit révolutionnaire, en s'attaquant à ce premier fondement de l'ordre social, la religion, ne devait pas s'arrêter là. Il ne pouvait pas respecter la famille, cet autre fondement de toute société; la famille, que le christianisme, chez tous les peuples civilisés, a si fortement marquée de son empreinte, ne pouvait échapper aux destructions qui avaient atteint la religion elle-même. Les attaques dont elle a été l'objet de la part de l'esprit révolutionnaire, les tristes conséquences qui en sont la suite et dont, de l'avis de tous, nous souffrons si cruellement aujourd'hui, tel sera l'objet de cette conférence. Je me propose de répondre à ces deux questions :

Quelles sont les idées, les intérêts que représente la famille dans la société chrétienne et même dans toute société bien réglée?

Quelle est la place que l'esprit révolutionnaire fait à la famille?

I

Dans toute société chrétienne, je dirai plus, dans la société naturelle telle que Dieu l'a faite, la famille est l'organe, le dépositaire et aussi le

symbole de trois autorités : l'autorité de Dieu, premier auteur de la famille ; l'autorité paternelle, qui en est, après Dieu, le fondement indispensable ; l'autorité de la tradition domestique, qui est la condition essentielle de sa vitalité et l'instrument nécessaire de sa puissance pour le bien.

L'autorité de Dieu d'abord.

Partout où une religion existe, et vous savez que, jusqu'à nos jours, on n'avait pas même supposé qu'on pût concevoir une société sans culte, l'idée religieuse a paru liée étroitement à l'idée même de la famille. C'est Dieu qui préside à sa formation par le mariage, Dieu qui en révèle la dignité et les devoirs aux époux par la sanction des peines et des récompenses, Dieu qui préside au lit nuptial, qui bénit le berceau de l'enfant nouveau-né ; Dieu aussi qui, unissant la génération présente à celle qui l'a précédée sous le toit domestique, lui apprend à vénérer d'un culte pieux la mémoire des ancêtres qui dorment dans le tombeau.

Bien longtemps avant l'origine même de la loi mosaïque nous assistons à l'origine de la vie religieuse dans la famille. C'est le Créateur qui unit le premier homme et la première femme ; car « *il n'est pas bon que l'homme soit seul* », dit le Seigneur,

et « *il lui donna une aide semblable à lui* », et à partir de ce jour jusqu'à la fin des jours, sous la bénédiction et le regard de Dieu, « *l'homme quittera son père et sa mère et s'attachera à son épouse, et ils seront deux dans une seule chair* (1). » Et quand la première femme aura un fils, du sein même des angoisses du premier enfantement douloureux que le monde ait encore vu, c'est à Dieu que montera le cri de sa reconnaissance : *Possedi hominem per Deum* « Dieu m'a donné d'être la mère d'un homme ! » Dieu, de qui toute paternité émane, dit saint Paul, au ciel et sur la terre. A partir de ce jour aussi, la fécondité qui multiplie les rejetons d'un même couple est une bénédiction divine, aussi bien que l'accomplissement de la loi primitive promulguée par Dieu même : *Crescite et multiplicamini* « Croissez et multipliez. » « Vos enfants, chantera le saint roi David, sont multipliés autour de la table de famille comme les rejetons de l'olivier fertile : voilà la bénédiction que le Seigneur accorde à celui qui le craint » (Ps. CXXVII, v. 34).

Dans ces jours voisins de la création, un sacer-

(1) Gen., II.

doce distinct n'est pas encore institué; c'est le père de la famille qui est le prêtre. Job, dans ses jours de prospérité, « *sanctifie lui-même ses dix enfants et se lève de grand matin afin d'offrir pour chacun un holocauste au Seigneur* (1) ». Et quand le sacerdoce mosaïque est établi, tous les rites, toutes les cérémonies qui accompagnent tous les actes de la vie domestique, ne font que montrer d'une manière plus visible le lien étroit qui, dans la pensée divine, rattache la famille à Dieu.

Que sera-ce donc des âges chrétiens ? Notre-Seigneur est venu, nous dit-il, non pas abroger la loi, mais la perfectionner et l'accomplir; aussi, bien loin d'ôter à la famille le caractère religieux qui est le sien, il l'élève, il l'épure; il lui donne un relief plus visible encore. Jusqu'aux jours de l'Évangile, le mariage, toute divine que fût son origine, n'était pas encore un sacrement. Ce n'était qu'un contrat naturel qui par lui-même ne conférait pas la grâce; il en fait un sacrement de la loi nouvelle, comme pour faire entendre aux parents qu'en transmettant la vie du corps, ils

(1) Sanctificabat illos consurgensque diluculo efferebat pro singulis. Dicebat enim, ne forte peccaverint filii mei (Job. I, 5).

n'ont pas le droit de la transmettre séparée de la vie surnaturelle et divine qui a marqué de son sceau leur union.

Et c'est le caractère surnaturel imprimé au mariage qui rend deux fois sacrée l'indissolubilité de l'union conjugale. Ce lien, dans l'origine, dit Notre-Seigneur, avait été créé indissoluble ; il ne s'était relâché, pour un temps, que par une condescendance divine pour la faiblesse humaine (1). Désormais l'union de l'homme et de la femme baptisés a pour symbole le lien le plus étroit, le plus indissoluble qui se puisse concevoir : celui de Jésus-Christ avec son Église (2). Qu'aucune puissance humaine donc, de quelque nature qu'elle soit, roi, empereur, république, suffrage universel, que dis-je ? qu'aucune puissance même sacerdotale, là où le sacrement a été validement conféré, ne vienne jamais prononcer la séparation de ces deux chrétiens (3) : c'est Dieu seul qui a formé

(1) Ab initio non fuit sic (Matth., XIX, 8).

(2) S. Paul (Eph., V, 25).

(3) Lorsque Napoléon Ier demanda à Pie VII l'annulation du mariage contracté à Baltimore par son frère Jérôme, il en reçut la réponse suivante : « *Il est hors de notre pouvoir de prononcer le jugement de nullité.* Si nous usurpions une autorité que nous n'avons pas, nous nous rendrions coupable d'un abus abominable devant

le lien, c'est Dieu seul qui peut le rompre par la mort : *quod Deus conjunxit homo non separet!*

Voilà la divinité du lien qui unit le père et la mère. Mais, pour des êtres ainsi unis en Dieu, quelle chose sacrée ce sera que l'enfant! Voyez, il est là dans son berceau, sans pensée, sans force, sans parole; mais déjà un sacrement le protége, il est citoyen de la cité sainte; il est l'égal des anges. Ah! qu'aucun souffle impur ne vienne ternir ce divin miroir. « *Si quelqu'un scandalise un de ces petits enfants qui croient en moi, il vaut mieux pour lui qu'une meule soit attachée à son cou et qu'on le précipite au fond de la mer.* » La femme chrétienne qui a reçu ce trésor en comprend tout le prix; elle ne dit pas seulement comme notre première mère : *Possedi hominem per Deum;* elle dit : J'ai reçu cet homme, cet

le tribunal de Dieu, et Votre Majesté elle-même, dans sa justice, nous blâmerait de prononcer une sentence contraire au témoignage de notre conscience et aux principes invariables de l'Église. » Lettre de Pie VII à Napoléon, juin 1805. Voir *l'Eglise romaine et le Premier Empire*, de M. d'Haussonville, 36 et seq.

Les termes de cette lettre sont de nature à ouvrir les yeux à ceux qui prétendent que l'infaillibilité confère au souverain pontife une autorité illimitée, arbitraire, sur les choses de conscience.

homme marqué du sceau divin, non pour moi, mais pour Dieu, *propter Deum.* Comme ce saint martyr dont la Vie des saints nous a gardé l'histoire et qui baisait avec respect la poitrine de son petit enfant, de cet enfant qui fut Origène, parce qu'il y voyait le temple du Saint-Esprit, elle-même s'incline en esprit devant cet envoyé de Dieu qui a pris corps dans son sein, et son action de grâces n'est pas complète si elle ne tressaille à la pensée qu'elle a le devoir et l'espérance de le rendre à Dieu aussi pur, aussi saint, et meilleur encore qu'elle ne l'a reçu !

Voilà Dieu dans la famille chrétienne, voilà la place qu'il y tient et le rôle qu'il y remplit ; il est le principe, il est le lien, il est le but de tout. Mais Dieu ne se contente pas de présider d'une manière invisible aux destinées de la famille, il a des représentants visibles de son autorité, je veux parler du père et de la mère, car ici encore il ne faut pas séparer ce que Dieu a joint.

L'autorité des parents, voilà le second fondement et le second lien de la famille. *Honora patrem tuum et matrem tuam* « Honore ton père et ta mère », c'est le commandement répété à toutes les pages des livres saints, c'est le comman

dement qui vient le premier (1) après celui d'aimer Dieu ; c'est le seul auquel, même sous la loi nouvelle, soient attachées des bénédictions temporelles, *ut sis longœvus in terra* « afin que tu vives longuement sur la terre »; c'est celui dont la violation générale entraîne la malédiction non-seulement des individus, mais des peuples ; et c'est ce que fait entendre le prophète des Hébreux, au livre du Deutéronome, lorsque, ayant rassemblé tout le peuple d'Israël au pied du mont Garizim et du mont Hébal, à la malédiction solennelle prononcée par les lévites contre ceux qui n'honorent pas leur père et leur mère, *maledictus qui non honorat patrem et matrem*, il oblige le peuple entier de répondre d'une seule voix : « Oui, nous le croyons ainsi » *Et dicet omnis populus : Amen* (2).

Rien de touchant, rien de solennel comme les préceptes des livres saints pour établir le droit sacré des pères et des mères sur leurs enfants : *Enfants, écoutez les avis de votre père et suivez-les de telle sorte que vous soyez sauvés... Ce-*

(1) Eph., VI, 2. Quod est mandatum primum in promissione.
(2) Deut., XXVII, 16.

lui qui honore sa mère est comme un homme qui amasse un trésor... Celui qui craint le Seigneur honore son père et sa mère, et il sert comme ses maîtres ceux qui lui ont donné la vie (Eccli., III, 2-8). Mais à quoi bon citer le texte inspiré? Il est entre vos mains, et, depuis la première page jusqu'à la dernière, il renferme la même doctrine. N'admirez-vous point cependant que le livre sacré, qui insiste d'une manière si pressante sur les devoirs des enfants envers leurs parents, ne dit rien ou peu de chose des devoirs qu'ont les parents d'aimer leurs enfants, et surtout des droits des enfants vis-à-vis des parents? Oh! que cette législation, qui est divine et humaine tout ensemble, connaît bien le cœur du père et de la mère tel que Dieu l'a fait, et aussi le cœur de l'enfant! L'enfant est égoïste, et tant que l'éducation, tant que les dures leçons de la vie n'ont pas corrigé en lui le vice originel, il est sage de le prémunir, par des avis sévères, contre l'entraînement de son orgueil et de ses passions; mais à quoi bon commander au père et à la mère d'aimer leurs enfants? Est-ce que la nature toute seule n'a pas gravé elle-même au plus profond de leur cœur l'esprit d'amour et de sacrifice? Commande-t-on au fleuve de couler vers

la mer, à la flamme de monter vers le ciel? Et c'est pour cela que le meilleur juge des intérêts de l'enfant, l'autorité la plus bienveillante, la plus désintéressée, la plus compétente pour régler les affaires de la famille, ce n'est pas la loi, c'est l'autorité du père et de la mère; c'est ce que nous insinuent partout les saints livres; c'est ce que la nature a révélé à tous les hommes depuis le commencement; c'est cette persuasion universelle qui a partout élevé à la dignité d'une loi, écrite non dans le code, mais dans les coutumes des peuples comme elle l'est dans les entrailles mêmes de l'humanité, l'autorité des traditions domestiques.

La tradition, c'est la troisième autorité qui constitue la famille, qui en fait la dignité et la puissance.

Ici, je l'avoue, je me sens embarrassé : la tradition domestique, comment, dans notre France moderne, retrouver l'idée de ce qu'elle fut autrefois, de ce qu'elle est encore partout où dominent les mœurs chrétiennes? Comment vous peindre, dans sa vie profonde et bienfaisante, cet élément sacré du bonheur de la famille qui devient de plus en plus parmi nous une ombre, un vain fantôme,

un souvenir ? La tradition domestique, c'est une puissance mystérieuse composée des meilleurs sentiments de l'âme ; c'est l'amour tendre, intime, exclusif du foyer qui vous a vus naître ; c'est l'union de tous les enfants dans le culte des enseignements sacrés puisés sur les genoux d'une mère, recueillis de la bouche du vieux pasteur qui a béni notre enfance ; c'est le respect non pas seulement du père et de la mère, mais de la maison paternelle. Et c'est pourquoi partout où la tradition domestique n'est pas un vain mot, c'est-à-dire dans la plus grande partie du monde civilisé, on s'est entendu pour favoriser par la loi, ou du moins par une coutume qui a force de loi, la possession permanente, autant que possible, du foyer de famille même longtemps après que les père et mère sont morts et que les enfants sont dispersés aux quatre vents du ciel. Mais que dis-je? ils ne sont jamais tous dispersés sans espoir de se rencontrer ; il y en a un qui garde la maison paternelle ; le plus souvent c'est une femme, qui veille sur le tombeau de famille, et, pour tous ses frères et sœurs, il y a là un asile toujours ouvert, une réunion pour les jours de joie, un lieu de refuge, un point d'appui dans l'infortune, et aussi un

point de départ pour une fortune meilleure. Voulez-vous une vision de ces vieilles mœurs qui ont été les nôtres? Franchissez le détroit; allez dans la vieille Angleterre. Là il vous sera donné de voir, de toucher du doigt l'action bienfaisante de ces coutumes immémoriales qui font pour chaque enfant, du foyer de la famille, un lieu sacré qui porte, pendant de longues générations, le nom des ancêtres qui l'ont fondé et auquel il n'est pas permis de toucher. C'est au temps de Noël : la grande fête, qui a révélé aux hommes la fraternité universelle dans le Christ, réunit les enfants sortis des mêmes ancêtres. Beaucoup sont d'anciens émigrants enrichis dans les colonies. Ce jour-là ils quittent leurs somptueux hôtels pour venir, avec leurs enfants, célébrer les fêtes de Noël dans la modeste maison qui les a vus naître, et où tout leur parle et des vertus de leurs aïeux, et des joies pures de leur enfance, et des croyances saintes qui ont abrité leur berceau (1).

C'est le culte des traditions domestiques qui, selon les mœurs chrétiennes, rend si prépondérant, si sacré, le rôle des femmes dans le foyer,

(1) V. Le Play, *Organisat. de la famille*, p. 36, note.

rôle dont la puissante influence rayonne du foyer sur la société tout entière. *Gratia super gratiam mulier sancta et pudorata* « C'est une grâce au-dessus de toute grâce que la femme sage et pudique » au foyer de famille (1). A la femme, qu'on ne songe point à pousser au dehors par une rivalité contre nature avec l'homme, fait évidemment pour les devoirs de la vie publique, à la femme appartient le premier rang dans le domaine paisible de la maison; c'est elle qui surveille les intérêts modestes de la vie de chaque jour. Mais, bien plus, c'est elle qui garde, qui représente, qui fait régner la foi et les bonnes mœurs, et qui, par la vertu, par les bons exemples, par l'atmosphère de pureté qui l'environne, préserve ce qui est plus précieux pour une vraie famille que tous les trésors du monde, l'honneur intact du foyer et la gloire sans tache du nom paternel.

Ce rôle de la femme dans la vie domestique, cet auguste ministère, d'autant plus influent qu'il est plus caché et que rien au monde ne peut le remplacer, a paru si important à tous les peuples chrétiens qu'ils ont voulu l'entourer d'une protection

(1) Eccli., XXVI, 19.

particulière; partout donc, excepté dans le pays où nous sommes et à partir d'une date révolutionnaire que l'histoire doit flétrir (1), l'honneur de la femme, sa sainte ignorance, sa faiblesse ont été défendus et vengés par des lois spéciales contre des crimes particulièrement lâches, qui peuvent la compromettre.

Voilà la famille chrétienne; voilà les mœurs qu'a faites l'Évangile, et je pourrais ajouter, car les lois découlent des mœurs, voilà le fond de la législation de tous les peuples chrétiens relative à la famille.

Ainsi constituée avec ces trois autorités qui font sa force et sa gloire, autorité de Dieu et des croyances religieuses, autorité paternelle, autorité de la tradition, la famille constitue une unité vivante qui toute seule suffit à faire vivre un peuple dans la paix; et tant que cette constitution est respectée, les fautes même les plus prolongées des gouvernements ne suffisent pas au renversement de la société. Toutes les races patriarcales peuvent être citées en témoignage. C'est la forte organisation de la famille qui fait subsister encore, malgré des causes de ruine formidables, l'empire

(1) Loi du 25 septembre 1791.

chinois, fondé plus de deux mille ans avant Jésus-Christ. C'est l'organisation de la famille qui jusqu'ici a assuré à la Russie, cette autre Chine, une stabilité depuis longtemps inconnue parmi nous. Un voyageur, parcourant cet immense empire pour en étudier les ressorts, et s'étonnant de voir de vastes provinces paisibles et gouvernées sans le secours d'aucune force militaire, reçut d'un simple paysan l'explication de ce phénomène que nous ne connaissons plus : « Penses-tu donc, ô étranger, lui dit le paysan en élevant la main vers les images des saints protecteurs du foyer qui ornent la maison des Russes de toute condition, penses-tu donc qu'un enfant de la sainte Russie voudrait jamais, en désobéissant à son père, compromettre son salut éternel (1) ? » Cette simple réponse faisait voir d'une manière suffisante, dans leur action combinée, les trois forces qui constituent la famille, et par la famille les sociétés humaines : Dieu, l'autorité paternelle et le foyer.

Ce tableau que je viens de tracer, c'était celui de la famille française aux âges chrétiens. Voyons ce que l'esprit révolutionnaire en a fait.

(1) Le Play, *Réf. soc.*, 4e édit., t. I, p. 131.

II

Je puis le dire en trois mots :

Au culte des trois autorités qui fondent la famille, l'esprit révolutionnaire tend à substituer trois révoltes qu'il décore du nom de progrès.

Ici encore le rêve de sauvage indépendance présenté par Rousseau comme le type idéal qu'il fallait poursuivre pour fonder une société modèle, a obscurci, fasciné l'esprit de ceux qui ont eu le funeste pouvoir de ruiner de fond en comble l'ancienne société française. Écoutez d'abord le maître, voici ce qu'il pense de la famille :

« L'homme est né libre, et partout il est dans les fers... La plus ancienne de toutes les sociétés est la famille : *encore les enfants ne restent-ils liés au père qu'aussi longtemps qu'ils ont besoin de lui pour se conserver*. Sitôt que ce besoin cesse, *le lien naturel se dissout*. Les enfants exempts de l'obéissance qu'ils devaient aux pères, le père exempt des

soins qu'il devait aux enfants, rentrent tous également dans l'indépendance (1). »

Ainsi rien ne lie les enfants au père, que l'intérêt de la conservation animale. C'est comme chez les lions et chez les singes.

Ces principes, vous le voyez, sont le contre-pied de la Bible, de l'histoire, de la conscience, des faits universels. Pourtant ce fut le point de départ de cet immense désordre qui, du cerveau malsain du philosophe de Genève, passa dans toutes les têtes, et de là dans toute la société française, pour la bouleverser de fond en comble. De là vinrent ces lois nouvelles dont le but avoué était de faire une guerre acharnée aux vieilles mœurs, par une triple révolte contre les trois autorités représentées par la famille.

Entrerai-je dans le détail de ces lois, qui sont la négation, l'exclusion des coutumes anciennes dont je vous ai fait le tableau? Non sans doute, une telle étude n'est ni de ma compétence personnelle ni de la compétence de cette chaire; mais ce que je puis faire, après vous en avoir rappelé le principe, qui est le parodoxe insensé de Rousseau,

(1) *Contrat social*, l. I, ch. II.

c'est de vous en faire toucher du doigt les résultats généraux que tout le monde voit et que beaucoup déplorent, sans savoir remonter à la source du mal.

L'autorité de Dieu d'abord : vous avez vu ce qu'elle est dans la famille chrétienne. Qui dira qu'elle n'est pas amoindrie dans la famille telle que l'a faite l'esprit révolutionnaire ? Le mariage, lien religieux chez tous les peuples, l'esprit révolutionnaire a toujours tendu à n'en faire qu'un contrat assimilé à tous les autres. Or l'enseignement de l'Église nous apprend que, par la vertu du contrat purement civil, aucun mariage ne saurait exister entre chrétiens (1). Mais, sans parler des lois honteuses des assemblées révolutionnaires qu'un juste dégoût fit promptement rentrer dans le néant, n'est-il pas permis de déplorer, pour ne ne rien dire de plus, que notre législation sur le mariage semble insinuer le contraire et laisse subsister, que dis-je? favorise à ce point une équivoque dont profitent l'indifférence religieuse et le sophisme contemporain? Grâce à Dieu les mœurs ont toujours protesté contre cette inter-

(1) Syllabus, prop. LXXIII.

prétation, et comblé les lacunes de la loi. Il n'en est pas moins vrai que le mariage civil a créé parmi nous une caste d'hommes que nos aïeux ne connaissaient pas, et que l'esprit révolutionnaire s'efforce de multiplier aujourd'hui : la caste, encore petite, mais cependant beaucoup trop nombreuse, de ceux qui croient qu'on peut devenir parfaits époux par le même procédé qui fait les parfaits propriétaires. Il n'en est pas moins vrai, dit un jurisconsulte éminent, que la France est jusqu'ici le seul pays au monde où, lorsqu'il s'agit de mariage, « l'homme peut, à volonté, tenir la place de Dieu, et la table du magistrat remplacer l'autel du prêtre (1). » Mais si le mariage n'est qu'un contrat civil et ordinaire, il doit logiquement pouvoir se dissoudre comme les autres contrats, même par le consentement mutuel, et voilà le divorce rétabli, le divorce qu'une généreuse inconséquence avait fait disparaître de nos lois. Telle est bien la prétention mille fois exprimée de l'esprit révolutionnaire, et c'est ainsi que du même coup il attaque, dans la famille,

(1) M. Sauzet, *le Mariage civil et le Mariage religieux*, p. 21. Broch. in-18 publiée par la *Société bibliographique*. Paris, rue du Bac, 75.

l'autorité de Dieu, la dignité de la mère et de l'épouse, l'avenir et la sécurité de l'enfant.

Que dirai-je de l'autorité paternelle? Je ne veux rien dire que ce que tout le monde dit : aveugle et insensé serait celui qui viendrait affirmer qu'aujourd'hui parmi nous l'autorité paternelle est entourée de ce même respect, de ce même culte qui l'honoraient chez nos aïeux. Tous ceux qui ont traité cette grave question, hommes de loi, moralistes, poëtes, se sont réunis pour constater jusqu'à quel point ont fléchi parmi nous les devoirs sacrés qui découlent du quatrième commandement de Dieu. En bas, dans les familles agricoles, c'est un vieux père à qui des enfants ingrats refusent presque le pain quotidien, produit par cette terre qu'il a partagée à ses enfants, et que ses bras alourdis par l'âge ne peuvent plus remuer. En haut, ce sont des fils dissipateurs, qui savent bien compter, pour leurs plaisirs présents et futurs, sur cette part d'héritage que leur assure une loi faite pour les protéger contre l'indignation impuissante de leur père. Ces désordres sociaux, qui sont, comme on l'a dit, « une triste spécialité pour notre pays » (1),

(1) Le Play, *Organisat. du travail*, p. 195.

ont pour les encourager toute une littérature d'autant plus dangereuse qu'elle s'appuie sur une prétendue science chargée de représenter spécialement la supériorité des temps nouveaux. C'est là qu'on apprend aux générations contemporaines que « telle est la rapidité des progrès des connaissances modernes, qu'aux deux tiers de sa carrière le père de famille n'est plus au niveau de ce qu'il faut savoir ; ce n'est pas lui, ajoute-t-on, qui enseigne ses enfants, ce sont ses enfants qui refont son éducation ; il représente pour eux la routine ancienne, la pratique usée, la résistance qu'il faut vaincre (1). » Comme si la raison, l'expérience, la religion ne se réunissaient pas pour nous dire qu'un père, qui a pratiqué tout au moins le dur labeur d'élever ses enfants, est toujours leur maître et leur supérieur quand il s'agit de leur enseigner les seules vérités essentielles, celles qu'ils ont toujours besoin d'apprendre : la religion, la morale, la science de la vie et le devoir du respect !

Dans une société animée d'un pareil esprit, est-il bien difficile de deviner ce que deviendra le culte

(1) *Journal des économistes*, juin 1856, p. 501, cité par M. le Play, *Organisat. du travail*, p. 497.

pieux des traditions et du foyer domestique ? Le foyer domestique? Mais peut-on dire qu'il y en ait encore un ? Voici une demeure heureuse où je crois voir s'épanouir cette vie de famille que les âges chrétiens ont connue : un père, une mère, de nombreux enfants, chose rare aujourd'hui parmi nous, vivant ensemble dans une paix profonde, sous le regard de Dieu. Vous croyez que ce bonheur va durer; que cet humble foyer pourra, pendant plusieurs générations, raconter aux descendants de ce père et de cette mère les vertus modestes qui l'ont fondé? Détrompez-vous ! Le père a été enlevé par la mort. Il n'en a pas fallu davantage. Au nom de la loi, les hommes de loi sont venus, cet atelier a été fermé ; ces maigres biens, qui suffiraient pourtant si l'on était uni, ont été vendus, et la maison paternelle est passée à un étranger. La mère, veuve, n'a plus à offrir à ses enfants, pour les y recueillir, l'asile où elle a connu les joies de la maternité. Heureuse encore si elle n'est pas à leur charge et si elle conserve vis-à-vis d'eux une indépendance qu'aucune loi ne protége plus. N'est-ce pas là ce qui se voit tous les jours ?

Mais je veux bien croire que les enfants ont grandi et sont arrivés à l'âge viril sous le regard

du père et de la mère : leur éducation est faite. Que vont-ils devenir ? Il fut un temps où la ville natale, c'était la famille agrandie ; où la province était le pays natal encore plus grand. Les enfants, en cela favorisés par une législation traditionnelle soucieuse des conditions de la moralité publique, s'établissaient pour la plupart, fonctionnaires ou non, à portée de la maison paternelle, centre définitif, sinon de leurs intérêts, au moins des affections de leur cœur. Ils étaient toujours prémunis contre leurs propres faiblesses par l'obligation de conserver intact l'honneur du foyer paternel, qui était voisin et qui semblait les regarder sans cesse. Mais que ces temps sont déjà loin de nous ! Les fonctions publiques prennent ces frères au centre de la France et les dispersent pour toujours ; l'un sera envoyé à Calais et l'autre à Bayonne. Chacun de ces frères vivra de longues années seul, isolé, sans autre contrôle que sa propre conscience, simple rouage d'un mécanisme administratif unique, immense, dont le centre est à Paris et dont l'action s'étend à toute la France ; qui le brisera au besoin, mais qui jamais ne servira à sa grandeur morale. Vous reconnaissez ici l'action de ces choses modernes pour lesquelles il a fallu faire des mots

barbares : centralisation, bureaucratie, conscription. La dispersion s'est faite, elle est fatale ; elle durera toujours. Dès lors, à quoi bon conserver le foyer natal ? Quand même il garderait encore un débris de la famille, ce débris va disparaître bientôt ; aucun intérêt vivant n'y rattache, n'y ramène l'enfant disparu. Il va à son tour, s'il le peut, fonder un foyer aussi peu durable, aussi fatalement voué à l'instabilité, à la dispersion. Et c'est ainsi que s'affaiblit, que disparaît tous les jours davantage la sainte autorité des traditions de famille. C'est ainsi que les mœurs s'affaissent parmi nous ; car, préserver les vertus sociales en les isolant systématiquement, universellement de la vie de famille, qui est leur source principale, leur centre et leur défense, c'est une pure chimère ! Mais ainsi le veut, ainsi le rêve l'esprit révolutionnaire. Sous prétexte d'indépendance et de liberté individuelle à la J.-J. Rousseau, il détruit, il isole, il livre à elles-mêmes, en leur ôtant le contrôle mutuel qui leur est nécessaire, toute les forces morales, qu'il morcellé comme il a morcelé le sol ; il chasse Dieu de l'union conjugale ; il ôte à l'autorité paternelle sa sanction ; il détruit les lois qui protégeaient la dignité de la veuve et l'honneur de la

femme. Avec lui rien ne se perpétue, rien ne dure; à chaque génération il disperse jusqu'aux cendres du foyer domestique ! Dans le système d'Épicure, heureusement aussi inoffensif qu'il est chimérique, ce sont des atomes qui se réunissent pour former des terres et des soleils; dans le système trop efficace que je viens de décrire et qui est sous nos yeux, ce sont des unités vivantes que la révolution saisit, brise et disperse, jusqu'à ce qu'elle ait tout transformé en atomes.

Mes frères, de ce tableau trop incomplet des désastres qui pèsent aujourd'hui sur la famille française, quelle est la conclusion à tirer ? Ce n'est point à nous ministres de la parole sainte, d'indiquer aux hommes d'État, aux citoyens, à tous ceux qui ont pour devoir une part à prendre à des réformes reconnues nécessaires, et pour tout dire en un mot, à la réforme sociale dont tout homme sensé sent aujourd'hui le besoin, ce n'est point à nous qu'il appartient de proposer des mesures législatives, politiques ou autres, cela n'est point de notre domaine. Mais ce qui nous appartient, c'est de signaler à tous, et particulièrement aux chrétiens, qui seuls ont le vrai remède, les maux que l'esprit révolutionnaire a faits, qu'il entretient

parmi nous. C'est à nous qu'il appartient de jeter le cri d'alarme. Mais quoi ! déjà ce ne sont plus seulement des prédicateurs de l'Évangile, ce ne sont plus même des croyants qui déplorent bien haut les atteintes portées depuis un siècle à la famille chrétienne (1). De toutes parts, après avoir signalé les lacunes, on propose les réformes. Quelles sont les meilleures ? Votre devoir, messieurs, est de les étudier. C'est à vous de voir ce qu'il faut faire pour relever parmi nous l'autorité paternelle, le respect de la femme, le saint amour et la

(1) M. Renan s'accorde avec M. Sauzet, le grand chrétien et profond légiste, pour signaler les lacunes de notre code civil, avec cette différence que M. Sauzet est beaucoup moins amer dans sa critique. Écoutons d'abord M. Sauzet :

Dans notre code, « on fait du mariage un contrat civil ; on le défait par la mort civile, on brise sa stabilité par le divorce, on efface sa mémoire par l'abolition des gains de survie. On supprime du même coup les droits de douaire et d'augment qui se partageaient nos provinces, alors que la haute moralité de nos anciennes lois avait voulu, sous des noms divers, assurer l'avenir de la veuve et perpétuer la dignité du mariage. On abandonne ainsi l'épouse à la discrétion des caprices du mari, la mère de famille à la merci de l'ingratitude filiale. » Page 33 de l'ouvrage cité plus haut.

Écoutons maintenant M. Renan :

« Un code de lois qui semble avoir été fait pour un citoyen idéal naissant enfant trouvé et mourant célibataire, un code qui rend tout viager, où les enfants sont un inconvénient pour le

stabilité du foyer. S'il est vrai, comme les voix les plus autorisées l'affirment, comme les statistiques le constatent, que chez nous seuls, de tous les pays de l'Europe, en même temps que les mœurs sont moins respectées, les familles deviennent de moins en moins nombreuses, et, parmi les ouvriers surtout, les mariages de plus en plus rares; s'il est vrai qu'en France la population tend visiblement à décroître, signe décisif remarqué chez tous les peuples en décadence, ah! ne sentez-vous pas combien il importe de ne pas s'endormir et

père, où toute œuvre collective et perpétuelle est interdite, où les unités morales, qui sont les vraies, sont dissoutes à chaque décès; où l'homme avisé est l'égoïste qui s'arrange pour avoir le moins de devoirs possible, où l'homme et la femme sont jetés dans l'arène de la vie aux mêmes conditions; où la propriété est conçue, non comme une chose morale, mais comme l'équivalent d'une jouissance toujours appréciable en argent; un tel code, dis-je, ne peut engendrer que faiblesse et petitesse. Avec leur mesquine conception de la famille et de la propriété, ceux qui liquidèrent si tristement la banqueroute de la révolution, dans les dernières années du dix-huitième siècle, préparèrent un monde de pygmées et de révoltés. Ce n'est jamais impunément qu'on manque de philosophie, de science, de religion. » (*Questions contemporaines*, préf.)

On ne saurait mieux dire; on se demande seulement comment avec la philosophie, la science et la religion que l'on sait, M. Renan pourrait s'y prendre pour relever, pour faire durer, ne fût-ce qu'un quart d'heure, une société quelconque.

de porter vigoureusement la cognée à la racine du mal?

Gardons-nous de ces lâches et funestes théories — elles ont leurs représentants parmi nous — qui prétendent que chaque peuple a son temps, que le déclin est fatal pour les nations comme pour les chênes. Grâce à Dieu, outre que la raison et l'histoire toutes seules démentent ces énervantes doctrines, nous sommes chrétiens et nous savons que Dieu a fait les nations guérissables. Donc, à l'œuvre! il s'agit de sauver la France, et elle sera sauvée si cette génération le veut. Mais n'oublions jamais que la première étude à faire, le premier devoir à remplir, pour chacun de nous, c'est l'étude de sa propre réforme, c'est le devoir des bonnes pensées, du bon exemple et de la bonne vie. Et s'il était vrai, comme les meilleurs esprits le croient, que la décadence de la famille en France tient aux lois faites par la révolution ou empreintes de son esprit, la première chose à faire, avant d'établir une législation nouvelle, ce serait encore de réformer nos idées et nos mœurs : nos idées, car seules les idées justes, font les bonnes lois ; nos mœurs, car seules les bonnes mœurs sont capables de les supporter.

QUATRIÈME CONFÉRENCE

L'ESPRIT RÉVOLUTIONNAIRE

ET L'ÉDUCATION

QUATRIÈME CONFÉRENCE

L'ESPRIT RÉVOLUTIONNAIRE

ET L'ÉDUCATION

Mes frères, un sophiste éloquent suffit pour faire entrer une idée fausse dans le monde, mais ce n'est que par l'éducation de l'enfance et de la jeunesse que cette idée acquiert peu à peu le droit de cité. C'est là une vérité bien connue, qui ne pouvait échapper à l'esprit révolutionnaire. Aussi en tout temps a-t-il cherché à s'emparer de l'enfance. Il y a déjà trop largement réussi, et l'on peut dire que c'est surtout par l'éducation que la maladie intellectuelle et morale que nous étudions

s'est insinuée, depuis un siècle, d'abord dans l'esprit des pères, puis dans celui des enfants. Et comme si le mal déjà accompli en cette matière n'était pas assez grand, l'esprit révolutionnaire, aujourd'hui plus que jamais, continue son œuvre. Favorisé par l'indifférence des uns, par les passions des autres, et aussi, en beaucoup de cas, par des tolérances coupables; encouragé par des succès partiels, il revendique hautement, pour l'application de son funeste système, non-seulement une liberté à laquelle il n'a pas droit (car jamais l'erreur n'a, par elle-même, droit à aucune liberté), mais bien plus, il aspire hautement à la suprématie; il vise à l'absorption à son profit de toutes les ressources consacrées par l'État à l'instruction publique, et, par une progression qui est dans ses habitudes invétérées et universelles, à la suppression tyrannique de l'éducation chrétienne.

Je voudrais ce matin vous faire assister à ce travail de l'esprit révolutionnaire; je voudrais vous montrer d'abord les erreurs radicales d'où il part, en ce qui touche l'éducation, et vous faire voir ensuite comment, passant de la théorie au fait, il arrive à soulever, partout où il triomphe, la plus intolérable des persécutions.

I

L'esprit révolutionnaire dans l'éducation part de ces deux erreurs fondamentales, qui l'accompagnent partout, qu'on retrouve dans toutes ses œuvres soit théoriques, soit pratiques, et qui forment son caractère distinctif dans toutes les phases de son histoire.

La première se résume dans le fameux mot de Danton, prononcé au milieu d'applaudissements unanimes au sein de la Convention : « Il est temps de rétablir le grand principe que les enfants appartiennent à la république avant d'appartenir à leurs parents (1). »

Quatre ans après (2), quoique la phase violente de la révolution fût passée, un autre législateur du temps disait assez naïvement : « C'est un préjugé généralement répandu en France que les enfants appartiennent à leurs parents. Cette erreur est très-funeste en politique. »

(1) Voir *Monit.*, 22 frimaire an II.
(2) *Ibid.*, 19 vendém. an VI.

Ainsi le préjugé « que les enfants appartiennent à leurs parents » n'était pas encore aboli parmi tous les pères de famille de ce temps-là. Mais, en revanche, il l'était tout à fait dans l'esprit de ceux qui avaient la mission de faire les lois. Est-il nécessaire d'en rappeler la raison? C'est que tous avaient été à l'école du *Contrat social.* Le citoyen de Genève n'avait-il pas formulé cet axiome : « Comme on ne laisse pas la raison de chaque homme unique arbitre de ses devoirs, on doit d'autant moins abandonner aux lumières et aux préjugés des pères l'éducation de leurs enfants, qu'elle importe à l'État encore plus qu'aux pères... L'éducation publique, sous des règles prescrites par le gouvernement et sous des magistrats établis par le souverain, *est donc une des maximes fondamentales du gouvernement populaire* ou légitime. »

Cela pourra sans doute paraître dur à des parents qui croient, comme on l'a toujours cru, que le plus sacré comme le plus doux de leurs devoirs est d'élever leurs enfants. Mais Rousseau, si expert, comme on sait, en matière de tendresse paternelle, vient au-devant de leur scrupule par une réponse vraiment merveilleuse.

« Si l'autorité publique, en prenant la place des pères, requiert leurs droits en remplissant leurs devoirs, ils ont d'autant moins à se plaindre qu'à cet égard ils ne font que changer de nom et qu'ils auront en commun, sous le nom de citoyens, la même autorité sur leurs enfants qu'ils exerçaient séparément sous le nom de pères... (1) »

Ainsi la paternité collective substituée à la paternité individuelle, voilà ce qui doit consoler le cœur des pères et rasséréner leur conscience !

Ce n'est pas, mes frères, vous le comprenez, pour me donner le vain plaisir d'exciter votre indignation contre un livre écrit depuis un siècle que je viens vous apporter ici de pareilles citations : non ; c'est pour vous montrer la source, l'édition première et originale des idées dont nous avons aujourd'hui la reproduction textuelle dans des discours publics et retentissants qui se donnent comme des programmes de l'avenir. L'éducation par l'État, l'enfant à l'État avant d'être au père de famille, nous connaissons cette formule ; elle date d'un siècle il est vrai, mais elle date aussi d'hier, elle date d'aujourd'hui, et vous pourrez en lire toutes les

(1) *Discours sur l'économie politique.*

variantes dans les journaux de demain. Des banquets démocratiques, où l'on nous déclare que la république, sous peine de n'être qu'un mensonge, nous donnera une éducation véritablement nationale, c'est-à-dire imposée à tous, de telle sorte « que la souveraineté nationale soit seule maîtresse (1) », cette formule passe jusque sur le bureau de tel conseil général, où l'on affirme brutalement que « l'État doit s'emparer de l'enfant comme il s'empare du soldat... le droit de l'État, quand il s'agit de former des citoyens, primant celui de la famille (2). » C'est le mot célèbre, mais plus dangereux lorsqu'il s'agit d'éducation qu'en toute autre matière : la force prime le droit.

La seconde erreur propagée par l'esprit révolutionnaire est celle-ci : l'instruction, c'est-à-dire l'enseignement des lettres et des sciences, ou, pour employer le mot emphatique dont on abuse tant aujourd'hui, la science suffit à elle seule pour for-

(1) M. Gambetta, Discours prononcé au banquet de la Ferté-sous-Jouarre.

(2) Vœu déposé sur le bureau du conseil du Rhône. Voir le *Bulletin de la Société d'éducation* de septembre à novembre 1872, p. 126. Il faut lire avec soin tout le *Mémoire* de M. de Germiny *sur les progrès de l'esprit antireligieux dans l'instruction publique*, d'où cette citation est extraite.

mer l'homme. L'éducation et l'instruction se confondent et sont une seule et même chose. Que tous les Français sachent lire, écrire, compter; qu'il n'y ait plus d'illettrés parmi nous, j'emploie à dessein leur langage, alors la paix publique régnera, les révolutions violentes seront finies, et le progrès, qui n'a d'autre ennemi que l'ignorance et les préjugés, suivra son cours !

Je ne vous ferai pas l'injure de réfuter longuement devant vous une erreur si grossière, et qui, pour être le refrain perpétuel et monotone de la presse révolutionnaire, n'en acquiert pas plus de force aux yeux de tout homme sensé. Quel père de famille a jamais trouvé une proportion exacte entre la vertu de ses enfants et l'étendue de leurs connaissances? Qui croira jamais, par exemple, que le diplôme de baccalauréat soit l'indice certain d'un niveau plus élevé de piété filiale? Ne suffit-il pas d'ailleurs d'avoir des yeux pour voir le démenti que les faits donnent tous les jours à ces extravagantes théories? Les statistiques judiciaires, à tout homme qui sait lire, disent ce que le simple bon sens avait déjà révélé, savoir que l'instruction toute seule ne donne point la moralité, le respect du droit, la probité, et que mise au service d'un cœur corrompu, d'une

âme perverse, d'un Robespierre ou d'un Raoul Rigault, elle est pour la société un danger cent fois plus grand que la plus grossière ignorance. Plût au ciel, nous répète l'histoire de toutes nos révolutions, depuis 1793 jusqu'à 1871, que les célèbres criminels qui ont tenu en main, pendant quelques mois ou quelques jours, nos destinées, n'eussent su ni lire ni écrire! Les époques qui portent si justement le nom de Terreur n'eussent pas duré si longtemps, n'auraient pas fait tant de victimes, ou plutôt n'auraient pas même été possibles. Une jacquerie est moins redoutable qu'une terreur, parce qu'elle est un ouragan qui passe, tandis qu'une terreur quelconque vit toujours trop longtemps, grâce aux journaux qu'elle écrit, grâce au semblant de gouvernement qu'elle institue, grâce aux bandits, armés de plume et féconds en discours, qui s'en servent pour discipliner les assassins, pour aiguiser avec des sophismes la hache du bourreau!

Laissons donc pour ce qu'elle vaut une opinion qui n'aura jamais pour elle ni un seul père de famille, ni un seul homme vraiment instruit, mais seulement les agitateurs intéressés à la défendre; et, toutefois, ne la laissons point passer sans faire

voir qu'elle a son origine, facilement reconnaissable, dans le paradoxe favori que la révolution a emprunté au *Contrat social :* L'homme est naturellement bon, et ce sont les institutions qui le dépravent. En effet, si l'homme est naturellement bon, que lui faut-il pour que sa bonté naturelle, la vertu qui lui est innée, se développe et porte ses fruits ? Une seule chose : que l'obstacle extérieur soit ôté ; cet obstacle, c'est l'ignorance. Que la société cesse donc de s'opposer au libre essor de ces facultés, qui vont aussi naturellement au bien que la fumée monte vers le ciel ; qu'elle dissipe tous les nuages que jusqu'ici de vains préjugés ont interposés entre l'œil de l'homme et la vérité ; qu'elle donne l'instruction gratuite, obligatoire, laïque, et la grande œuvre de l'éducation sera faite. « Le véritable secret de l'amélioration des sociétés consiste donc à instruire les hommes, puis à les abandonner à leur libre impulsion pour le bien et l'utile (1). » Tout homme, dans cette théorie, est comme une belle statue que la nature elle-même aurait richement sculptée de ses infaillibles mains. Malheureusement des barbares sont venus, qui

(1) Le Play, *Réf.*, I, 432.

l'ont enfouie dans les décombres, qui l'ont défigurée en recouvrant son artistique nudité de draperies grossières ou de peintures sans goût. Que faire pour la rendre à sa perfection primitive ? Détruire l'œuvre des barbares, et, par exemple, dégager ces esprits, faits pour la lumière de la libre pensée, des superstitions chrétiennes, vêtement disgracieux et funeste dont on les a chargés dès l'enfance. Ainsi se résument et s'expliquent toutes les idées de la révolution sur la manière de former des hommes et des citoyens : supprimez l'ignorance, enlevez les préjugés, puis laissez faire; et le problème de l'éducation nationale est résolu.

L'Église a d'autres pensées, et de toutes ses forces elle combat la double erreur de l'esprit révolutionnaire : le droit de l'État sur l'enfant, antérieur et supérieur au droit du père; l'instruction confondue avec l'éducation. Non, l'État n'a pas la mission d'enseigner, l'éducation n'est pas son objet propre; non, l'instruction ne se confond pas, ne se confond jamais avec l'éducation proprement dite. Résumons sur ces deux points les pensées de l'Église.

Le premier éducateur, à le bien prendre, c'est

Dieu lui-même, Dieu, le père des lumières, le Seigneur des sciences, *Pater luminum, scientiarum Dominus*, Dieu qui est la vérité essentielle et qui, en faisant l'homme à son image, a voulu que la vérité éternelle fût l'aliment de son esprit et la fin de son intelligence. Dieu veut donc et l'Église veut après lui le développement des esprits par l'instruction, et le progrès des âmes par la science. Mais comme en Dieu le bien ne se sépare pas du vrai, ainsi dans l'homme, dont toute la perfection est de ressembler à Dieu, le bien moral ne saurait se séparer du bien intellectuel, et nul n'aura reçu tout le bienfait de la grande œuvre de l'éducation, que celui en qui les dons de l'intelligence, loin d'être isolés des qualités du cœur, n'auront servi qu'à la perfection de la vertu.

Mais Dieu, dans la formation de l'homme, n'agit que par une action secrète et invisible : aussi a-t-il un délégué visible sur la terre, et c'est le père de famille; c'est lui qui a reçu cette âme, non pas seulement pour l'initier aux connaissances humaines, mais surtout pour la former au bien, pour dompter en elle, par la correction, le vice originel, et pour la préparer aux luttes de la vie

par un habile mélange de sévérité et de tendresse. Quand Moïse enfant, condamné à mort par la cruauté de Pharaon, fut recueilli flottant sur le Nil, la fille du roi, à qui la pitié donnait un cœur de mère, confia l'enfant sauvé des eaux à celle qu'elle prenait pour une étrangère : « Recevez cet enfant, lui dit-elle, nourrissez-le pour moi, et je vous donnerai votre récompense » *Accipe puerum istum et nutri mihi, et ego dabo tibi mercedem tuam* (Ex., II, 9). C'est la paro le mystérieuse que Dieu dit au cœur de chaque père, de chaque mère à qui il a fait le don d'un enfant à élever, c'est-à-dire d'une âme à préparer pour le ciel. C'est au père de famille, non à l'État, que Dieu dit : *Accipe puerum istum.* C'est à une conscience responsable de ses actes, non à l'Etat, être collectif et impersonnel, que Dieu dit : Élevez cet enfant pour moi. C'est à un être destiné à une vie immortelle, non à l'État, dont la fin est bornée aux choses du temps, que Dieu dit : Je te donnerai une récompense. Lors donc que le père et la mère ne peuvent par eux-mêmes donner à leur enfant l'éducation, c'est à eux de choisir librement celui qui doit tenir leur place; mais qui ne comprend que, pour tenir la place d'un

père et d'une mère, pour être digne d'un choix que la conscience seule doit dicter, l'homme d'éducation doit avoir, lui aussi, un cœur de père, lui aussi une idée de la responsabilité personnelle qu'il assume, non pas seulement devant son pays, devant la société, devant les parents, mais devant sa conscience et devant Dieu qui lui demandera compte de ce dépôt sacré ?

Telle est l'éducation chrétienne : elle est le prolongement nécessaire, obligatoire devant Dieu, de la paternité; elle est une de ses fonctions essentielles, elle est le plus auguste de ses droits et le plus saint de ses devoirs. L'Église ignore ce que c'est que de séparer l'éducation de l'instruction ; par la seconde elle tend toujours à la première; mais si la nécessité forçait de faire un choix, c'est la première qui aurait la préférence, parce que pour la patrie du ciel comme pour la patrie de la terre, si toutes les sciences peuvent avoir un rôle utile, une seule cependant est nécessaire au point de ne pouvoir être remplacée par rien : c'est la science qui est l'objet de l'éducation proprement dite, c'est la science de Dieu, ou, ce qui est la même chose, la science du devoir qui rayonne sur la vie tout entière, qui à elle seule

suffit pour faire le parfait chrétien et le parfait citoyen.

Et maintenant, croyez-vous que l'Église restera muette devant les accusations dont l'esprit révolutionnaire accable l'éducation chrétienne ? Laisserons-nous dire à ses adversaires que l'éducation chrétienne, sous prétexte de revendiquer les droits de la famille, dénie à l'État ses droits ? qu'elle travaille tellement à former des hommes pour le ciel qu'elle oublie la patrie de la terre, et, comme on l'a osé dire, « fait des esclaves quand on lui demande des citoyens » (1) ?

Ah ! mes frères, qu'il est facile de porter la lumière dans ces questions que la mauvaise foi seule soulève et que la calomnie envenime ! Non, il n'est pas vrai que soutenir les droits imprescriptibles de Dieu, de la conscience, de la famille dans l'éducation, ce soit retirer à l'État ce qui lui appartient. L'État, sans aucun doute, a le plus grand, le plus capital intérêt à ce que l'instruction, je veux dire la bonne, se répande, se généralise, se perfectionne sans cesse ; l'État a le droit, il a

(1) M. Gambetta. Discours prononcé au banquet de Saint-Quentin.

le devoir de désirer que l'éducation soit nationale, c'est-à-dire forme de bons Français ; l'État enfin a le droit de s'assurer, avec la plus rigoureuse vigilance, de la capacité aussi bien que de la probité de ceux qu'il appelle aux fonctions publiques. Qui le nie ? Est-ce l'Église ? Non. L'Église se borne à dire à l'État : Tendez à ces buts si légitimes par les moyens qui vous sont propres ; ce n'est point un caprice du suffrage universel, ce n'est point une usurpation, c'est Dieu même qui élève, qui crée les pouvoirs temporels : *Non sine causa gladium portat* « Ce n'est pas en vain, dit S. Paul, que la puissance publique porte le glaive. » Réprimez donc, autant que les circonstances le permettront, les enseignements destructeurs de la religion et de la morale ; encouragez les études utiles ; ouvrez largement la porte des écoles à quiconque, laïque ou prêtre, peut enseigner une saine doctrine, favorisez toutes les sciences que la conscience avoue. Exigez, c'est votre droit, qu'il ne s'enseigne rien dans l'ombre qu'on ne puisse soutenir au grand jour de la publicité, et quand vous aurez saisi quelque part un enseignement propre à former des esclaves et non des citoyens, déférez-le aux tribunaux. Ah ! s'il y a une chose

que l'éducation chrétienne ne craint pas, c'est la lumière. Comme le divin Maître devant le grand prêtre, elle peut dire à tous, amis et ennemis : *Ego palam locutus sum in mundo; ego semper docui... quò omnes... conveniunt, et in occulto locutus sum nihil* (1) « J'ai parlé ouvertement dans le monde; j'ai toujours enseigné dans des lieux publics où tout le monde peut venir, et je n'ai jamais rien dit dans le secret ». Elle dit d'elle-même ce que Tertullien affirme de l'Église tout entière : *Unum gestit, ne ignorata damnetur* « Elle ne veut qu'une chose, qu'on ne la condamne pas sans l'entendre ». Usez donc du droit que vous avez de tout connaître, de tout voir, afin d'être prêt à réprimer tout abus. Mais là s'arrête votre droit. Vous n'avez reçu de Dieu en dépôt ni les dogmes religieux, ni la morale, ni les sciences, ni les arts. Pour toutes ces grandes choses vous pouvez, vous devez être, dans une certaine mesure, un auxiliaire, un rempart, une digue, un canal, jamais une source.

Voilà ce que dit l'Église, et j'estime que le bon sens parle comme elle, et je n'en voudrais d'autre

(1) Joann., XVIII, 20.

preuve que l'assentiment universel de tous les siècles passés, j'ajoute de tous les peuples aujourd'hui libres et prospères ; ce langage, la révolution ne le saurait entendre, et il faut voir à présent comment elle s'y prend pour faire taire la voix de l'Église, la voix du bon sens, et rendre la société contemporaine sourde au témoignage de tous les siècles.

II

L'esprit révolutionnaire, pour combatre l'éducation chrétienne, a deux procédés, universels, invariables, toujours facilement reconnaissables, quels que soient ses déguisements, sous toutes les latitudes et dans tous les temps ; ces deux procédés sont la calomnie d'abord et la violence ensuite.

Vous vous rappelez, mes frères, avec quel art perfide, par quel obscurcissement prémédité, calculé, infernal, de la vérité historique, le grand patriarche de l'antichristianisme, Voltaire, avait préparé dans les esprits, par cinquante ans de travail souterrain, les grandes destructions que la

révolution devait accomplir. Le christianisme était devenu, aux yeux de la génération qui les exécuta, le grand ennemi de toutes les lumières, l'artisan de toutes les ténèbres, le complice de tous les abaissements de l'esprit humain; je pourrais accumuler les expressions les plus outrées, les plus noires, sans arriver à peindre par un mot l'excès du fanatisme antichrétien qui remplissait les hommes appelés par la révolution à établir en France sur de nouvelles bases l'enseignement public.

Ce travail de calomnie, qui eut alors un si funeste succès, nous le voyons recommencer sous nos yeux, avec une science cent fois moindre dans ceux qui l'exécutent, mais avec une ignorance bien plus profonde et avec un fanatisme égal dans ceux qui le subissent, et il doit, si nous ne savons vouloir, aboutir à de semblables destructions.

Je l'avoue, mes frères, en abordant l'étude de cette matière, j'étais loin de me figurer la réalité telle qu'elle était. La réalité, la voici : c'est que, à l'heure présente, des journaux, des associaciations, des publications populaires de toutes sortes ne reculent devant aucune manœuvre, aucun mensonge, aucune extravagance, aucun faux en écriture publique, pour discréditer, travestir

et ruiner l'éducation chrétienne dans l'esprit des Français, et j'ajoute que ceux qui sont victimes de ces coupables sottises se comptent par centaines de mille.

La première, et en apparence la moins inoffensive de ces manœuvres, est celle qui consiste à diviser l'éducation en deux catégories distinctes et opposées : l'éducation cléricale et l'éducation laïque.

Je n'ai pas besoin de vous dire que ce n'est pas l'Église qui a inventé cette absurde antithèse. L'Église ne s'inquiète pas de savoir qui donne l'éducation : que l'instituteur soit clerc ou qu'il soit laïque, en soi cela importe peu à ses yeux. Elle ne reconnaît d'opposition tranchée qu'entre deux sortes d'éducation : la bonne et la mauvaise, celle qui est chrétienne et celle qui ne l'est pas. Loin de les redouter, elle appelle de tous ses vœux le concours des chrétiens laïques dans toutes les branches de l'instruction, et à ces chrétiens laïques elle ne refuse jamais ses encouragements, ses sympathies, et quand elle le peut, son appui.

Mais qu'entendent donc nos adversaires par ce mot, *éducation cléricale?* On ne saurait s'y trom-

per, c'est tout enseignement chrétien, et surtout l'enseignement donné par les religieux ou les prêtres. Or, aux yeux des amis de la révolution, tout nseignement clérical a les caractères que voici.

D'abord l'enseignement clérical a ce défaut capital, qu'au lieu d'avoir pour but d'instruire les hommes, il se propose de les abêtir.

C'est ce qu'on peut lire à peu près partout dans les écrits de la révolution, et ce qui est rédigé en ces termes dans un journal destiné aux instituteurs :

« (Toutes les congrégations enseignantes) reçoivent la même impulsion du clergé, toutes sont en révolte contre la société moderne, toutes aspirent à la restauration du passé, et toutes y travaillent par le même moyen : *l'hébétement des classes laborieuses* (1). »

« L'enseignement clérical, dit un autre, n'est pas seulement antinational et ennemi des lumières, il est purement et simplement immoral. Et pourquoi ? C'est que les cours y sont ouverts sous les auspices d'une morale qui adopte la Bible pour base : la Bible est le code de l'immoralité. »

(1) Extrait de *l'Echo des instituteurs*, cité par M. de Germiny, bulletin, p. 72.

Un troisième, membre de l'Assemblée nationale et appelé comme tel à voter la prochaine loi sur l'enseignement primaire qu'il veut obligatoire, dit que cet enseignement « est insuffisant et encore actuellement perverti par les notions dites de religion et de morale (1) ».

Et quand on parle de religion et de morale perverse, il ne faut pas s'y tromper; ce n'est point telle ou telle pratique ou tel dogme secondaire, ce ne sont pas les miracles qu'on répudie comme entachés de cléricalisme. Croire en Dieu, enseigner l'existence de Dieu, c'est être clérical. Voici sur ce point la pensée explicite d'un franc-maçon qui, au mois de janvier 1870, pendant que les Prussiens assiégeaient Paris, entreprend de prouver que la franc-maçonnerie, c'est « le progrès sous toutes les formes ». En effet, dit-il, elle nous apprend « qu'il n'y a qu'une seule religion vraie, le culte de l'humanité. Car ce mythe, cette abstraction qui, érigée en système, a servi à former toutes les religions, Dieu, n'est autre chose que l'ensemble de tous nos instincts les plus élevés, auquel, détachant de nous-mêmes ce que nous avions de plus

(1) M. Tolain, *ibid.*, p. 75.

noble, nous avons donné un corps, une existence distincte ; ce Dieu n'est enfin que le produit d'une conception généreuse, mais erronée, de l'humanité qui s'est dépouillée au profit d'une chimère. Rendons à l'homme ce qui lui appartient, et le culte que nous avons rapporté à l'œuvre, reportons-le à son auteur. » L'œuvre c'est Dieu ; l'auteur c'est l'homme !

Du moins ici on ne calomnie point les écoles cléricales quand on les croit incapables d'enseigner un progrès de cette sorte ; on ne les calomnie même pas quand on les accuse si bruyamment « d'infuser aux jeunes âmes la haine de la société moderne » (1), si par société moderne on entend l'ensemble des principes de ces messieurs, pour qui la Bible c'est le code de l'immoralité, et pour qui Dieu c'est l'homme.

Mais voici où la calomnie s'élève au sublime du genre et prend un caractère invraisemblable : c'est dans les brochures à cinq centimes qu'une librairie dite démocratique répand à profusion pour l'édification des classes populaires.

Les concours publics, les médailles décernées

(1) *Ibid.*, p. 82, art. de *l'Opinion nationale*, 19 mars 1868.

solennellement, les rapports officiels font-ils ressortir la supériorité, dans les concours, de l'enseignement des frères de la Doctrine chrétienne ou de toute autre congrégation (1) : tous ces chiffres, tous ces documents sont considérés comme nuls et non avenus, et l'on écrit, on répète sur tous les tons que le plus grand malheur de ce temps, « c'est la domination tyrannique du prêtre sur la société, et l'ignorance profonde dans laquelle il fait croupir nos malheureux enfants (2) ! »

Un autre déclare, toujours pour le peuple, que les doctrines cléricales « ne tendent qu'à l'asservissement des masses en violant les lois les plus sacrées : l'égalité des hommes entre eux, la liberté individuelle, la fraternité et la charité... que, réfractaire par son dogme à toutes les idées de progrès, il ne peut plus que parquer ses ouailles dans le champ de l'ignorance. *Heureux les pauvres d'esprit*, une de ses maximes, en est une des preuves les plus évidentes (3). »

De telles découvertes, appuyées d'une telle exé-

(1) Voyez le *Mém. de M. de Germiny*, p. 119 et seq.
(2) Page 131.
(3) Page 132.

gèse, sembleraient ne pas pouvoir être surpassées. Voici cependant qui est plus fort et qui est tout spécialement à l'adresse des habitants des campagnes : « Habitants des campagnes, leur dit-on, tenez-vous sur vos gardes ! Toutes ces machinations faites par le clergé, de concert avec les anciens partis, ne tendent rien moins qu'à vous enchaîner. Que veulent-ils ? rétablir l'ancien régime, c'est-à-dire la dîme, le droit d'aînesse, les corvées, et être les propriétaires de vos personnes, vous exploiter vous et votre famille comme de vils troupeaux. C'est parce que nous avons vécu près d'eux, avec eux, que nous vous dévoilons leurs pensées, le but où ils tendent. Nous ne faisons que vous dire aujourd'hui ce que tout le monde connaît, ce que tout le monde sait (1). »

En d'autres temps, mes frères, de pareilles inepties exciteraient le sourire autant que le dégoût. Mais aux jours où nous sommes, elles doivent inspirer un juste effroi ; car, au bout de ces calomnies, il y a la persécution, il y a du sang.

L'esprit révolutionnaire se targue sans cesse de

(1) *Ibid.*, p. 133-134. Ceci est extrait d'une brochure intitulée *Souffrances des instituteurs persécutés par le clergé catholique*

progrès; ce qu'il reproche surtout à l'éducation chrétienne, c'est de vouloir ramener le passé. Pourtant, s'il y a une chose facile à prouver, c'est l'absolu dénûment d'idées, c'est la pénurie incroyable d'inventions dont l'école révolutionnaire, en fait d'éducation comme en tout, nous donne le spectacle. Si je veux avoir, non pas une idée, mais une copie du passé dans ce qu'il a de plus hideux, je n'ai qu'à la voir à l'œuvre : les calomnies, vous l'avez déjà vu, elles sont la plate reproduction de ce qui se disait, de ce qui se pensait dans les clubs de 93.

Ce qu'il est bon de voir maintenant, c'est ce qu'on propose de mettre à la place de l'enseignement chrétien, c'est-à-dire, ne l'oubliez pas, d'imposer aux pères de famille, car « IL FAUT, dit la révolution, que la souveraineté nationale soit seule maîtresse (1) ». Eh bien, mes frères, on a peine à le croire, de même que les calomnies dont on sature le pauvre peuple sont exactement les mêmes qu'en 93, le système qu'on propose aujourd'hui, pour remplacer l'éducation chrétienne, est exactement et littéralement celui qui a été exposé

(1) M. Gambetta. Disc. de la Ferté-sous-Jouarre.

dès le début de la révolution, et qui a prévalu en 93.

Je vous dois la preuve de ce que j'avance, et elle sera sans réplique.

Que demande aujourd'hui la révolution? Elle propose, c'est le mot d'ordre, l'instruction gratuite, obligatoire et laïque; gratuite, c'est-à-dire payée par tout le monde, les pauvres comme les riches, et augmentant de deux cent millions les impôts déjà si lourds; obligatoire, c'est-à-dire imposée aux pères de famille sous des peines légales; laïque, c'est-à-dire dénuée de tout enseignement religieux.

La gratuité, c'est l'appât toujours présenté par la révolution, et il est inutile de dire qu'on se borne, en ce point, à copier les promesses faites par les destructeurs des écoles gratuites, partout et toujours ouvertes par l'Église aux enfants des pauvres, les seules vraiment et absolument gratuites, puisque là l'instituteur se donne tout entier et toujours, sans attendre d'autre récompense que de Dieu, qui lui a dit : *Accipe puerum istum et nutri mihi, et ego dabo tibi mercedem tuam!*

L'obligation légale qu'on propose aujourd'hui,

il y a longtemps que la Convention l'avait décrétée en ces termes : « Les pères et les mères qui auraient négligé de faire inscrire leurs enfants sur les registres des écoles publiques seront punis, pour la première fois, d'une amende égale au quart de leurs contributions, et, pour la seconde fois, suspendus de leur droit de citoyens pendant dix ans. » (Décret du 17 décembre 1793.)

Mais le point capital, celui auquel on tient pardessus tout, c'est la laïcité de l'enseignement. Or, si vous voulez avoir une idée exacte de cette machine de guerre d'invention nouvelle, et la voir décrite dans toutes ses parties, avec l'exposé naïf et sans réticence du but qu'on se propose, ce ne sont pas les brochures de la librairie démocratique qu'il faut ouvrir, c'est le rapport présenté à l'Assemblée législative, le 21 avril 1792, par le marquis de Condorcet, un ami et disciple de Voltaire, un membre de l'Académie des sciences, grand partisan de la perfectibilité indéfinie de l'espèce humaine, laquelle devait, moins d'un an après, le requérir pour l'échafaud. C'est dans ce rapport que nous apprenons ce qu'est et ce que se propose l'enseignement laïque.

« L'instruction est nécessaire, dit-il, pour ga-

rantir le peuple des piéges du sacerdoce; ce serait le trahir que de ne pas lui donner une instruction morale indépendante de toute religion particulière; toute religion particulière est mauvaise, les dogmes ne sont que de la mythologie. Soutenir qu'il soit utile d'enseigner la mythologie d'une religion, c'est dire qu'il peut être utile de tromper les hommes. La proscription doit s'étendre. sur ce qu'on appelle la religion naturelle, car les philosophes déistes ne sont pas plus d'accord sur l'idée de Dieu et ses rapports avec les hommes. »

Ailleurs, le même Condorcet estime que, pour dégoûter le peuple des superstitions catholiques, il serait bon « que les instituteurs fissent de temps en temps quelques miracles dans leurs leçons hebdomadaires et publiques... Ce moyen de détruire la superstition est un des plus simples et des plus efficaces... »

On aurait pu demander à Condorcet de donner le premier l'exemple. Ce qui est sûr, c'est que s'il avait ce secret si important pour la libre pensée, il ne l'a communiqué à personne et l'a emporté avec lui dans la tombe. Aujourd'hui comme autrefois, Dieu a conservé le privilége de faire des miracles parmi nous, et la libre pensée l'habitude

de s'en moquer, en fermant les yeux pour ne pas voir.

Un mot encore sur Condorcet. On voit, dans le rapport de ce promoteur de l'enseignement laïque, qu'il voulait aussi, avec la suppression de la religion même naturelle, la suppression du grec et du latin dans les études ; c'est sans doute ce qu'ont oublié ceux qui ont tout récemment donné son nom à l'un des plus grands lycées de Paris : double outrage à la religion et aux lettres.

Voilà donc, mes frères, l'éducation laïque, voilà le grand progrès que l'esprit révolutionnaire propose d'imposer à la génération contemporaine ; voilà l'objet de la pétition qu'il colporte partout.

Il faut dire à présent ce qu'a produit en 93 la thèse acceptée de l'enseignement laïque, et ce que nous devons en attendre aujourd'hui.

En 93, les idées révolutionnaires sur l'éducation, dont la laïcité est le couronnement nécessaire, aussi explicite alors qu'il l'est aujourd'hui, ont abouti à la fermeture de toutes les universités, de tous les colléges, de toutes les écoles, sans parler de la dispersion de tous les instituteurs de la jeunesse et du massacre d'un grand nombre.

A mesure qu'on démolissait d'un trait de plume

tout ce qui existait, on avait la prétention de reconstruire. « Nous avons tout détruit, disait en l'an VI un ministre de l'instruction publique, il nous faut tout régénérer, et l'instruction publique en est le seul moyen. » Ce cri de détresse était poussé par un ministre après cinq lois consécutives (1) ayant toutes pour but la fondation d'écoles primaires dont la première était encore à fonder !

On reconstruisit enfin sur ces immenses ruines. Vous savez quel fut l'architecte : l'université impériale sortit d'un sol couvert de décombres. Hélas ! en réduisant au silence les insolents et ineptes fauteurs de l'éducation laïque, le fondateur de l'université n'avait pas moins gardé de la révolution ces deux funestes axiomes : l'enfant à l'État avant d'être à la famille, l'instruction mise à la place de l'éducation. Le monopole de l'État, le régime de la caserne imposé à la jeunesse française, ce sont les deux legs funestes que le restaurateur de l'ordre a laissés après lui au monde moderne. L'enseignement confisqué

(1) V. l'énumération et la date de ces lois dans l'*Histoire de l'instruction publique et de la liberté d'enseignement*, de M. Henri de Riancey, t. II, p. 55. Paris, Sagnier, 1844.

définitivement par l'État, ce fut le dernier mot d'une révolution faite au nom de la liberté!

Le temps a marché depuis, et, grâce aux efforts des chrétiens, bien des conquêtes ont été faites. Il en reste beaucoup à faire : sommes-nous à la veille de recouvrer tout ce que renferment, tout ce qu'exigent ces grandes choses : l'éducation chrétienne, la liberté du père de famille? Dieu le sait, mes frères, mais vous voyez devant vous l'obstacle; par les violences déjà accomplies, par les écoles enlevées à l'Église contrairement aux lois, partout où ont été laissés libres les partisans de l'enseignement laïque, vous pouvez prévoir les projets qu'ils méditent. Si vous en doutiez, entendez les applaudissements qu'ils prodiguent aux lâches persécuteurs qui ont chassé de Genève les sœurs de Charité, les frères de la Doctrine chrétienne. Prêtez l'oreille aux éclats de leur joie servile quand ils voient la main brutale d'un Prussien fermer les colléges de la compagnie de Jésus. Admirez ces singuliers ennemis de l'ignorance, ces amis des lumières, célèbres depuis quatre-vingts ans non par les universités qu'ils ont ouvertes, mais par la quantité innombrable d'écoles qu'ils ont fermées! Que le passé et le présent vous

révèlent l'avenir préparé par l'esprit révolutionnaire à l'éducation chrétienne!

Je n'ajoute rien qu'un mot. Les amis de l'enseignement laïque veulent forcer les portes de la législation au moyen d'une pétition déjà couverte, disent-ils, de millions de signatures. Nos pétitions en sens contraire n'en ont recueilli encore que cinq cent cinquante mille. Et cependant tous les pères de famille, toutes les mères de famille, toute âme chrétienne peut protester par ce moyen contre le débordement de l'athéisme en délire, s'apprêtant à faire main basse sur les âmes de la grande majorité des enfants du peuple. Pouvons-nous le tolérer? Mes frères, on a retenu cette courte harangue d'un marin célèbre disant à ses soldats la veille d'une bataille : « L'Angleterre compte que ses enfants feront leur devoir. » C'est la même parole que je voudrais dire, mais de manière à être entendu de toute la France : Dans la lutte contre l'athéisme, qui, du sein des ruines de la Commune, ose encore relever la tête, l'Église compte que les catholiques feront leur devoir!

CINQUIÈME CONFÉRENCE

L'ESPRIT RÉVOLUTIONNAIRE

ET LE TRAVAIL

CINQUIÈME CONFÉRENCE

L'ESPRIT RÉVOLUTIONNAIRE

ET LE TRAVAIL

Mes frères, l'homme, a dit l'Esprit-Saint au livre de Job, est né pour travailler comme l'oiseau pour voler. Le travail est la loi de ce monde; il est pour l'homme l'accomplissement d'une volonté divine; il est la condition indispensable de la vie matérielle, et dans l'ordre moral il est à l'origine et au sommet de toutes choses; car rien ne se fonde, rien ne dure, rien ne grandit que par le travail. En un mot, l'idée du travail est inséparable de l'idée de la vie humaine. *Homo*

nascitur ad laborem, et avis ad volatum (1).

Ce sont là des lieux communs bien souvent répétés, et jamais ils ne l'ont été plus que dans la société contemporaine. A entendre ceux qui font du monde né de la révolution française un type supérieur à tout ce qui l'a précédé, on croirait volontiers que c'est une idée nouvelle, empruntée à la déclaration des droits de l'homme, que celle de la dignité du travail et du rôle fondamental, essentiel, qu'il joue dans la société humaine. Mais non, mes frères, c'est là une idée chrétienne, évangélique, et, bien plus, antérieure au temps où l'esprit révolutionnaire a fait son apparition dans le monde de tous les siècles qui l'ont précédé sans exception : car si sur toute la face de la terre, à la venue de Notre-Seigneur, l'esclavage antique avait fait disparaître la vraie notion du travail, elle n'en remonte pas moins à l'origine des choses, et toujours elle a subsisté intacte, au sein de ce peuple qui avait reçu la loi du Sinaï et qui avait pour mission de préparer le peuple chrétien.

Loin de perfectionner, de compléter la vraie notion du travail, l'esprit révolutionnaire est venu au contraire ramener parmi les hommes, sur ce

(1) Job, v, 7.

point capital, les plus dangereuses erreurs et les pratiques les plus criminelles. Cet esprit, dans l'ordre des choses économiques et dans la grave question du travail en particulier, est un des plus grands dangers des temps présents. Aucun sujet ne mérite plus l'attention sérieuse des catholiques et, à leur suite, de tous les hommes de bien. Je voudrais aujourd'hui vous tracer au moins les premiers linéaments de l'étude dont une matière si importante a besoin. Je vous rappellerai d'abord les principes éternels, je veux dire ceux de l'Écriture sainte et de l'Évangile, sur la grande loi du travail. Puis je vous signalerai les atteintes portées à cette notion par l'esprit révolutionnaire, et vous en conclurez avec moi que le retour aux idées chrétiennes est aussi nécessaire parmi nous, pour la restauration du travail, qu'il peut l'être pour la famille et l'éducation.

I

Comme la religion, comme la famille, comme le langage, comme tout ce qui est essentiel à l'homme,

le travail a commencé avec l'homme. Lorsque Dieu tira du néant notre premier père, il le fit semblable à lui ; c'est-à-dire que l'homme, par la nature même qu'il recevait de Dieu, était doué d'une activité libre : aussi, avant même que la chute eût jeté sur la création tout entière un voile douloureux, au sein du paradis terrestre et dans les délices de l'Éden, l'homme avait déjà reçu du Créateur le commandement du travail : *Posuit eum in paradiso voluptatis ut operaretur et custodiret illum* (Gen. II, 15). Ce jardin de délices, l'homme doit le féconder par son travail et en faire l'objet de sa vigilance continuelle. Et ce n'est pas seulement dans l'enceinte du séjour habité par le premier couple que l'homme est appelé à faire usage de son activité; ses facultés puissantes doivent être employées à dompter cette terre qu'il remplira de ses descendants, et tous les animaux créés doivent subir son empire : *Replete terram, subjicite eam, dominamini universis animantibus* (Gen. II, 28). Ainsi, dès la première page du saint livre s'évanouit une calomnie trop répandue aujourd'hui contre l'enseignement catholique. L'Église, a-t-on écrit, a déshonoré l'idée du travail en faisant de cette loi, non pas le noble apa-

nage de la nature humaine, mais un châtiment imposé à l'homme coupable et la peine du premier péché. Mes frères, les saints livres nous montrent au contraire, avant tout péché, l'homme destiné de Dieu au travail, par le fait même de la nature qu'il avait reçue. « Or, remarque saint Thomas d'Aquin, les facultés qui sont naturelles à l'homme ne peuvent ni lui être soustraites ni lui être données par le péché (1). » Qu'a donc fait le péché et comment le travail a-t-il reçu de la chute un caractère nouveau? Cessera-t-il d'être la loi primordiale de l'homme, son honneur, sa dignité en même temps que son besoin et l'une des fins principales de la vie présente? Non; le travail ne perdra aucun de ces caractères, mais désormais l'effort qu'il coûtera à l'homme sera accompagné de peine et de douleur. Les mâles plaisirs, les joies saintes, les voluptés austères dont il restera ici-bas la source la plus pure, devront être achetés par une fatigue, par une lutte qui eût été épargnée à l'homme innocent. C'est ce qu'exprime la sentence divine : *Maledicta terra in opere tuo* « La terre est maudite dans les œuvres de tes mains. »

(1) Ea qua sunt naturalia homini neque subtrahuntur neque dantur per peccatum, 1a q., 98, 2.

Elle continuera de te nourrir de ses fruits, mais ces fruits il te faudra les arracher par ton travail, du sein des ronces et des épines qu'elle te donnera sans culture, et « tu mangeras ton pain à la sueur de ton front » *in sudore vultus tui vesceris pane* (1).

Ainsi, veuillez le remarquer, rien n'est retranché ni à l'obligation primitive du travail ni aux promesses magnifiques qui lui sont faites. Mais le travail devient pour la vie humaine quelque chose de plus, la matière d'un effort douloureux, d'un combat, d'un sacrifice de tous les jours, honorable pour la nature humaine, à la fois marque de notre grandeur et indice de notre chute, moyen de notre châtiment, mais aussi moyen de notre réparation.

En disant ce mot *réparation*, je viens, mes frères, de vous ouvrir un jour plein des plus consolantes clartés sur le rôle du travail dans l'économie des sociétés humaines. Ce qui fait la noblesse particulière du travail, c'est qu'il est pour l'homme la voie par excellence, la voie royale de la grandeur morale, de la vertu, de la sainteté, et que, dans le plan divin de la rédemption, uni au travail

(1) Gen., 17-18.

sacré de la croix, dont les fruits nous sont appliqués, il nous fait monter bien plus haut que la chute ne nous aurait jamais fait descendre. Ce grand mystère de la chute originelle, scandale de tant de raisons superbes, pour être vu sous son vrai jour, tel qu'il apparaît dans les saints livres, ne doit pas être séparé du mystère de la rédemption. Le premier homme, et après lui toute sa race, est chassé des délices toutes gratuites de l'Éden; mais le jour même où il entend sa sentence de mort, il entend aussi la promesse de la réparation et du salut. Il lui faudra souffrir sans doute, mais cette souffrance, qui n'implique contre lui aucune injustice, renferme pour lui une assurance de gloire, le gage d'un bonheur plus grand que celui qu'il a perdu. Le travail, loi primitive de sa nature, va s'aggraver pour lui; mais aussi, en devenant le grand moyen de son expiation, il deviendra le moyen, la condition d'une gloire plus grande, d'une vie supérieure à celle qu'il tenait de sa première origine; et cette transformation douloureuse que subit la loi primordiale du travail ne doit pas nous faire oublier que l'Église ose chanter de la faute de notre premier père : *Felix culpa!* « Heureuse faute d'Adam, qui

nous a valu un tel Rédempteur ! » Heureuse faute, dirai-je, qui, en ajoutant au travail des fatigues et des angoisses de plus, a ajouté à son mérite, a doublé sa grandeur, lui a donné, par les mérites du Rédempteur, une valeur surnaturelle, et a élevé cette condition générale de la nature humaine à la hauteur d'une vertu divine, dont le prix ne sera pas seulement la victoire sur la matière, mais la possession de Dieu même !

C'est dans les pages sublimes de l'Évangile, dans la vie du Fils de Marie, qui a voulu travailler de ses mains et qui se faisait nommer le fils de l'ouvrier, *fabri filius ;* c'est dans le Nouveau Testament; c'est enfin dans l'histoire de l'Église tout entière que se manifeste, avec une touchante sublimité, la grandeur du travail devenu une vertu chrétienne. C'est là qu'apparaît, dans sa dernière clarté, toute l'économie du plan divin. La peine attachée au travail est la partie la plus méritoire de notre pénitence; le travail est la meilleure, la plus salutaire des expiations, celle qui est nécessaire au salut de tous ! Ah ! ne regrettons pas que la terre soit devenue moins généreuse, et qu'il nous faille déchirer péniblement ses flancs pour en tirer le pain de chaque jour ! Ne croyons point au

malheur de ceux à qui l'effort quotidien est nécessaire pour qu'il puissent soutenir leur vie, ni au bonheur de ceux qui ont trouvé dans les richesses reçues de leurs pères la dangereuse tentation de l'oisiveté. *Beati pauperes* « Bienheureux les pauvres ! » a dit le divin Maître, les pauvres, c'est-à-dire avant tout les hommes de labeur, et il a commenté lui-même sa parole en voulant naître artisan, fils d'artisans, et en confiant la conquête du monde à douze artisans comme lui, en donnant à un saint Paul, ce prince de l'éloquence apostolique, dans l'intervalle de ses brûlantes prédications, de ses chaînes et de ses naufrages, le courage de gagner sa vie par le travail de ses mains ! *Beati pauperes !* C'est la parole, c'est l'exemple du Maître. « Que ceux donc qui travaillent de leurs mains se réjouissent, dit Bossuet ; Jésus-Christ est de leur corps ! » Qu'ils ne se plaignent point de leur état ! Désormais aucun travail qui ne soit honorable. Les injustes et orgueilleuses distinctions établies par la sagesse antique sont effacées. Que dis-je ? Si dans l'Église, qui proclame si hautement l'égalité de tous les hommes devant l'obligation du travail, il y a quelque préférence, elle sera pour l'artisan, pour l'ouvrier, pour quiconque

travaille des mains et verse matériellement cette sueur qui a été prédite au premier homme : *In sudore tuo vesceris pane.* C'est qu'aux yeux de l'Église, tout atelier est le souvenir vivant de l'atelier où travaillait l'enfant Jésus, sous la garde de Marie et de Joseph.

De nos jours, mes frères, on a écrit l'histoire du travail, et assurément je n'en connais pas de plus intéressante et de plus utile. Mais s'il en ressort une vérité éclatante, c'est la bénédiction apportée au travail humain par l'intervention de l'Église, par l'action des principes surnaturels. Avant Jésus-Christ, sauf dans l'unique peuple hébreu dont la fonction dans le monde était d'annoncer et de préparer Jésus-Christ, le travail, j'entends un travail sans rémunération et sans issue, est le lot des esclaves. La majorité des hommes se compose, selon Aristote, d'esclaves par nature; au-dessus d'eux sont les hommes libres, en petit nombre, qui sont libres, eux aussi, par nature. Xénophon, le disciple de Socrate, n'a pas assez de mépris pour la vile multitude, amas confus d'ouvriers et de petits marchands parmi lesquels il n'y a que désordre et méchanceté. Platon les déclare exclus, par leur état même, de tous droits politiques. Ci-

céron, ce grand esprit à l'aurore même de l'Évangile, écrit que « toute industrie est vile et méprisable, car il ne peut y avoir rien de noble dans une boutique ni dans un atelier ! » Naturellement ces esclaves, qu'on déclarait incapables de vertus, n'avaient aussi aucun droit, non pas même le droit au culte public, pas même le droit de famille, à plus forte raison aucun droit de citoyen. Ni Dieu, ni foyer légitime, ni patrie, voilà la condition de l'esclave, et c'est l'esclave qui représente le travail !

Cependant, à cette même époque et depuis un temps immémorial, chez les ancêtres du Christ, il était écrit dans les livres sacrés : « Celui qui répand le sang et celui qui fait du tort à l'ouvrier sont frères. » Et ailleurs : « Que le salaire de ton ouvrier ne passe pas la nuit dans ta demeure (1) ! » Que sera-ce donc quand l'Ancien Testament aura donné son fruit? Alors sera promulguée, par la bouche de Paul, cette vérité dont tout l'ancien monde eût frémi : « Devant Dieu il n'y a pas de différence entre l'esclave et l'homme libre, entre la femme et l'homme ; car vous êtes tous une seule

(1) Eccli., XXXIV, 27. — Levit., XIX, 13.

chose dans le Christ Jésus (1). » Alors le même Paul, renvoyant un esclave fugitif et voleur à son maître Philémon, lui écrit : « Reçois-le, non plus comme un esclave, mais comme un frère qui m'est très-cher, et qui doit t'être cher encore davantage et selon la chair et dans le Seigneur. » Et ce même esclave, il le lui redemande pour en faire bientôt un missionnaire et un évêque. Alors enfin l'apôtre saint Jacques, le frère du Seigneur, foudroie de ses anathèmes ceux qui dans l'Église de Dieu font une distinction entre le riche et le pauvre, préférant le premier à cause de son anneau d'or et de sa tunique blanche, et oubliant la prédilection toute spéciale que Dieu a témoignée aux pauvres, qui, « dénués selon le monde, sont riches dans la foi et sont les héritiers du royaume que Dieu a promis à ceux qui l'aiment (2) ».

Vous le comprenez, mes frères, de ces principes posés par l'Église et des exemples donnés par elle devaient sortir et est sortie en effet toute une révolution dans le régime du travail. Cette révolution a été trop souvent décrite pour que je veuille y arrêter longuement votre pensée.

(1) Galat., III, 28.
(2) Jac., II, 2-6.

Dans la société chrétienne, plus d'esclavage; l'ouvrier est un homme libre à qui sont reconnus tous les droits essentiels à la nature humaine et qui sont les mêmes chez tous les hommes, droit à la religion, à la famille, à la propriété. En vain tous les restes des préjugés païens, toutes les passions cruelles ou basses qui sont le fruit du péché se sont ligués contre les efforts persévérants de l'Église, le vœu de l'apôtre saint Paul a été rempli. Les sociétés humaines, je parle des sociétés civilisées, ont accepté comme l'idéal où il faut tendre la devise si fièrement posée par l'Apôtre, devant un monde absolument incapable de la comprendre. En Dieu, en Jésus-Christ, il n'y a plus ni homme libre, ni esclave; la femme est l'égale de l'homme. Comme Dieu lui-même, la société ne fait pas acception de personnes, et comme Dieu, qui seul le fera infailliblement au dernier jour, elle s'efforce de rendre à chacun selon ses œuvres.

C'est sous l'empire de ces principes que se sont établies dans le monde chrétien les respectables traditions qui ont fixé, de manière à produire l'harmonie et la paix publique, les rapports des riches avec les pauvres, des maîtres avec les ou-

vriers, de ceux qui travaillent de leurs mains avec le groupe toujours moins nombreux de ceux qui se livrent exclusivement aux travaux de l'intelligence. Comme on l'a établi par de remarquables analyses, ces coutumes qui font régner la paix sociale et la prospérité, elles reposent toutes essentiellement, malgré leurs diversités apparentes, sur le fond commun de la morale chrétienne qui en a fixé les bases et qui seule peut les faire durer. C'est parce que l'Évangile a établi si fortement la dignité du pauvre, de l'homme qui travaille, que le riche qui l'emploie traite avec lui sur le pied de l'égalité; qu'il lui assure par des conventions librement débattues la permanence de son travail; qu'il contribue, non pas seulement à son bien-être individuel, mais encore au bien-être de cette famille, qu'à la différence de l'ouvrier antique il a le droit d'avoir, d'élever, et qu'il peut espérer d'enrichir un jour par son épargne et son économie. Le lien qui unit ainsi le riche et le pauvre, ce n'est pas seulement, de la part du riche, le désir de faire faire son travail au meilleur marché possible; de la part du pauvre, la nécessité qui pousse à accepter les plus onéreuses conditions en certains cas, sauf à en imposer de semblables si la

chance tourne : non ; le lien qui les rapproche est avant tout un lien moral. Le riche sait qu'il y a dans cet homme qu'il emploie un frère selon Dieu, auquel il est redevable non-seulement de la stricte justice, mais de la charité ; dans la cabane de ce pauvre artisan des champs, dans l'humble maison de cet ouvrier, il voit à côté d'un chef de famille, une femme, une chrétienne digne de respect, qui, tout en se livrant au travail, doit garder le foyer; il voit des enfants à élever, qui ont droit à la sécurité de leur existence, et rien de ce qu'il a vu et de ce qui fait la condition normale de la vie du pauvre, dans les sociétés bien réglées, ne reste étranger à la détermination du prix qui doit revenir au travail. C'est ainsi que l'harmonie règne, que l'ouvrier qui se sent aimé et protégé du maître accepte avec joie son patronage, que la société poursuit sans secousses le cours de ses progrès, qu'elle devient forte par l'union des classes et capable de résister aux épreuves dont aucun siècle, dont aucune nation n'est exempte.

Voilà, mes frères, l'histoire du travail, du travail chrétien dans son origine, dans ses principes et dans ses effets généraux; je n'ai rien dit que ce

qui est certain et ne saurait prêter à aucune discussion.

Ne semble-t-il pas, dès lors, que quiconque parmi nous travaille de ses mains, les ouvriers des champs, les artisans des villes devraient, d'un commun accord, saluer dans l'Église la mère bienfaisante, la protectrice du travail? Ne semble-t-il pas que quiconque appartient à la classe de ceux qui possèdent la fortune et conduisent les destinées publiques, devrait comprendre le rôle social de l'Église et faire, autant que possible, régner ses principes en pratiquant ses lois et en donnant l'exemple de ces vertus chrétiennes de qui dépend la paix, et, avec la paix, la richesse publique et le bien-être universel?

Sans doute, mes frères, il en serait ainsi sans l'esprit révolutionnaire. C'est lui qui, dans la question du travail comme dans toutes les autres, corrompt les idées, détruit les traditions saines pour les remplacer par de creuses utopies, et par là contribue sans relâche à la ruine universelle. C'est ce que je vais maintenant vous montrer.

II

Peu de temps après les désastres de la Commune, un homme de bien rendait visite à quelques ouvriers d'une des plus grandes usines de Paris. En causant avec eux de leurs intérêts et en général des questions sociales, il vint à leur demander ce qu'ils lisaient : « Oh! monsieur, dit l'un d'eux, un contre-maître, nous ne manquons pas de livres à bon marché : tenez, moi qui vous parle, je ne m'endors jamais sans un exemplaire du *Contrat social* de Rousseau sur ma table. Oh! voilà un fier livre! Aussi dès que mes enfants sauront lire, ils auront chacun le leur (1). »

Ce trait historique suffit pour vous faire comprendre à quelle distance des idées chrétiennes se trouvent, au moins dans nos villes, ceux qui représentent l'industrie et le travail manuel. Le *Contrat social* tombé des mains des législateurs de 91 et 93 aux mains des ouvriers de 1871, c'est bien la preuve la plus authentique qui se puisse

(1) *Hist. du travail*, par F. Passy, p. 7.

donner du progrès et des ravages de l'esprit révolutionnaire. Quel aveuglement ne faut-il pas cependant pour que l'homme du peuple qui sait lire n'y ait pas remarqué que la fièvre paradoxale dont Jean-Jacques est presque toujours victime, le porte jusqu'à adresser des paroles de regrets à l'esclavage antique! C'est Jean-Jacques, dans le *Contrat social*, qui a écrit ces lignes où l'odieux le dispute à l'absurde : « Chez les Grecs, tout ce que le peuple avait à faire, il le faisait par lui-même; il était sans cesse assemblé sur la place, des esclaves faisaient ses travaux, sa grande affaire était la liberté!... Pour vous, peuples modernes, vous n'avez pas d'esclaves, mais vous l'êtes; vous payez leur liberté de la vôtre. Vous avez beau vanter cette différence : j'y trouve plus de lâcheté que d'humanité (1). »

Sera-t-il bien difficile, mes frères, de vous faire voir que les terribles problèmes devant lesquels nous sommes aujourd'hui, et dont ce qu'on appelle la question ouvrière est le principal, ont leur origine dans l'oubli, dans le mépris de la notion chrétienne du travail?

(1) *Contrat social*, III.

Si le travail, si la souffrance qui y est attachée n'est pas une loi divine, un devoir auquel nul n'a le droit de se soustraire, mais simplement un fait humain, lequel n'a d'autre fin que la vie présente; un fléau que l'on subit comme la maladie ou la guerre, la conséquence est claire : l'humanité se divise en deux classes, ceux qui sont assez heureux pour se soustraire au travail et goûter la jouissance de l'oisiveté, et ceux en plus grand nombre qui, moins habiles ou moins favorisés, sont obligés de travailler pour vivre et de se mettre au service d'autrui. C'est la dualité antique qui recommence avec toutes ses conséquences, toutes ses dépravations, toutes ses ruines, et aucune utopie révolutionnaire ne suffira à vous y soustraire.

On l'a essayé cependant, et rien n'est instructif comme l'histoire de ces tentatives désormais jugées par leurs fruits, et qu'on ne peut recommencer en présence du spectacle qui est sous nos yeux.

Le point de départ est toujours l'axiome fatal de J.-J. Rousseau : s'il y a tant de souffrance dans la société, la faute en est aux institutions, et ce sont elles qu'il faut changer. Au temps de la pre-

mière explosion révolutionnaire, un mot magique parut devoir suffire à tout sur cette matière comme en tout le reste, c'est le mot *liberté*. Que le travail soit libre, que toutes les anciennes prohibitions tombent; c'est assez, toutes les souffrances du travail vont cesser, la richesse accrue fera croître le bien-être universel, et tout nous promet une société plus heureuse que toutes celles qu'on a connues jusqu'ici.

Non, la liberté ne suffisait pas; on le vit bien à l'expérience. Eh ! comment suffirait-elle pour donner la charité au riche, la sobriété et la prévoyance au pauvre ? Elle suffit moins encore à conjurer les cruelles inégalités de la fortune, et le pauvre qui ne croit plus en Dieu, qui ne sait plus le prix de la souffrance, qui par conséquent veut jouir ici-bas, le pauvre à qui on a persuadé que la liberté donnerait tout les biens, accuse la société de l'avoir trompé, et tient toujours contre elle en réserve les explosions de la colère sombre qui s'amasse silencieusement dans son cœur.

Mais, diront d'autres utopistes, si la liberté a si peu réussi à procurer le bien-être de l'ouvrier, c'est qu'on n'a pas su comprendre la loi du travail ni en organiser l'application. Ne croyons pas,

avec la vieille doctrine de nos ancêtres, que le travail est synonyme de souffrance, pas plus que nous ne croyons que la nature humaine est malade et viciée dans son origine : le travail par lui-même est aussi attrayant qu'il est nécessaire et honorable pour la nature humaine, tout consiste à savoir l'organiser. Organisation du travail, c'est le mot d'ordre qu'ont mis sur leur drapeau ces aveugles réformateurs qui se persuadaient que les passions humaines, sans autre frein que leur intérêt même, peuvent se combiner entre elles comme les rouages d'une machine savante, de manière à produire à la fois la moralité et le bien-être; sophistes présomptueux qui, une fois arrivés au pouvoir dans un jour d'émeute et sommés de tenir leur parole, ont étonné le monde par leur impéritie, et n'ont pu que disparaître, au bout de quelques mois d'une ruineuse dictature, emportés par un flot de sang pareil à celui qui les avait amenés!

Qu'est-il resté, mes frères, de toutes ces utopies qui prétendent organiser le travail en dehors des principes chrétiens, et qui opposent fièrement les maximes et les habitudes de la révolution aux vieilles coutumes, aux traditions nées de l'Évan-

gile et sanctionnées par l'expérience universelle, tant ancienne que moderne, des peuples les plus libres et les plus prospères ?

Il en est resté un mot nouveau, en lui-même insignifiant, mais dangereux par le sens menaçant qu'on lui donne, et en second lieu, un nouvel essor donné aux éternelles passions qui sont à l'état de fermentation dans toute agglomération humaine, et qui, lorsqu'elles triomphent, amènent fatalement la ruine des sociétés.

Ce mot nouveau, c'est le mot de *travailleur*. Assurément ce mot est en lui-même parfaitement inoffensif. Mais que lui fait-on dire ? On lui fait signifier une classe d'hommes à part, une nouvelle couche sociale, comme on dit, à qui le travail des mains qu'elle représente spécialement confère des droits privilégiés, en opposition avec la classe de ceux qui possèdent, qui jouissent des fruits du travail de leurs ancêtres ou du leur, et qui sont censés ne pas travailler, n'être pas travailleurs, parce qu'ils ne travaillent pas de leurs mains.

Je ne veux pas insister sur ce mot nouveau, mais bien sur les passions très-anciennes auxquelles il répond, auxquelles il fournit un aliment.

Ces passions, ce sont toutes celles qui naissent

irrésistiblement de l'oubli de la notion chrétienne du travail.

Laissez-moi pour un instant donner à ce mot *travailleur* un sens que, grammaticalement, il n'a pas, mais qu'il a certainement dans la pensée de ceux qui l'ont inventé; supposons que par travailleurs il faille entendre tous ceux qui veulent, dans l'ordre social, faire disparaître la notion chrétienne du travail.

Eh bien, le travailleur ainsi entendu c'est l'homme qui ne travaille que pour jouir, c'est-à-dire pour échapper le plus tôt possible à la contrainte, à la souffrance du travail. C'est l'homme qui, s'il est riche, sera nécessairement avare et dur pour l'ouvrier, car il veut jouir, jouir le plus possible, le plus promptement possible et au moins de frais possible. C'est lui pour qui le travail de l'ouvrier ne représente rien absolument qu'une marchandise comme une autre qu'il faut débattre, obtenir au moindre prix, en profitant de toutes les crises qui, même au détriment du pauvre, peuvent accroître le bon marché.

Ce travailleur-là c'est celui qui, s'il est pauvre, n'aura d'autre idée que de profiter pour lui, le plus vite possible, en vue d'une jouissance immédiate,

du salaire qu'il aura touché. C'est l'ouvrier de nos villes, qui en quelques heures consume en orgies le fruit de son travail de la semaine, pendant que sa femme meurt de faim au logis et que ses enfants demandent l'aumône.

Parce que le travailleur n'a pour but que de jouir, il s'ensuit tout naturellement qu'il hait en réalité le travail. Aussi travaille-t-il le moins possible, et dans la mesure suffisante pour arriver à satisfaire ses goûts, qui ne s'étendent guère au delà de sa propre personne; l'idéal qu'il a devant les yeux, c'est l'homme qui peut jouir sans travailler.

De ce qu'il hait le travail, il s'ensuit, par une conséquence presque inévitable, qu'il hait tous ceux qui ne sont pas forcés de travailler, j'entends du travail des mains, comme lui. Car, aux yeux de ce travailleur qui pullule dans toutes nos villes, oisiveté et richesses sont synonymes. Tout riche est un oisif, il n'appartient pas à la classe des travailleurs. Donc haine au riche, c'est-à-dire à quiconque possède à quelque titre que ce soit! Vienne un jour d'émeute, le travailleur dont je parle saura bien un moyen de devenir riche à son tour sans arriver à la richesse par le travail.

Hélas! est-il besoin de dire que le travailleur

dont je parle travaille le dimanche et a perdu peu à peu toute espèce de notion religieuse? La plupart du temps il est sans famille légitime, mais toujours il est sans Dieu!

Le travail du dimanche, mes frères, plaie hideuse de notre temps, et jusqu'ici de la France à peu près toute seule parmi les peuples civilisés!

Le travail du dimanche, un des plus tristes, un des moins excusables triomphes de l'esprit révolutionnaire, un des plus authentiques arguments à alléguer en preuve de cette banqueroute universelle que la révolution, comme on l'a si bien dit, a faite au détriment de ses enthousiastes promoteurs! Sous quel prétexte en effet s'est introduit parmi nous ce dégradant oubli du jour dominical, qui est maintenant devenu le seul dogme chez les travailleurs que je décris?

On a mis en avant la liberté de conscience. Comment, disait-on, contraindre ceux qui ne croient pas de célébrer le dimanche? N'est-ce pas un progrès de respecter leur liberté? Donc, pour respecter la liberté de ceux qui ne croient pas, ouvrons tous nos ateliers le dimanche, et forçons au travail, sous peine de perdre leur pain quotidien, l'immense majorité pour qui le dimanche est,

comme dans tout le monde chrétien, le jour béni du repos, de la famille, le jour du Seigneur?

C'est le même principe dont on part aujourd'hui pour chasser Dieu de l'école. Comment, dit-on, contraindre les pères de famille sans religion à confier leurs enfants à un maître qui leur apprendrait le catéchisme? Pour éviter ce malheur, supprimons le catéchisme, et privons de tout enseignement chrétien l'immense majorité des enfants dont les pères et les mères sont encore chrétiens!

C'est ainsi qu'au nom de la liberté de conscience l'esprit révolutionnaire a abouti, pour le travail, au même résultat qu'il poursuit aujourd'hui pour l'éducation : la suppression générale de la liberté de conscience.

Mais quel est le résultat de l'athéisme ainsi introduit à l'atelier? Quel est l'effet de cette désertion en masse de nos églises par les hommes de travail?

Mes frères, faut-il vous peindre ces spectacles navrants dont sont chaque jour les témoins attristés et impuissants tous ceux qui, dans cette capitale, s'occupent des classes pauvres? Vous parlerai-je de cette perte absolue du sens moral, de cette dégradation physique, de cette misère

permanente qui coïncide, c'est le fait constaté, avec l'élévation croissante des salaires et grandit avec eux ? Vous ferai-je assister aux discours de ces malheureux qui, tout en consumant en orgies des salaires supérieurs à leurs besoins, et, en laissant leurs femmes et leurs enfants dans la misère, ne cessent de déclamer contre l'égoïsme des bourgeois et des riches ? Quand le paupérisme est fondé sur de tels motifs, quel remède pensez-vous qu'aucune institution purement humaine y puisse apporter ? Vous étonnerez-vous après cela que le plus grave et le mieux informé des observateurs contemporains nous dise, comme résultat de l'enquête la plus consciencieuse qui fût jamais : « Dans le régime du travail les éléments de la vie morale commencent à manquer à Paris. Notre capitale reproduit ainsi peu à peu le type que le christianisme semblait avoir détruit, de ces antiques cités où l'espèce humaine s'est éteinte dans le désordre (1). »

Mes frères, admirez une fois de plus ce que je vous ai déjà fait remarquer : la tendance avant tout et par-dessus tout antireligieuse de l'esprit révolutionnaire.

(1) Le Play, *Réf.*, II, 420-421.

L'influence fatale, désastreuse, de l'oubli de la loi du dimanche n'a pas été seulement signalée par les chrétiens ; elle est aujourd'hui démontrée, constatée à tous les points de vue, aussi bien au point de vue de la moralité des ouvriers que des intérêts du travail. Là où les hommes se reposent le dimanche, non-seulement ils sont plus religieux, par conséquent meilleurs citoyens, meilleurs pères de famille, plus instruits, plus aisés ; mais encore le travail, plus consciencieux, est plus riche en produits. L'Amérique et l'Angleterre, où le repos dominical est sévèrement gardé, n'ont rien à envier pour la richesse et l'industrie à la France, où on le viole. Sur ce point toutes les voix sont d'accord, et le brutal ennemi du catholicisme, Proudhon, parle comme les évêques catholiques.

Ne vous semble-t-il pas que la question est suffisamment éclaircie, et que quiconque veut le bien public, à quelque point de vue que ce soit, devra réclamer l'observation du dimanche ? Ah ! mes frères, détrompez-vous ! En ce point comme en tant d'autres, l'esprit révolutionnaire est avant tout ennemi de l'Église, et la satisfaction de cette haine passe avant tout le reste ; l'esprit révolutionnaire sera donc impudemment parmi nous

l'ennemi du repos du dimanche, et l'ami non moins impudent des orgies sacriléges du lundi !

Est-il nécessaire maintenant de vous montrer que le problème du travail n'est pas tant, comme on le voit, un problème économique qu'un problème moral et religieux ? Laissez régner les doctrines révolutionnaires : tout effort pour effacer l'antagonisme des classes, la démoralisation de l'ouvrier, et par suite la plaie hideuse du paupérisme, restera fatalement impuissant. Le travailleur moderne, à quelque classe qu'il appartienne, ne fera jamais du travail un instrument de sa grandeur morale. Le travail, s'il l'enrichit, l'abaisse et l'énerve par la jouissance, et s'il le laisse pauvre et dénué, il lui sert de prétexte pour ébranler la société, qu'il rendra toujours responsable de la misère née de ses propres vices !

Voilà donc le résidu des utopies révolutionnaires sur le travail : d'une part, un mot nouveau qui renferme et tient toujours en suspension la guerre sociale, et de l'autre, le réveil de passions terribles aussi anciennes que le cœur humain. Elles ont remis en présence, pour se faire une guerre sans merci, ces deux choses que les plus tristes temps du paganisme ont connues et que l'Évangile

avait à peu près fait disparaître : le mauvais riche et le mauvais pauvre; le riche, qui ne sait et ne veut que jouir et n'apprécie le travail du pauvre que par ce qu'il lui coûte et ce qu'il lui rapporte; le pauvre, aussi égoïste, aussi ami de la jouissance et aussi ennemi du travail; le pauvre, qui, comme l'esclave antique, met tout dans le plaisir de l'heure présente; car il n'a plus ni une propriété à créer, ni une famille à aimer, ni un Dieu à adorer !

Mes frères, grâce à Dieu, la leçon des derniers événements n'a pas été entièrement perdue pour nous, et c'est au lendemain de la Commune que nous avons vu les plus généreuses initiatives se lever pour redonner parmi nous une nouvelle vie au travail chrétien. Du sein de l'armée, du milieu de la jeunesse chrétienne, aussi bien que des rangs du clergé, ont surgi les dévouements les plus intelligents, les plus actifs, pour multiplier dans cette ville et sur tous les points de la France des cercles d'ouvriers, c'est-à-dire des centres de travail chrétien. Là le fils de l'artisan, qui a passé toute une rude semaine sur la forge ou sur l'établi, retrouve enfin son dimanche, et, avec son dimanche, toutes les bonnes et saines traditions de nos vieilles coutumes; il retrouve au cercle Dieu

d'abord, sous les traits de Celui qui seul peut faire comprendre aux hommes toute la dignité du travail, sous les traits de Jésus, l'ouvrier de Nazareth; il y retrouve d'autres ouvriers ses frères, gais et purs comme lui, et qui viennent comme lui retremper avec leur foi leur courage pour les labeurs du lendemain. Mais ce n'est pas tout : il est accueilli, encouragé, aimé par d'autres jeunes gens que leur naissance n'a pas appelés aux travaux de l'atelier, mais qui sont heureux de passer ce jour-là avec des frères que leur charité a choisis; de jeunes hommes qui se font un pieux honneur de leur bienveillant et désintéressé patronage.

Ah! mes frères, puissions-nous, dans ces réunions encore trop peu fréquentées, voir de vrais enfants de l'Évangile, de plus en plus nombreux, voués les uns au travail des mains, les autres aux travaux plus durs de la pensée, se donner une étreinte fraternelle que rien désormais ne puisse rompre! Puissions-nous y voir un germe, un gage d'un meilleur avenir! Puissent les hommes de toute la France, et non plus seulement de quelques points choisis, comprendre enfin quelles sont les conditions du vrai travail, celui qui élève l'âme en nourrissant le corps, qui enrichit le pauver

sans lui faire haïr le riche, qui soutient la moralité publique en même temps qu'il est soutenu par elle, et par là fonde la paix sociale ! Puissent-ils comprendre que le type éternel du travailleur digne de ce nom, c'est celui-là même que nos cercles catholiques ont adopté pour patron et pour maître, c'est Jésus de Nazareth, c'est Jésus ouvrier !

SIXIÈME CONFÉRENCE

LES CORPORATIONS DU BIEN PUBLIC

ET L'ESPRIT RÉVOLUTIONNAIRE

SIXIÈME CONFÉRENCE

LES CORPORATIONS DU BIEN PUBLIC

ET L'ESPRIT RÉVOLUTIONNAIRE

Mes frères, au jour de la création de notre premier père, le Seigneur avait prononcé sur lui cette parole : « *Il n'est pas bon que l'homme soit seul* (1). » Ce fut le commencement de la société conjugale et le fondement divin de la famille. Et lorsque le Fils de Dieu vint racheter, réparer le genre humain, et élever les hommes au rang sublime d'enfants de Dieu et de cohéritiers de sa propre gloire, il pro-

(1) Gen., II, 18.

nonça une autre parole, également créatrice, qui devait révéler à la terre la fécondité mystérieuse de toute association fondée au nom de Jésus : *Ubi sunt duo vel tres congregati in nomine meo, ibi sum in medio eorum* « Là où deux ou trois seront assemblés en mon nom, je me trouve au milieu d'eux (Matth., XVIII, 29). »

L'Église a recueilli cette parole, elle y a été rigoureusement fidèle, et depuis le collége des apôtres fondé par Jésus-Christ même, le monde n'a pas cessé de voir naître sous les pas de l'Église, partout où sa liberté n'était pas violée, des associations d'hommes réunis par les liens d'une même foi et d'une même charité, pour travailler en commun, sous une forme ou sous une autre, à la grande œuvre inaugurée par l'Évangile : le salut des hommes en ce monde et en l'autre, et la gloire de Dieu.

Mais la même raison qui fait que l'Église approuve, aime, encourage toutes les associations dont Jésus-Christ est le lien, cette même raison fait que les ennemis de l'Église, qui voient en elle sa gloire et sa force, les tiennent aussi pour leurs ennemies. Héritiers des bénédictions promises par Jésus-Christ, ceux qui s'unissent en son nom sont

aussi les héritiers des malédictions et des piéges dont le siècle pervers ne cessera jusqu'à la fin, sur cette terre des luttes et des combats, de poursuivre l'Église de Dieu : *Me persecuti sunt et vos persequentur* « Ils m'ont persécuté, vous aussi ils vous persécuteront » (1), dit le Maître. Et là est la raison mystérieuse et profonde qui fait que, malgré leurs services reconnus de tous, malgré les vertus et le désintéressement de leurs membres, les associations catholiques ont quelquefois des jours de trêve, des jours de triomphe et de gloire, jamais de longues périodes de plein repos et de paisible fécondité. Dans les temps modernes, pour ne parler que de ce qui nous touche, nos pères ont vu l'esprit révolutionnaire reprendre avec rage, pour la consommer s'il était possible, l'œuvre de la réforme ; et nous-mêmes, que voyons-nous dans la plus grande partie de l'Europe même catholique ? Des ordres religieux proscrits malgré leurs bienfaits, leurs maisons fermées, leurs biens confisqués par des décrets dont l'iniquité cynique est plus éclatante que la lumière du soleil ; et jusqu'aux abords du Vatican, à deux pas de la

(1) Joan., xv, 20.

prison dorée où l'on garantit, dit-on, au successeur de Pierre la pleine liberté de paître et de régir l'Église universelle, des fils sacriléges, semblables aux soldats qui, sur le Calvaire, se partageaient les dépouilles du Christ, ne délibèrent plus même pour savoir s'ils achèveront l'œuvre de spoliation, mais seulement, comme des voleurs nocturnes, sur la manière de le faire avec moins de bruit et plus de sécurité. Chez nous, dans un temps relativement prospère et paisible, nous avons vu frapper la société de Saint-Vincent de Paul elle-même. Et quand, dans notre Paris, la révolution remportait ce court et criminel triomphe, elle a eu hâte de se couvrir de sang en témoignage de sa haine contre l'Église en général, et des associations religieuses en particulier. Et si demain, ce qu'à Dieu ne plaise! elle venait à triompher de nouveau, qui peut douter, à voir ce que lui fait faire et dire le délire de son athéisme, sur qui tomberaient ses premiers coups?

C'est cette situation de l'opinion antichrétienne à l'égard des associations religieuses de tout nom et de toute forme, opinion malheureusement trop favorisée par les préjugés d'un grand nombre, et aussi par l'apathie et l'ignorance des gens de

bien, qui m'a inspiré la pensée d'exposer devant vous, en quelques mots trop courts pour un si grand sujet, le rôle et les bienfaits des associations dans l'Église et dans la société, et les attaques dont elles ont été l'objet de la part de l'esprit révolutionnaire.

I

« *N'aimez pas le monde ni ce qui est dans le monde. Car tout ce qui est dans le monde est concupiscence de la chair, concupiscence des yeux et orgueil de la vie* (1). » C'est cette parole de l'apôtre bien-aimé qui a créé les premières associations de chrétiens voués à la prière et à la pénitence, dans les déserts de la Thébaïde et les solitudes de la Syrie. En tout temps le monde, c'est-à-dire, selon saint Augustin, « la vie humaine ordonnée, non pas selon Dieu, mais selon l'homme et ses passions », le monde pour qui Notre-Seigneur a refusé de prier, doit être pour le chrétien

(1) Nolite diligere mundum neque ea quæ in mundo sunt... Quoniam omne quod est in mundo concupiscentia carnis est et concupiscentia oculorum et superbia vitæ (I Joan., II, 15).

un objet de crainte, et tout chrétien doit en séparer au moins son cœur, s'il veut opérer son salut. Mais, mes frères, si même aujourd'hui, après que de longs siècles ont confirmé le triomphe de l'Évangile, la société humaine offre au chrétien tant de scandales où peuvent succomber sa foi et ses mœurs, quel spectacle présentait le monde antique à ces chrétiens, relativement si peu nombreux, qui, au sortir de leur baptême, tout épris de la pureté céleste d'une doctrine nouvelle, ne rencontraient partout que temples d'idoles, autels dédiés à tous les vices, foules impures et viles dans les rues peuplées de simulacres des faux dieux, et, sur le trône, Néron ou Caligula? Ah! je ne m'étonne pas si l'Esprit de Dieu les poussait au désert pour y entretenir dans la prière perpétuelle les flammes de leur amour. Je ne m'étonne pas s'ils trouvaient une joie sainte à offrir à Dieu, pour expier leurs propres péchés et aussi pour obtenir la conversion de leurs frères, ces longues pénitences dont le récit nous émeut toujours, et, à tant de siècles de distance, nous inspire encore des pensées de salut. Les Antoine, les Pacôme, les Hilarion, les Marie Égyptienne, et tant d'autres à la suite de Marie-Madeleine,

voilà les noms héroïques qui ouvrent la longue liste des contemplatifs et des pénitents, liste qui ne doit jamais se clore jusqu'à la fin des temps; voilà les premiers pères et les premiers modèles de ces associations sublimes composées de chrétiens plus semblables aux anges, qui adorent dans la patrie, qu'aux hommes qui combattent dans la vallée des larmes. Mes frères, réjouissons-nous de ce que cette glorieuse milice, sous des noms et des habits divers, n'a jamais cessé dans notre France, et aujourd'hui moins que jamais, de trouver des recrues nouvelles. Laissons le monde les ignorer quand il ne les calomnie pas; mais nous, fidèles à la parole du bon Maître défendant Madeleine et disant d'elle pour l'instruction de tous les siècles : « *Ne la troublez pas, elle a choisi la meilleure part* (1) », réjouissons-nous de ce que la source de la prière et de la contemplation jaillit parmi nous aussi abondante et aussi pure que jamais; réjouissons-nous, pendant que nous combattons dans la plaine, de ce que la prière perpétuelle ne cesse de monter au ciel pour en faire descendre la rosée féconde de la grâce, sans la-

(1) Quid molesti estis huic mulieri? (Luc., XXVI, 10.) Maria optimam partem elegit. (Luc., X, 42)

quelle ne peut germer la semence du salut, sans laquelle celui qui parle n'est qu'un airain sonnant et une cymbale retentissante, et celui qui écoute un sol aride et une terre sans eau.

Mais, mes frères, ce n'est pas au désert seulement ni dans la solitude que souffle cet esprit qui presse les enfants de Dieu de s'associer au nom de Jésus-Christ. Bientôt ce même esprit qui a peuplé les Thébaïdes rendra des multitudes de chrétiens dociles à l'appel des Benoît, des Colomban, pères de ces longues générations de moines destinés, après la destruction de l'empire romain et le triomphe définitif des barbares, à civiliser l'Europe tout entière. Défricher le sol inculte, remplacer les forêts immenses et peuplées d'animaux sauvages par des champs fertiles, et, chose plus difficile, à côté de chaque monastère ouvrir une école où, sous l'œil de la foi, renaîtra et grandira la science : telle est l'œuvre gigantesque qu'accomplira, que seul pouvait mener à fin l'esprit d'association dans l'Église. Ah ! soyons fiers tant que nous voudrons des progrès de la science et de l'industrie moderne ; proclamons la gloire de nos sociétés industrielles qui percent les montagnes, comblent les vallées, font flotter des navires

sur des mers ouvertes à travers les sables du désert, et passer à toute vapeur des multitudes là où le vol de l'aigle seul semblait pouvoir atteindre : une chose n'en reste pas moins certaine, ce sont les associations innombrables de ces hommes, volontairement pauvres et inconnus, qui ont préparé et nivelé le sol sur lequel nous bâtissons; ce sont eux qui ont créé la moitié de nos villes, fécondé la plus grande partie de nos terres; ce sont eux qui sont la cause unique de ce que toutes les ressources de la science et de la littérature antique n'ont point été anéanties par les invasions barbares; ce sont eux qui ont créé, peuplé nos grandes écoles et préparé nos universités que la révolution devait détruire; mais surtout ce sont eux qui, de siècles en siècles, nous ont transmis et rendu plus éclatante, par leurs vertus héroïques, la tradition des efforts persévérants et victorieux de la foi chrétienne pour relever et honorer le travail, pour rendre l'homme supérieur aux voluptés énervantes où avait sombré le monde ancien ; pour faire entrer enfin, jusqu'au fond des entrailles du monde moderne, cette soif insatiable de perfection et de progrès dont, longtemps avant que les hommes étrangers à l'Église en eussent seu-

lement une lointaine idée, nos moines avaient écrit le nom sur leur drapeau, suivant la parole du Maître : *Estote ergo vos perfecti sicut Pater vester cœlestis perfectus est* « Soyez parfaits vous aussi comme votre Père céleste est parfait. » (Matth., v, 48.)

Associés pour la prière et la pénitence, associés pour le travail de l'étude, les enfants de Dieu pouvaient-ils oublier de s'associer pour la charité? Non sans doute, mes frères; aussi l'histoire serait longue, depuis l'origine du christianisme, de ces sociétés formées dans l'Église pour venir au secours de la misère sous toutes ses formes, à tous ses degrés, sous tous ses noms. Que dis-je? on pourrait suivre, dans le monde, l'histoire de toutes les calamités diverses qui sont venues fondre sur l'homme depuis l'Évangile, en faisant celle de toutes les associations qui ont pour objet de mettre le remède à côté du mal. Quand, au moyen âge, les pouvoirs civils ne sont pas assez puissants pour préserver les pauvres et les petits des brutalités de la force, l'Église crée et consacre l'héroïque chevalerie qui, par toute la France et dans l'Europe chrétienne, met la lance et l'épée du seigneur au service du pauvre, de la femme et de l'enfant.

Quand les incursions des musulmans pillards et cruels viennent dépeupler nos côtes, ou que leurs corsaires dépouillent et emprisonnent nos navigateurs, il s'élève des ordres destinés à racheter les captifs, et qui, pour imiter Celui qui s'est fait captif pour délivrer l'homme esclave du péché, se forment en légions de mendiants et de prisonniers volontaires. En un mot, partout où il y a eu un malade à soulager, un ignorant à instruire, un captif à délivrer, un coupable repentant à remettre et à maintenir dans la voie du bien, l'Église s'est toujours trouvée là pour prêter secours à tous, pour verser l'huile sur les plaies, pour se faire l'infirmière universelle de l'humanité souffrante, et toujours pour que le don fût autant que possible égal au besoin, sous la forme de corporations, d'associations dévouées à tous les offices de la charité.

Faut-il s'étonner après cela, mes frères, que d'instinct et sous l'impulsion directe et spontanée de l'esprit chrétien, les peuples formés par l'Évangile aient mis leurs intérêts les plus chers (je ne parle pas seulement des cas de souffrances accidentelles ou de calamités qui ne pèsent que sur un petit nombre), mais leur vie de tous les jours

sous la protection de sociétés libres, d'associations formées par eux au sein de la grande association universelle; de celle qui la première avait proclamé tous les hommes frères, égaux devant Dieu, et appelé à elle toutes les âmes de bonne volonté, sans distinction de nationalité, de condition ou de sexe, et qui s'appelle l'Église? Aussi était-ce sous la forme de corporations libres et chrétiennes que s'étaient groupés peu à peu tous les intérêts sociaux; les paroisses d'abord, puis les communes, puis dans les communes les métiers, les professions diverses; chaque commune a son saint patron, chaque corporation d'artisans a sa bannière; nul n'est isolé, nul n'est abandonné, pas plus dans l'emploi de son activité libre, aux heures de la santé et de la vigueur, que dans ses infirmités et ses souffrances aux jours de la maladie ou de la vieillesse. La force de chaque individu s'accroît ainsi du concours de tous, et la misère de chacun a toujours une armée à son service. Et c'est grâce à cette unité multiple et puissante où concourent ensemble l'élément religieux et l'élément civil, mais dont Notre-Seigneur est le lien vivant, que les sociétés modernes se développent, se moralisent, s'enrichissent, s'emparent de plus en plus de

toutes les forces productives et, suivant la promesse laissée par Jésus-Christ à ses disciples, s'avancent de plus en plus à la conquête du monde. C'est ainsi que l'homme régénéré a pu reprendre avec un plein succès l'œuvre que l'homme de la chute avait si criminellement négligée, quoiqu'elle fût le but de sa vie en ce monde : « peupler la terre et la disposer selon la justice et l'équité (1). »

Telle est, mes frères, en trois mots, l'histoire de l'association et de son œuvre dans le monde civilisé. C'est une histoire toute chrétienne, elle procède tout entière de l'Évangile, qui en a apporté le germe, non pas que les hommes n'aient jamais, en dehors de l'Évangile, senti le besoin et l'utilité de l'association, mais jamais l'association n'avait revêtu ici-bas ces deux caractères essentiels au monde nouveau : la liberté et la charité. Dans le monde antique, l'amour désintéressé n'existe pas. Il n'y avait en présence que des intérêts et des passions, et c'est pourquoi, dans le monde antique et partout où le paganisme domine encore, l'esclavage a été le grand ressort de l'ordre social et le dernier mot de la politique. Avec Jésus-Christ, les passions

(1) Crescite et multiplicamini (Gen., I, 22). Ut disponat orbem terrarum in justitia et æquitate (Sap., IX, 3).

sont domptées, les liens de l'esclave s'usent graduellement jusqu'à tomber en poussière. Les droits du faible et du pauvre sont reconnus et proclamés, et après quelques siècles d'un travail opiniâtre, que n'interrompent ni les guerres ni les épidémies, ni les résistances incessantes de l'esprit du mal, le monde né de l'Évangile étale aux yeux de tous, amis et ennemis, la réalisation de ces étonnantes paroles du fils de Marie : « *Vous aurez beaucoup à souffrir dans le monde, mais ayez confiance, j'ai vaincu le monde, toute puissance m'a été donnée au ciel et sur la terre* (1). » Et cette réalisation, effet manifeste d'une puissance divine, est elle-même la confirmation de la promesse : « Là où deux ou trois sont assemblés en mon nom, je suis au milieu d'eux. »

Mes frères, quand on regarde en arrière et qu'on se reporte au jour où ces paroles ont été prononcées par la bouche divine, il est impossible de ne pas voir que ce merveilleux travail d'unité, dans l'amour et dans la liberté, a atteint des proportions grandioses; mais si nos yeux s'arrêtent sur l'époque présente et sur les années les

(1) Joan., XVI, 33. Matth., XXVIII, 18.

plus voisines de nous, comment ne pas voir aussi que nous sommes loin d'avoir atteint l'idéal évangélique? Et surtout comment ne pas voir que les forces liguées contre l'Évangile et qui toutes peuvent se désigner par un seul mot, l'esprit révolutionnaire, ont été assez puissantes pour arrêter cet essor, et, sinon pour le briser, du moins pour en entraver le progrès?

Essayons de nous rendre compte de ce temps d'arrêt ou de ce retour en arrière de la plus précieuse des libertés apportées par l'Évangile, celle de s'associer pour la vérité et pour la justice.

II

La vérité, mes frères, la vérité toute seule et dégagée de toutes ses ombres autant que le permet la faiblesse de l'esprit humain, telle est la loi de toute histoire digne de ce nom; telle est, à plus forte raison, la loi de l'histoire qui a pour objet les vicissitudes de la doctrine évangélique dans le monde.

Or voici ce que la vérité oblige de confesser :

c'est que, si l'idée évangélique ne saurait être ternie, dans son essence, par les erreurs et les fautes de ses disciples, elle n'a guère, dans son application, d'ennemis plus funestes que ses serviteurs même et ses soldats, lorsqu'ils défaillent dans leur devoir et deviennent infidèles à leur mission. Qui ne sait les abus, les relâchements tant de fois signalés par les pontifes et les saints docteurs, qui servirent de prétextes aux déclamations et aux fureurs sanglantes de la réforme contre l'ordre monastique et toutes les associations religieuses? Aujourd'hui, après trois siècles, tout en baisant avec respect les ruines de nos abbayes et de nos monastères, plus beaux, plus majestueux dans leurs austères débris que les temples élevés par l'erreur pour les remplacer, il est permis de déplorer que les richesses mal employées de tant de corporations religieuses aient excité la cupidité de princes peu scrupuleux, et moins chrétiens mille fois que ceux qu'ils dépouillaient au nom du pur Évangile. Il est permis de regretter que la ferveur primitive eût dégénéré chez un si grand nombre de ceux que leur vocation appelait à être les flambeaux du monde et le sel de la terre. La foule, en tout temps facile à abuser, à ameuter contre ceux que des pas-

sions intéressées lui représentent comme des ennemis, a fait au XVIe siècle, dans une grande partie de l'Europe, ce qu'elle fait encore de nos jours : en haine des hommes qu'on lui donnait pour des imposteurs dangereux, elle a maudit les institutions et les doctrines même d'où elle tenait les plus grands des biens, et, parricide inconsciente, comme pour vérifier une fois de plus une parole prophétique de l'Évangile, elle s'est glorifiée, comme d'une bonne action, de se révolter contre l'Église et de meurtrir le sein de sa mère (1).

Mais, mes frères, ce serait un jugement bien superficiel que celui qui s'arrêterait à ces prétextes pour expliquer la grande défection du XVIe siècle et les défections peut-être plus lamentables qui l'ont suivie, dans les pays restés catholiques.

Qu'ont servi, en effet, les vraies réformes opérées dans l'Église par le concile de Trente et par les innombrables saints que l'Esprit de Dieu a suscités au XVIe siècle? L'esprit de zèle, de charité, de pauvreté, qui renaissait partout avec tant d'éclat, a-t-il suffi pour éteindre les calomnies,

(1) Venit hora ut omnis qui interficit vos arbitretur obsequium se præstare Deo (Joan., XVI, 2).

pour faire disparaître les divisions et le schisme, pour désarmer les mains des rois et des peuples dressées contre l'Église et contre son chef? Non, mes frères; l'esprit du mal, instruit, ce semble, par ses précédentes défaites, savait trop bien où est la force principale de l'Église de Dieu, et il s'est appliqué sans cesse à soulever contre les associations religieuses la jalousie et la méfiance des princes et les préjugés des foules abusées.

Qu'a fait tout le XVIIIe siècle par ses soi-disant philosophes, par ses lettrés, prétendus amis du peuple, que de continuer d'une manière plus perfide l'œuvre destructrice du protestantisme? Aux princes, aux parlements on a dit que les sociétés religieuses formaient des États dans l'État, qu'elles étaient des forces redoutables au service d'un prince étranger (c'est ainsi qu'on a commencé à nommer le père commun de tous les fidèles, le seul ami désintéressé et incorruptible de toutes les autorités légitimes, comme de toutes les libertés utiles). On leur a persuadé qu'il y allait de l'honneur des rois et de l'indépendance de leur couronne, qu'à tout prix il fallait tenir dans leurs mains, sinon détruire, ces puissances rivales. Au peuple on a fait croire que ces hommes, dévoués

à tous ses intérêts, étaient des parasites inutiles, vivant aux dépens de ceux qui travaillent, exploitant à leur profit et créant dans la société des superstitions qu'il fallait soigneusement distinguer de l'Évangile; et, l'esprit d'incrédulité aidant, on réussit à tarir, jusqu'à un degré lamentable, toutes les sources du dévouement monastique et religieux. On en était venu à se réjouir de voir la solitude se faire dans les monastères, et languir, faute de sujets comme faute de talents, les grandes œuvres de dévouement public et de travail désintéressé.

Arriva enfin l'explosion, longuement préparée, de la révolution française. Nous avons eu déjà plus d'une fois l'occasion de rappeler comment elle traita l'Église. Le sol de l'ancienne France fut bientôt couvert des ruines de nos plus antiques et plus glorieuses abbayes; des monuments, dont les décombres seules font aujourd'hui l'admiration de l'artiste et l'étude préférée de l'historien, furent partout abattus. Plût au Ciel que la révolution n'eût dispersé que des pierres! Mais de toutes ces ruines, la plus grande, la plus lamentable, et, il faut le dire aussi, la première accomplie, ce fut celle de tous les dévouements, de toutes les œuvres

que l'association avait fondées dans la France chrétienne. Ce n'est pas même à ces jours de fièvre sanglante, qui portent le nom de Terreur, qu'il faut faire remonter cette immense destruction; c'est avant le règne de Robespierre, le 18 août 1792, qu'un décret ordonne « la suppression absolue de toute congrégation ou corporation laïque et ecclésiastique, même de celles qui, vouées à l'enseignement public, ont bien mérité de la patrie. » Un an après (15 septembre 1793), un futur membre de l'Institut, Lakanal, fait voter une proposition qui supprime « sur toute la surface de la république les colléges et les facultés de théologie, de médecine, des arts et de droit. » Ce n'était là qu'une application d'un principe général, déjà adopté par l'Assemblée législative. Comme dans l'ancienne France, l'esprit d'association parti de l'Église avait tout envahi et groupé tous les intérêts généraux en unités vivantes, dans la France de la révolution la proscription qui frappait les sociétés religieuses devait s'étendre à toutes sans exception. Une seule association restait debout, seule toute-puissante, seule infaillible, seule capable de distribuer à un peuple d'individus, légalement isolés, la religion, la

morale, l'instruction, et jusqu'au pain de chaque jour. Cette association unique, ou plutôt cet être unique, infaillible, souverain, tout-puissant, ce Dieu visible qui n'admet et ne connaît aucune résistance, c'est l'État. Je n'invente rien, messieurs, je ne fais que traduire, ou plutôt que citer un rapport demeuré célèbre, et qui, prononcé en 1791, est demeuré le dernier mot de l'esprit révolutionnaire sur les droits respectifs des citoyens et de l'État. Écoutez : c'est un membre éminent de l'Assemblée constituante (1) qui parle et exprime une opinion dont on va faire une loi.

« Il ne doit pas être permis aux citoyens de s'assembler pour leurs prétendus intérêts communs; il n'y a plus de corporations dans l'État, *il n'y a plus que l'intérêt particulier de chaque individu et l'intérêt général.* »

C'était le principe déjà adopté par la Constituante. Mais un jour, dans un intérêt de charité, pour secourir les ouvriers d'une même profession, âgés, infirmes ou sans travail, on demande une exception au principe. Non, dit le rapporteur.

(1) Chapelier.

« *C'est à la nation, c'est aux officiers publics, en son nom, de fournir des travaux à ceux qui en ont besoin pour leur existence et des secours aux infirmes.* » C'est le principe du socialisme, c'est la création des ateliers nationaux qui fait son entrée dans la constitution française. Et pour que personne ne doute qu'il en doit être ainsi à tout jamais, le même orateur fait voter une disposition dont voici l'article fondamental :

« L'anéantissement de toute espèce de corporation de citoyens de même état et profession, étant l'une des bases fondamentales de la constitution française, il est défendu de les rétablir de fait, sous quelque prétexte et sous quelque forme que ce soit. »

Ainsi, en fait d'association, légalement et à jamais en France, rien n'est permis, qu'il s'agisse de religion, de charité, d'enseignement, de bien public, sous une forme quelconque (1). Deux

(1) Voyez dans le *Contemporain*, numéro du 1er mai 1872, p. 283, un article approfondi de M. A. Moullart, à propos du projet de loi présenté à l'Assemblée nationale sur la liberté d'association et du rapport de M. Bertauld. M. Moullard résume ainsi la législation actuelle née de la révolution : « Peu importe l'objet de l'association : religion, littérature, charité, politique, beaux-arts, astronomie, économie sociale, progrès industriels, science ou étude du

hommes ne peuvent s'associer et former un corps moral capable de disposer et de recevoir, et par là d'assurer la vie d'un hospice, d'une université, d'un musée, d'une institution de bienfaisance. L'État seul a ce droit naturel : il se trouve seul en présence des individus qui doivent tout attendre de son bon plaisir ou de sa tolérance; et c'est ainsi que la révolution réalisait dans notre société le vœu impie de Caligula; c'est ainsi que nous avons été appelés à donner le spectacle unique et étrange, inouï dans le monde depuis la chute de l'empire romain, d'une société qui n'a qu'une seule tête : d'où la conséquence qu'il suffit (nos révolutions périodiques le prouvent trop souvent) d'un seul coup pour tout emporter.

Ce jugement qu'on pouvait porter sur l'œuvre révolutionnaire au lendemain de la Constituante, on peut le porter encore aujourd'hui. Et chose

chinois, l'illégalité est la même. Le législateur contemporain, dans sa défiance ingénieuse, a tout proscrit. C'est absurde, mais il faut se soumettre, la loi est là. Cependant il est des accommodements à tout. Les gouvernements ont dû avoir des tolérances forcées ou complaisantes, et ces tolérances ont donné la durée à une législation détestable. » Tout fait craindre aujourd'hui que le projet de loi ne soit abandonné et qu'une législation absurde, détestable, ne soit encore protégée par la routine superstitieuse qui, chez nous, protége toutes les ruines faites par la révolution.

étrange, au milieu de tant de changements et de vicissitudes, cette législation si contraire à l'Évangile, à la raison, au bien public, en contradiction avec toute l'histoire de notre passé comme avec les institutions de toutes les sociétés prospères, cette législation n'a pas changé. Le despotisme ombrageux du premier empire a maintenu avec rigueur ce legs de l'époque de sang dont il est venu comprimer l'anarchie; l'empire détruit, les préjugés nés de l'incrédulité voltairienne, et qui restaient chers à la classe bourgeoise, ne cessèrent de prêter à la législation de la Constituante un appui menaçant pour le pouvoir qui aurait voulu l'ébranler. De nos jours, enfin, c'est à peine si la lumière se fait et si le jour commence à poindre. C'est à peine si le spectacle des excès commis par des associations dangereuses, en révolte ouverte avec l'ordre social, a fait comprendre à quelques-uns que le vrai remède à ces calamités toujours renaissantes, ce n'est pas de proscrire, en principe du moins, toutes les associations, mais de laisser la pleine liberté de se former, d'exister, de se perpétuer à toutes celles qui font le bien, dans quelque ordre que ce soit; qui, pour cela, vivent au grand jour, n'ayant rien à craindre du

regard des amis et des ennemis, réunies dans la vérité et dans la justice, et, à ce titre, pouvant revendiquer hautement, non la tolérance seulement, mais la protection des lois du pays.

Ah! mes frères, que nous sommes loin encore de cet idéal que, dès le premier jour, la sainte Église de Dieu avait présenté à cette société moderne qu'elle a formée elle-même et tout imprégnée de l'esprit de l'Évangile! N'en doutons pas, c'est le jour où la société deviendra plus chrétienne que l'on verra, par l'association libre, renaître et hâter la marche de la civilisation, ces grandes œuvres de bien public, de travail à long terme et désintéressé, que des individus ne peuvent pas faire parce qu'ils sont trop faibles et meurent trop vite; que l'État ne peut pas faire, premièrement parce que ce n'est pas son rôle et qu'il ne peut pas se charger de tout, et, en second lieu, parce que, pour y réussir, il ne suffit pas d'avoir de la force, des richesses, des agents et des bureaux, mais qu'il faut avoir ce que l'État n'a pas, ne peut pas avoir : une âme, un cœur, des entrailles qui aiment et une foi qui soulève les montagnes!

Mes frères, la France, vous le voyez, a été grandement coupable contre une des plus précieuses

libertés de l'Église, et par suite, comme toujours, contre un des plus précieux intérêts des peuples. L'œuvre de réparation n'est pas encore accomplie. Mais du moins nous avons cette consolation, c'est que, si j'excepte un petit nombre de fils attardés et bruyants de la tradition de 93, une vue plus juste des droits de la vraie liberté commence à dominer des préjugés invétérés et nous promet de meilleures lois. C'est une espérance de salut pour la France, et cette espérance grandit quand nous voyons l'esprit de persécution passer chez nos vainqueurs d'hier et chez ceux qui se sont réjouis de nos désastres. Ah! sainte compagnie de Jésus, toujours la première frappée, et vous toutes qui avez l'honneur de lui ressembler (1), et vous, frères de la Doctrine chrétienne, et vous, sœurs de Charité, vous tous qui n'étiez assemblés qu'au nom de Jésus-Christ et pour le bien des peuples, voilà

(1) On sait que le décret de proscription que M. de Bismarck a fait voter désigne non-seulement les jésuites, mais toutes les congrégations qui leur sont *apparentées*. C'est le droit absolu à l'arbitraire reconnu au gouvernement; c'est un blanc seing donné à la persécution : ainsi, dès le premier jour, le nouvel empire germanique s'est trouvé pourvu, pour l'extermination de l'Église catholique, d'un parlement aussi servile que celui d'Angleterre sous Henri VIII et Élisabeth.

que, dans des pays voisins qui se prétendent à la tête de la civilisation, on vous chasse aujourd'hui, voilà qu'on vous dépouille, sous des accusations dont nul ne connaît mieux l'absurdité et le mensonge que ceux qui vous proscrivent, et qui n'oseraient vous dénoncer à aucun tribunal. Ah! le spectacle de ces iniquités n'est pas nouveau, il n'a rien qui m'étonne; car vous étiez assemblés au nom de Jésus-Christ, n'avez-vous pas Jésus-Christ avec vous, et n'est-ce pas Jésus-Christ qui dit : « *Le disciple n'est pas plus grand que le maître, ils m'ont persécuté, ils vous persécuteront* »? Réjouissez-vous donc, puisque le même Seigneur qui a annoncé la persécution a dit aussi : « *Réjouissez-vous quand vous aurez été persécutés pour la justice, réjouissez-vous quand* LES MENTEURS (gouvernements ou individus) auront dit contre vous mille calomnies, *dixerint omne malum adversum vos,* MENTIENTES (1) : *car le royaume des cieux est à vous.* » Mais nous aussi, Français, nous qui connaissons par notre triste expérience comment Dieu punit les crimes commis contre les libertés de son Église, réjouissons-nous et saluons d'avance

(1) Matth., v, 11.

un avenir où semble écrite en traits de feu cette prophétie dont nos cœurs ont besoin : Dieu vengera son Église, et, du même coup, la France aussi sera vengée.

Mais laissons à l'avenir ses secrets et à Dieu l'infaillible accomplissement de sa justice; pour nous chrétiens, représentants naturels dans le monde de cet antique esprit d'association créé par l'Évangile et qui a le don de s'accommoder à tous les besoins de tous les pays et de tous les temps, soyons de plus en plus fidèles à ces principes éternels qui font de nous une assemblée de frères qu'aucun pouvoir humain ne peut rompre, puisque le lien qui nous rassemble a été tissu par Dieu même! Ne l'oublions pas, c'est à nous, catholiques, qui, l'histoire à la main, pouvons prouver que jamais l'Église n'a formé et favorisé des associations que dans un but d'utilité publique, c'est à nous, en face de l'esprit révolutionnaire qui a toujours pour fin et pour moyen l'absorption de toutes les forces vives au profit du despotisme de l'État, c'est à nous de plaider la cause des corporations de bien public, et de revendiquer en leur faveur, non pas une simple tolérance, mais le droit d'exister, qui appartient, de

par la loi de Dieu et de par la raison, à toute réunion d'hommes qui, tout en rendant à César ce qui est à César, peut créer dans le monde, indépendamment de César, une force de plus en faveur de la justice, de la vérité, de la science ou de la charité (1).

(1) Qu'il nous soit permis de citer ici, à l'appui de ce que nous disons sur le rôle essentiel des associations, et dans l'Église et dans la société, une autorité peu suspecte, M. Renan :

« Le couvent est la conséquence nécessaire de l'esprit chrétien; il n'y a pas de christianisme parfait sans couvents, puisque l'idéal évangélique ne peut se réaliser que là... » (*Les Apôtres*, p. 128.)

Et plus bas : « ... L'esprit moderne s'est montré fort sévère à l'égard du cénobitisme... Nous avons oublié que c'est dans la vie commune que l'âme de l'homme a goûté le plus de joie. Le cantique : Oh ! qu'il est bon, qu'il est charmant à des frères d'habiter ensemble (Ps. CXXXIII), a cessé d'être le nôtre. Mais quand l'individualisme moderne aura porté ses derniers fruits; quand l'humanité, rapetissée, attristée, redevenue impuissante, reviendra aux grandes institutions, aux fortes disciplines; quand notre mesquine société bourgeoise, je dis mal, notre monde de pygmées aura été chassé à coups de fouet par les parties héroïques et déalistes de l'humanité, alors la vie commune reprendra tout son prix. Une foule de grandes choses, telles que la science, s'organiseront sous forme monastique avec hérédité en dehors du sang. » (P. 131.)

Nous aimons à citer M. Renan là où il voit juste, ne fût-ce que pour montrer ce que peut inspirer le seul respect de la vraie liberté de conscience et l'amour des grandes choses, de la science en particulier, sans aucune arrière-pensée théocratique. Il n'est pas nécessaire d'être catholique pour protester contre les attentats de l'esprit révolutionnaire qui, acharné contre les couvents,

poursuit aujourd'hui en Italie, en Suisse et ailleurs, par la main des démagogues; en Allemagne et en Russie, par celle de révolutionnaires couronnés, l'œuvre impie et inepte de destruction commencée par la réforme, reprise avec rage par les hommes de 91 et de 93. C'est depuis 91 que ces destructeurs ont pour eux, chez nous, la complicité du législateur qui soumet l'association au régime du bon plaisir, et rend illégale toute hérédité en dehors du sang. C'est cet état de choses qui doit cesser non-seulement au nom de l'Évangile, mais au nom de la vraie liberté humaine, au nom des intérêts de la science, de l'humanité et du progrès.

SEPTIÈME CONFÉRENCE

L'ESPRIT RÉVOLUTIONNAIRE

ET LA LANGUE FRANÇAISE

SEPTIÈME CONFÉRENCE

L'ESPRIT RÉVOLUTIONNAIRE

ET LA LANGUE FRANÇAISE

En 1793, le 16 prairial, dans une séance de la Convention, un discours fut prononcé par Grégoire sur la nécessité de *révolutionner* la langue française. Il concluait au projet suivant : « Le comité d'instruction publique présentera un rapport sur les moyens d'exécution pour une nouvelle grammaire et un vocabulaire nouveau de la langue française. »

On ne voit pas que ce projet ait eu de suite, et la création du calendrier républicain, si cher en-

core aujourd'hui aux demeurants de la première Terreur et aux représentants de la seconde, est le seul monument qui nous reste d'un délire porté jusqu'à la révolution de la grammaire. Mais il n'est pas besoin de lois pour que l'esprit d'une époque trouve un miroir fidèle dans la langue qu'il emploie. Aussi on peut dire que le vœu tristement naïf de Grégoire a été rempli, il ne cesse aujourd'hui même de l'être. La langue française, si chrétienne, si claire, si ennemie de toute équivoque, a reçu et reçoit tous les jours de l'esprit révolutionnaire de cruelles atteintes. Les mots les plus augustes sont détournés de leur sens, les vérités les plus saintes sont travesties par une phraséologie menteuse, et ce n'est pas un des moindres dangers de notre temps que l'empire de ce langage, dont l'effet est de donner le change à l'opinion publique, et de faire des plus déplorables équivoques le prétexte toujours invoqué, toujours efficace, de révolutions toujours nouvelles.

Je voudrais aujourd'hui, mes frères, examiner avec vous et peser quelques-uns de ces mots avec leur sens naturel, raisonnable, chrétien, français, mis en regard de leur sens révolutionnaire. Qu'est-ce qu'entendent l'Évangile, la raison, le

Dictionnaire de l'Académie française, et qu'est-ce qu'entend l'esprit révolutionnaire par ces grands mots : liberté, égalité, progrès, science, civilisation moderne? C'est la réponse à cette question qui sera l'objet de cette conférence.

Aucune langue, mes frères, n'a fait usage du mot de liberté autant que la langue de l'Évangile, et aucun n'a donné à ce grand mot un sens plus auguste, plus vrai, plus énergique.

Enfant de Dieu et fait à son image, l'homme est né libre ; il n'est pas, comme l'animal, incliné fatalement vers une fin bornée à laquelle il ne peut se soustraire ; il est capable de choisir entre divers biens qui lui sont offerts ; il a le noble instinct de concevoir toujours un bien plus parfait que celui qu'il possède, et il se sent appelé à grandir sans cesse, en appliquant son activité à se former sur le modèle de celui qui l'a créé, et qui lui répète sans cesse par la bouche du Sauveur : *Perfecti estote sicut pater vester cœlestis perfectus est* « Soyez parfaits comme votre père céleste est parfait. »

Mais la liberté humaine a une imperfection qui lui est propre et que n'a pas la liberté divine : elle peut choisir le mal et le préférer au bien. « O Israël, dit le Seigneur, au livre de Moïse, après

la promulgation des dix commandements de la loi ; ô Israël, considère qu'aujourd'hui j'ai placé devant tes yeux d'un côté la vie et le bien, et de l'autre la mort et le mal. Choisis donc la vie, afin que tu vives toi et tes enfants » *Elige ergo vitam ut et tu vivas et semen tuum* (1). La nature de la liberté, c'est de choisir ; mais le seul usage utile et bienfaisant de la liberté, c'est de choisir la vie : choisir le mal, c'est choisir la mort.

Ainsi parle le livre sacré, ainsi parle la raison : la faculté de choisir est essentielle à la liberté, mais non pas la liberté de choisir le mal, et plus l'homme se sera mis dans l'impossibilité volontaire et bienheureuse de choisir le mal, plus il sera véritablement libre, plus sa liberté approchera de celle de Dieu même.

Mais, mes frères, comment pourra naître et se développer dans l'homme cette impossibilité morale de choisir le mal? Par la victoire sur ses passions, par la fidélité constante et souvent douloureuse à la loi de Dieu. Ah! pour être vraiment libre, pour être entièrement affranchi des étreintes du mal, c'est-à-dire des baisers de la mort, ce n'est pas

(1) Deut., xxx, 15, 19.

assez de l'emploi de toutes nos facultés, de l'effort de toutes nos puissances, il faut quelque chose de plus, il faut la grâce de Dieu, sollicitée par la prière; il faut les mérites du sang divin répandu pour nous : « *Quiconque fait le péché est esclave du péché; mais*, dit Notre-Seigneur dans le saint Évangile, *si le Fils de Dieu nous délivre, alors nous sommes vraiment libres* (1). » Quel est donc ici-bas l'homme le plus libre? c'est le plus juste, c'est le plus saint, c'est le plus semblable au divin Maître, à celui qui a vaincu le démon, la mort et l'enfer, et auquel, à cause de cela, toute puissance a été donnée au ciel et sur la terre, à Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Si tel est l'idéal de la liberté dans l'homme, vous avez dès maintenant une idée de ce qu'est l'idéal de liberté dans un peuple, c'est-à-dire dans une assemblée d'hommes réunis sous les mêmes lois, dans une patrie commune. Le peuple le plus vraiment libre est celui dans lequel toutes les aspirations pour le bien, toutes les victoires sur le mal, toutes les initiatives propres à accroître la

(1) Amen, amen dico vobis quia omnis qui facit peccatum, servus est peccati, si ergo vos Filius liberaverit, vere liberi eritis (Joan., VII, 34, 36).

somme totale de vérité et de justice qui fait la civilisation, trouvent le moins d'entraves dans les mœurs publiques, l'appui le plus intelligent dans le pouvoir aussi bien que dans l'opinion. Dans ce peuple, toutes les autorités établies par la nature aussi bien que par la loi de Dieu, celle de la religion, celle du père de famille, celle des magistrats, sont représentées, favorisées, protégées, encouragées. Mais comme il s'agit d'hommes réels, et non pas du citoyen idéal imaginé par J.-J. Rousseau, chez ce peuple, vu dans son ensemble aussi bien que dans chaque individu, il est clair que le bien trouve des résistances. Pas plus dans une nation que dans un simple particulier, la beauté de la vertu ne suffit à la faire régner sans obstacle. Dans ce peuple donc, les passions mauvaises, elles aussi, cherchent à se satisfaire, à prévaloir, et par conséquent menacent la liberté, des honnêtes gens. Dès lors cette liberté, pour vivre et se maintenir, appelle une juste répression, et ici revient le mot de saint Paul, à propos du pouvoir souverain : *Non sine causa gladium portat* « Ce n'est point sans raison que le glaive de la justice a été remis dans ses mains (1). » Assurer même par la force la

(1) Rom., XIII, 4.

prédominance du bien moral et matériel, c'est, dans tout pays et dans toute civilisation, la fonction du pouvoir public. L'idée de liberté dans une société n'exclut donc nullement celle d'une autorité répressive, et le peuple le plus libre ne sera pas celui où les desseins mauvais trouveront le moins d'entraves, mais bien celui où le plus libre essor sera assuré à toutes les choses dignes de respect.

Est-ce à dire qu'il soit de l'essence du pouvoir public de protéger toutes les bonnes initiatives, de frapper impitoyablement du glaive de la loi toutes les mauvaises? Mes frères, je vous ai parlé de l'idéal de la liberté, et ce n'est pas sans raison que j'ai employé ce terme. Si, dans les choses humaines, il n'est permis ni aux pouvoirs publics ni aux individus de perdre de vue le type absolu de la justice et de la vérité, comme le navigateur a besoin, pour guider sa marche, de ne pas perdre de vue l'étoile polaire, il ne s'ensuit nullement que cet idéal doive être atteint ici-bas, et que les mêmes moyens doivent être partout et toujours employés pour y tendre. Le mot de liberté, pas plus que le mot d'autorité, lorsqu'il s'agit de leur application à la vie d'une nation, n'a un sens absolu. L'un et l'autre, au contraire, dans

la pratique, a un sens essentiellement relatif, variant avec le degré de civilisation, c'est-à-dire de valeur morale dans les sociétés humaines. La liberté qu'on donne à l'homme fait, on ne saurait sans folie la laisser à l'enfant. Ainsi tel peuple est capable d'une certaine somme de liberté, qui ne pourrait sans périr en supporter une plus étendue; d'autre part, tel désordre, en certaines circonstances, ne peut être réprimé sans donner lieu à de plus graves désordres, et c'est dans l'intérêt du bien qu'on le tolère. C'est cette vérité si capitale que Notre-Seigneur nous fait entendre par la parabole de l'ivraie :

« Le royaume des cieux est semblable à un homme qui sema une bonne semence dans son champ. Et pendant que les hommes dormaient, son ennemi vint et sema l'ivraie par-dessus au milieu du froment. Quand les tiges eurent grandi, l'ivraie se montra. Alors les serviteurs du père de famille lui dirent : Seigneur, si vous voulez, nous allons cueillir cette ivraie. Non, reprend le maître, car vous pourriez, arrachant l'ivraie, déraciner en même temps le froment. Laissez tout croître jusqu'à la moisson. Alors le partage se fera (1). »

(1) Matth., XIII.

Comprenons cette parabole. Les tiges du froment qui poussent, ce sont les fruits bénis de la liberté humaine, lorsque, fidèle à sa loi, elle choisit le bien et la justice; ce sont ceux que le maître du champ, qui est Dieu, a semés, et dont il protége la croissance dans l'âme humaine qui est le champ; l'ivraie, c'est le fruit mauvais de la liberté humaine lorsqu'elle cède aux attraits du tentateur et reçoit de lui la semence funeste. Le maître en tolère la croissance pour un temps, c'est-à-dire en ce monde et pendant cette vie, non pas qu'il aime et respecte l'ivraie de son ennemi, mais c'est dans l'intérêt du froment lui-même qu'il laisse croître l'ivraie.

Voilà, mes frères, l'idée vraie de la liberté dans les sociétés comme dans les individus; c'est cette idée qui toujours enseignée par l'Église, toujours acceptée par la raison, a toujours fait la prospérité des peuples qui s'y sont attachés. Mais est-ce bien là le sens que l'esprit révolutionnaire donne au mot liberté? Vous allez voir le contraire et comprendre comment il se fait que, de notre temps, il arrive si souvent qu'en prononçant le même mot, on entend des choses toutes différentes.

II

Pour trouver le sens du mot liberté tel que la révolution l'entend, c'est encore à J.-J. Rousseau qu'il faut recourir.

Pour lui, l'idéal de la liberté ce n'est pas le choix du bien, choix souvent douloureux et qu'il faut acheter au prix du sacrifice. Non; c'est tout simplement l'indépendance de tout joug, quel qu'il soit. L'homme libre par excellence, c'est le sauvage, et le sauvage avant que l'inégalité ait paru sur la terre, avant qu'il ait construit une cabane, avant qu'il y vive avec sa femme et ses enfants, avant l'institution de la propriété, des lois, des magistrats et de tout ce qui constitue un gouvernement (1).

(1) Ce passage vaut la peine d'être cité : « Si nous suivons le progrès de l'inégalité dans les différentes révolutions, nous trouverons que l'établissement de la loi et du droit de propriété fut son premier terme; l'institution de la magistrature, le second; le troisième et dernier fut le changement du pouvoir légitime en arbitraire; en sorte que l'état de riche et de pauvre fut autorisé par la première époque, celui de puissant et de faible par la se-

Par conséquent, l'idéal de la liberté consiste à se rapprocher le plus possible d'un état dans lequel chaque particulier puisse satisfaire sans contrainte toutes ses inclinations naturelles, quelles qu'elles soient. Mais comme, toujours dans l'hypothèse du *Contrat social*, les premiers instincts de la nature sont toujours bons, il s'ensuit que toute autorité destinée à contenir, à régler ou à réprimer l'expansion de ces instincts doit être elle-même amoindrie, ou entravée, ou supprimée. La religion, c'est un frein, et le plus puissant de tous : donc surveillons la religion; ôtons à l'Église son indépendance; expulsons ou même frappons de mort tout ministre d'une religion qui déclare que hors de l'Église point de salut : ainsi le veut la liberté, ainsi le veut en toutes lettres le *Contrat social*, aussi le veulent nos radicaux d'aujourd'hui.

L'autorité paternelle est un frein; elle est un

conde, et par la troisième celui de maître et d'esclave, qui est un dernier degré de l'inégalité et le terme où aboutissent enfin toutes les autres jusqu'à ce que de nouvelles révolutions dissolvent out à fait le gouvernement *ou le rapprochent de l'institution légitime.* » (J.-J. Rousseau, *Disc. sur l'inégalité.*) Il est donc bien clair que l'institution légitime des sociétés est celle où il n'y a ni loi, ni propriété, ni magistrature, ni riche, ni pauvre, et voilà l'idéal de la liberté révolutionnaire.

obstacle permanent au libre essor de cette jeunesse en qui repose toujours l'espérance de l'avenir et la promesse du progrès : amoindrissons donc l'autorité paternelle, dût la constitution antique de la famille chrétienne en être ébranlée et avec elle toute la société jusque dans ses bases.

L'indissolubilité du mariage, introduite par l'Évangile, est un frein redoutable à l'indépendance des sens et du cœur de l'homme : établissons donc la liberté du divorce. Ainsi ont fait les premiers révolutionnaires, ainsi se vantent de le faire ceux d'aujourd'hui dès la première heure du triomphe qu'ils attendent et que notre inertie leur prépare.

La magistrature et les lois qu'elle applique sont le dernier rempart d'une société où la religion est diminuée, où l'autorité paternelle est amoindrie, où le mariage est menacé. Eh bien, ce frein lui-même paraît encore trop dur, et si l'on en croit les programmes publics de ceux qui, en 71 comme en 93, assassinaient, avec les prêtres, les magistrats et les gendarmes, la liberté révolutionnaire exige une magistrature qui ne soit plus inamovible, comme elle veut des lois toujours révocables à la volonté du peuple souverain : voilà la

liberté telle que la révolution l'entend et telle qu'elle la pratique.

Faut-il vous montrer à quel despotisme ruineux et inepte cette conception de la liberté aboutit?

Comment, en effet, une pareille théorie passera-t-elle de l'état de simple conception de l'esprit dans le domaine des réalités? Comment parviendra-t-elle à s'implanter dans la société vingt fois séculaire qui a précédé sa naissance? Comment se maintiendra-t-elle? Elle se heurtera de toutes parts à des résistances formidables : je ne parle pas seulement de l'esprit et de la raison, mais des lois, des mœurs, des coutumes, des traditions, des intérêts les plus respectables, des autorités les plus légitimes. Aussi elle réclamera, pour la souveraineté populaire qui est son organe et pour l'État qui en est l'expression, cette même indépendance qui est son idéal et qui est son point de départ pour l'individu. L'homme sauvage de Rousseau, type absolu de la liberté de l'homme, deviendra, en quelque sorte, le type idéal de la souveraineté populaire appelée à faire régner cette liberté. L'homme indépendant est celui qui ne reconnaît aucun frein; l'État libre n'admettra de même aucune résistance à ses volontés, et ainsi,

partis de l'indépendance de l'individu portée jusqu'à l'absurde, nous arrivons au despotisme de l'État poussé jusqu'à la plus sotte férocité. Voyez en effet les œuvres de la révolution : l'autorité royale lui fait obstacle ; elle la brise par le crime du 21 janvier. L'Église lui résiste ; elle veut la museler et la mutiler par la Constitution civile du clergé, et comme elle ne peut y parvenir par là, elle la supprime en égorgeant ses ministres. La famille lui est contraire ; elle brise, d'un trait de plume, l'autorité du père de famille, dans le but avoué de faire des partisans à la révolution (1). L'ancienne université, aussi bien que toutes les associations quelconques, seraient un foyer de résistance ; elle les supprime. Elle supprime également les provinces, et si vous voulez en connaître la raison et savoir quel esprit a présidé à cette centralisation excessive dont nous serions dans le monde les uniques représentants, si la Chine n'existait pas, écoutez Mirabeau lui-même disant à l'Assemblée constituante :

« Le principal objet de la division du royaume

(1) On sait que la liberté de tester fut abolie par la Convention (séance du 7 novembre 1793), pour rendre impossible « les testaments faits en haine de la révolution. ».

par départements, est de détruire l'esprit des provinces comme on a cherché à détruire l'esprit de tout le corps (1). » Écoutez aussi le rapporteur du comité de constitution dans la même Assemblée : « La nouvelle division territoriale a pour but de régénérer la France en la fondant dans le grand tout national, et de faciliter le jeu du mécanisme représentatif de manière que d'un ressort commun partent tous les mouvements du corps politique (2). »

Voilà donc à quoi aboutit la liberté révolutionnaire : il n'y aura plus dans tout le pays qu'une seule initiative, qu'une seule autorité ; et, en fin de compte, qu'une seule liberté, toutes les autres sont brisées. Il n'y a plus qu'un ressort unique dans ce grand peuple ; ce ressort est à Paris, dans la main de l'État, et c'est de ce ressort unique que part tout le mouvement : religion, éducation, famille, coutumes, lois, tout cela viendra de Paris avec une force irrésistible qui brisera, qui réduira en poussière toute autorité capable de résistance ; et voilà la liberté telle que la révolution l'a conçue,

(1) 10 novembre 1789.

(2) 29 septembre 1789, réponse du comité de constitution par Thouard.

telle qu'elle l'a toujours pratiquée dans tous les temps et telle qu'elle nous la promet aujourd'hui.

Voilà la force de la liberté révolutionnaire ; vous allez voir maintenant sa faiblesse.

Cette autorité écrasante substituée à toutes les autorités naturelles ne suffira pas même à faire régner d'une manière durable l'ordre matériel. Pourquoi ? Parce qu'elle est condamnée par son principe à tolérer, que dis-je ? à favoriser le désordre moral. Je vous l'ai dit : le maître du champ de l'Évangile laisse croître l'ivraie avec le bon grain ; mais est-ce par amour pour la liberté de l'ivraie, ou par respect du droit prétendu du semeur d'ivraie ? Point du tout ! c'est dans l'intérêt du bon grain. Et il est trop clair que toutes les fois qu'il verra le moyen d'extirper prudemment l'ivraie sans nuire au bon grain, il le saisira avec promptitude ; c'est son devoir dès qu'il le peut, et c'est son droit toujours, quoiqu'il ne soit pas toujours sage d'en user. Ainsi ne peut pas faire l'État révolutionnaire : il voit la fausse liberté, celle qui s'emploie au mal, semer l'ivraie dans la société, mais de quel droit l'arracherait-il ? Est-ce que les instincts qui produisent l'erreur ne sont pas dans la nature de l'homme ? Est-ce que par conséquent

l'homme n'a pas le droit de les manifester au dehors? Mais, lui crieront les sages, ne voyez-vous pas que cette ivraie peut être arrachée? qu'elle doit l'être même, sinon avant peu le bon grain sera étouffé, et dans votre pays, sous prétexte de liberté de la presse, de liberté de conscience, de liberté de pensée ou autres, il ne restera debout bientôt ni une idée saine, ni une croyance, ni un respect quelconque de tout ce qui est sacré! Tout ne sera que gangrène et corruption!

N'importe! périsse le bon grain, périsse la vérité, périssent toutes choses plutôt que le principe absolu de la liberté de l'ivraie!

Tel est, dans le langage de la révolution, le sens du mot liberté. Il signifie l'indépendance, aboutissant d'une part au plus sauvage despotisme, de l'autre à l'impuissance radicale de protéger et de sauver l'ordre moral dans un peuple. Mais comme c'est l'ordre moral qui porte tout; comme, suivant la parole du saint livre, la liberté qui choisit le mal choisit nécessairement la mort, il s'ensuit que la liberté révolutionnaire a pour fin nécessaire et fatale la décadence et la ruine des nations qui lui ont confié leurs destinées.

Vous voyez comment dans la langue chrétienne

et dans la langue de la révolution, ce grand mot unique, liberté, signifie deux choses diamétralement opposées.

Pour un chrétien, liberté, cela veut dire liberté de la religion, liberté de la famille, liberté de la cité, liberté des associations formées pour le bien public.

Pour un révolutionnaire, liberté, cela veut dire oppression de l'Église, suppression de la liberté du père de famille, centralisation sous toutes les formes, aucune autre association que celles que l'État veut bien souffrir; mais en même temps laisser passer absolu à toute doctrine hostile à Dieu, à la famille, à la raison.

Voilà, mes frères, les deux sens du mot liberté. Voyons maintenant si l'Évangile et la révolution s'entendent mieux sur d'autres mots sonores dont on se fait des armes contre l'Église.

III

Le vocabulaire de la révolution serait long à examiner; mais l'étude que nous venons de faire

sur son mot principal nous dispensera de nous appesantir sur le sens abusif qu'elle donne à d'autres mots comme ceux d'égalité, de progrès, de science et de civilisation moderne.

L'égalité d'abord. A un chrétien, à un homme raisonnable, il n'est pas difficile de se faire sur la chose que ce mot signifie une idée juste et nullement compromettante pour la paix publique. Cette égalité est-elle dans les intelligences, dans les aptitudes de tous les hommes? Non, assurément, et s'il y a une volonté de Dieu, une loi de la nature bien caractérisée, c'est l'inégalité prodigieuse qui se rencontre entre les esprits des hommes, comme entre les feuilles d'un même arbre, comme entre les étoiles du ciel.

Cette égalité se trouve-t-elle dans la jouissance des biens de ce monde? Poser cette question est presque une folie, et s'il faut juger de la volonté divine sur les sociétés humaines par le fait universel, il faut dire avec le saint livre : *Dives et pauper obviaverunt sibi : utriusque operator est Dominus* « Le riche et le pauvre en ce monde se rencontrent sans cesse ; c'est le Seigneur qui a fait l'un et l'autre (1). » Oui, dit la loi chrétienne,

(1) Prov., XXII, 2.

c'est Dieu qui veut des riches et des pauvres : des riches, en petit nombre, pour être les protecteurs et les amis, les guides et les modèles des pauvres; il veut des pauvres aussi, et c'est la grande majorité, pour que le travail se maintienne bon gré mal gré sur la terre, et que, par le travail, la vertu et le progrès soient toujours possibles.

Cette égalité enfin se trouve-t-elle dans l'influence sociale, politique ou autre? Pas davantage, et le contraire serait une iniquité et un non-sens. Comment faire peser d'un même poids dans les conseils d'un peuple, dans ceux de la cité, au foyer de famille, l'opinion de l'homme de bien et celle de l'homme vicieux; l'opinion de l'homme instruit et celle de l'homme qui ne sait rien? et, dans le sein du foyer domestique, qui mettra sur le même pied la volonté du père et de l'enfant, du maître et du serviteur?

N'y a-t-il donc aucune égalité désirable et respectable parmi les hommes? Bien au contraire, l'égalité est désirable, et, grâce à Dieu, elle subsiste de plus en plus dans tout ce qui est essentiel : tous les hommes sont égaux devant leur conscience et devant Dieu; tous sont également responsables devant Dieu : *Non est personarum*

acceptor Deus, omnes enim stabimus ante tribunal Christi : reddet unicuique secundum opera ejus « Dieu ne fait point acception de personnes. Tous également nous aurons à comparaître devant le tribunal du Christ, et il rendra à chacun selon ses œuvres (1). » Et cette égalité devant Dieu, nous savons par les saints livres comme par la raison qu'elle n'est point une égalité purement matérielle et brutale comme la peut faire le niveau révolutionnaire. Non! les plus riches, les plus influents, les plus puissants seront jugés sur l'emploi de leur richesse, de leur influence, de leur puissance, et ceux qui ont reçu un grand pouvoir pour le bien, s'ils en ont fait mauvais usage, seront plus rigoureusement punis. Aucune tyrannie d'aucune sorte ne trouvera grâce devant le souverain juge : *Potentes potenter tormenta patientur* (2).

Égalité devant Dieu : pour y croire, nous avons, avec le cri de notre conscience, la parole de Dieu même. Mais dès ici-bas le même principe d'équité qui appelle l'égalité devant Dieu appelle

(1) Act , x, 34; Rom. xiv, 10; Math., xvi, 27.
(2) Sap., vi, 7.

aussi l'égalité devant la justice. Oui, que la justice humaine se modèle de plus en plus sur la justice divine, c'est un progrès désirable, légitime.

Ce n'est pas tout encore ; comme enfants d'une même patrie terrestre et tous intéressés à la défendre, que chacun contribue, en proportion de ses moyens, au service public, non pas en ce sens que tous soient obligés de fournir une même nature de service : le dévouement du prêtre a sa place à côté de celui du soldat; mais que chacun soit tenu à servir suivant sa vocation, et dans la mesure de sa fortune, voilà la troisième égalité que la raison et la conscience avouent : c'est l'égalité devant l'impôt. Mais hors de ces trois égalités, devant Dieu, devant la justice et devant l'impôt, je n'en vois point que puisse accepter ni la conscience ni la raison. Je ne vois partout, pour le bien commun de la société, qu'inégalité, subordination, hiérarchie nécessaire à l'harmonie, à la beauté de l'ensemble, au bien-être de chacun et à la prospérité de tous.

Est-ce bien là le sens du mot égalité dans une bouche révolutionnaire? Non, mes frères, pour elle le mot égalité veut dire égalité d'influence, égalité dans la richesse, égalité dans la jouissance;

suppression de toute hiérarchie fondée sur la nature, la raison, la coutume; c'est-à-dire, en définitive, suppression de l'œuvre de Dieu et de l'œuvre des siècles. Au fond, que veulent-ils? Est-ce bien l'égalité? gardez-vous de le croire! C'est parmi les chrétiens seuls qu'on voit des hommes étranges qui, par amour pour Dieu et pour les hommes, se font volontairement les égaux des plus pauvres et qui, comme ce saint mendiant qu'on vient d'élever sur les autels, marchent sur les traces de Notre-Seigneur, aspirant à s'anéantir au regard des hommes, abdiquant la richesse, le bien-être, les joies de la famille, afin de se mettre tout entiers au service des déshérités de ce monde. Mais ceux-là, les hommes de la révolution sont habitués à les mépriser quand ils ne les tuent pas; pour eux, l'égalité qu'ils veulent, celle dont ils soufflent le furieux désir au cœur du pauvre, c'est l'égalité avec les plus riches, les plus influents et les plus heureux. Allez au fond; pour eux, l'amour de l'égalité, c'est la révolte contre toute supériorité, toute autorité; c'est l'amour de la domination; c'est le désir de faire arriver à l'influence et à la richesse une « nouvelle couche sociale », comme ils le disent; et ainsi pour eux l'égalité est sim-

plement le prétexte d'aspirations ambitieuses et le masque hypocrite de l'envie (1).

Vous le voyez bien, entre l'égalité chrétienne et l'égalité révolutionnaire, il n'y a de commun que le nom : l'une est le fondement de la paix sociale et l'autre en est le renversement, l'une produit la paix et l'autre l'anarchie et la guerre.

IV

Mais que dirons-nous du mot progrès, du mot science moderne, civilisation moderne, dont le langage révolutionnaire veut se faire une arme de guerre contre la civilisation chrétienne ?

Mes frères, rien n'est plus légitime que le progrès ; après la religion et la foi, rien n'est plus grand que la raison et la science ; enfin rien n'est plus désirable que le développement parmi nous et la propagation dans le monde entier de la vraie civilisation.

Rien donc d'important comme de bien savoir ce que ces mots veulent dire.

(1) Donoso Cortès, Œuvres, II, 520.

Écartons d'abord une équivoque dont on se sert tous les jours pour tromper les simples.

Le progrès des sciences physiques, les découvertes nouvelles de la chimie ou de l'astronomie, la facilité prodigieuse qu'ont donnée de nos jours aux relations des hommes entre eux la vapeur et l'électricité, voilà ce que l'on propose souvent au regard de nos contemporains, comme une preuve manifeste de la supériorité des âges révolutionnaires. Est-il besoin de dire que ces forces nouvelles mises au service de l'homme ne sont un progrès moral, c'est-à-dire un progrès réel pour l'homme, qu'autant que sa liberté saura les mettre au service de la vérité et de la justice? Est-il difficile de comprendre que Caligula et Néron, ayant à leur service l'imprimerie, la poudre à canon, le télégraphe et la vapeur, n'en auraient pas fait d'autre usage que de doubler leur crime et leur folie, et de hâter la décadence de Rome?

Laissons donc de côté les progrès des sciences matérielles, qu'il ne faut pas plus contester ni déplorer qu'il ne faut les présenter comme un argument en faveur des temps nouveaux.

Ne parlons que du progrès réel des sociétés, du progrès moral, que tant d'hommes aujourd'hui

veulent identifier avec le progrès des idées révolutionnaires.

A les entendre, le progrès n'est pas essentiellement un fruit de la liberté humaine, une conquête de la vertu; non, c'est un apanage nécessaire de l'humanité, mais surtout de l'humanité affranchie par la révolution du joug de l'antique Évangile et dégagé de tout respect envers les idées religieuses.

Le progrès, c'est « une force occulte, un aveugle destin qui grandit les nations comme la circulation du sang anime le corps humain. L'amélioration se produit sans relâche en vertu de cette force, et les peuples, surtout les peuples révolutionnaires, en tirent profit sans être tenus de s'imposer les durs sacrifices qu'exige la pratique du travail et de la vertu » (1). Ainsi le fatalisme du bien social, voilà l'illusion qu'on présente aux générations contemporaines sous le nom de progrès.

Il y en a une autre : c'est celle qui consiste à croire, sur la foi de Rousseau et de nos savants modernes, qui font du singe l'ancêtre de l'homme,

(1) Le Play, *Organis. du trav.*, p. 349.

que le progrès peut porter sur les conditions essentielles de la société humaine. De même que l'on a prétendu que l'homme, d'abord sauvage et errant seul dans les forêts, a commencé à inventer le langage, puis le mariage, la famille, la religion, de même on prétend faire entrer dans le cercle des progrès enviables et possibles la découverte de relations nouvelles et jusque-là inconnues parmi les hommes. Ce ne sont plus les principes éternels, nécessaires à la vie des peuples, qu'on s'efforcera d'appliquer de plus en plus et de mieux en mieux (ce qui est la vraie forme du progrès moral); non, ce sont de nouveaux principes qu'on ne craindra point de chercher pour les substituer aux anciens : c'est ainsi que tel voudra supprimer la famille, tel autre la propriété, un troisième le mariage, et c'est ainsi que, sous le nom de progrès, les plus criminelles utopies feront leur entrée dans le monde.

Est-il besoin de vous faire voir, mes frères, que ce mot progrès dans notre bouche ne saurait avoir un sens pareil? Non, ni le progrès ne consistera jamais à changer les bases éternelles sur lesquelles toute société repose, ni nous ne croirons jamais que Dieu, qui a fait les nations guérissables

quand elles sont tombées et qui vingt fois dans l'histoire nous a montré des peuples qui se relèvent, nous ne croirons jamais que Dieu, qui a fait de la liberté l'essence de la nature humaine, ait mis cependant l'homme au niveau de la plante ou de l'animal : le développement fatal de la vie est la loi pour le zoophyte comme pour le cèdre du Liban, et cette obéissance inconsciente à la volonté du Créateur est encore un honneur pour ces êtres sans liberté; mais pour l'homme, un progrès soumis à une évolution nécessaire, savez-vous ce que c'est? C'est une honte infligée à l'image de Dieu; c'est le démenti donné à la conscience, c'est l'encouragement assuré à la passion et au vice; et s'il fallait faire un choix, j'oserais dire qu'il serait plus glorieux pour l'homme de périr, comme Lucifer, par le choix libre et inflexible du mal éternel, que de vivre et de grandir par un instinct inconscient, par une force occulte, comme le lion du désert ou comme le chêne de nos forêts!

C'est pourtant à des systèmes pareils qu'aboutissent, pour la plupart, ces conceptions nouvelles issues de l'esprit révolutionnaire, et qui se donnent avec emphase pour *la pensée moderne*, *la civilisation moderne*, pour *la science*, par opposition aux

traditions séculaires que nous étions habitués à considérer comme le fond et l'essence de la raison et la base des sociétés humaines. Or voulez-vous voir comment des aphorismes soi-disant scientifiques et constituant essentiellement ce qui s'intitule la science moderne, deviennent rapidement aujourd'hui des prétextes aux entreprises les plus criminelles et les plus hardies de l'esprit révolutionnaire? Il y a quelques années, un critique, se vantant hautement de ne faire que de la science pure et de la critique désintéressée, posa comme base de toutes ses théories cet axiome fondamental : « L'essence de la critique ou de la science, c'est la négation du surnaturel »; et pour que l'on comprenne bien que c'est l'athéisme qui est renfermé dans cette phrase solennelle, l'auteur nous dit en propres termes, souvent répétés : « Les sciences (il s'agit ici des sciences modernes) supposent qu'il n'y a pas d'être libre supérieur à l'homme auquel on puisse attribuer une part appréciable dans la conduite morale, pas plus que dans la conduite matérielle de l'univers (1). »

(1) M. Renan, cité par le P. Gratry, *les Soph. et la Critique*, p. 80. Le même auteur dit dans un autre ouvrage, *l'Origine du langage*, p. 240 : « L'expérience a banni définitivement des faits

Voilà donc l'athéisme dans l'histoire et dans la conscience devenu, sous le nom usurpé « la science », un des principes de la civilisation moderne. Laissez passer quelques années, et vous allez voir le parti que l'esprit révolutionnaire va tirer de ce sacrilége abus du mot le plus auguste qui soit sur la terre, après celui de religion. Dans une réunion célèbre, voici en quels termes on nous annonce l'avénement désiré de l'éducation

les agents intentionnels et les volontés libres autres que celles de l'homme. » Sur la vraie dissolution intellectuelle où nous mène l'abus des mots fait par la sophistique contemporaine, il faut lire tout le premier livre de l'ouvrage cité du P. Gratry. On y verra les procédés inouïs de langage et de raisonnement à l'aide desquels des écrivains en renom arrivent aujourd'hui, en niant Dieu catégoriquement, à s'indigner du reproche d'athéisme. Comment cette dissolution intellectuelle amène la dissolution morale et la dissolution sociale, c'est ce que les faits qui sont sous nos yeux se chargent de démontrer tous les jours. Mais avant la suprême leçon des faits, est-ce que cette dissolution universelle de la société moderne ne pouvait pas être prophétisée à coup sûr par tout homme de bon sens qui avait pu lire, il y a plus de dix ans, dans la *Revue des Deux-Mondes*, les paroles suivantes à l'éloge de la *civilisation moderne :* « La découverte du caractère relatif des vérités est le fait capital de l'histoire de la pensée contemporaine. Les jugements absolus sont faux. RIEN N'EST PLUS POUR NOUS VÉRITÉ OU ERREUR... Un principe qui s'est emparé avec force de *l'esprit moderne*, et qui peut être ramené à Hégel, est celui-ci, C'EST LE PRINCIPE EN VERTU DUQUEL UNE ASSERTION N'EST PAS PLUS VRAIE QUE L'ASSERTION OPPOSÉE. » Schérer, *Rev. des Deux-Mondes*, 15 fév. 1861.

laïque, cette éducation qui doit exclure, dit-on, tout ce qui n'est pas la réalité des choses, c'est-à-dire la vie sociale. « C'est l'homme, osera-t-on dire, c'est l'homme qui fait le droit de l'homme; c'est l'homme qui doit l'enseigner, parce que c'est l'homme qui doit l'appliquer. Cette éducation, il sera nécessaire de la modifier, de l'organiser, non pas seulement au premier, mais au second et au troisième degré; il faudra comprendre qu'il n'y a qu'une maîtresse dans le monde, qu'une reine, qu'une souveraine digne véritablement de nos soumissions, de nos zèles, de nos recherches, c'est la science (1). »

Mes frères, le vœu de Grégoire est rempli : vous le voyez, l'esprit révolutionnaire a atteint jusqu'au langage, et c'est la confusion des langues qui est devenue aujourd'hui une des grandes forces des ennemis de la société. Ils parlent de liberté, mais ce qu'ils laissent ignorer à leurs aveugles disciples, c'est que, dans leur bouche, liberté veut dire despotisme et licence; ils parlent d'égalité, et les chimères qu'ils poursuivent sous ce nom, et

(1) M. Gambetta. Discours prononcé au banquet de la Ferté-sous-Jouarre, cité par M. de Germiny, p. 73, *Des progrès de l'esprit antireligieux.*

les passions qu'ils soulèvent par ce mot veulent dire anarchie; ils parlent de progrès, et le progrès pour eux, ce n'est pas la légitime et noble conquête du travail et de la vertu, c'est le développement fatal du gland dans le sillon; ils parlent de progrès, et ce mot n'est que le passe-port des utopies les plus insensées, en attendant qu'elles deviennent sanglantes; ils nomment la science, et la science est la suppression même de la base de toute science, puisque c'est l'athéisme; ils parlent de civilisation moderne, et par ce mot ils entendent les plus vieilles, les plus ignominieuses erreurs. Que dis-je? ils parlent de fraternité en maudissant l'Évangile qui l'a appelée sur la terre, et l'Église qui la fait régner, et ce sont les égorgeurs de 93 et de 71 qui écrivent ce mot sacré sur les murs des prisons remplies par eux d'innocents voués à la mort! Ils appellent enfin la démocratie le gouvernement de tous, et le peuple qu'ils prétendent le maître souverain, c'est en réalité quelques fanatiques prêts à fouler aux pieds tout une nation que la terreur aura rendue muette.

Mes frères, n'est-il pas temps de restituer leur vrai sens aux mots? d'arracher son masque à une langue trompeuse? Oui, il en est temps. Dieu sait

si ce n'est pas trop tard. Du moins sachons protester, et aux aveugles dupes de ces charlatans de liberté, de progrès et de science, apprenons enfin que le moyen infaillible de bien juger l'esprit révolutionnaire, c'est de lui appliquer la règle par laquelle l'Esprit-Saint confond les faux prophètes en Israël : *Mendacium tu loqueris, non misit te Dominus* « Tu profères un langage de mensonge, c'est la preuve que le Seigneur ne t'a point envoyé (1). »

(1) Jér., XLIII, 2.

HUITIÈME CONFÉRENCE

COMMENT EN FINIR

AVEC L'ESPRIT RÉVOLUTIONNAIRE

HUITIÈME CONFÉRENCE

COMMENT EN FINIR

AVEC L'ESPRIT RÉVOLUTIONNAIRE

Nous sommes arrivés au terme de ces conférences. Nous avons étudié, non pas sous toutes ses faces, le sujet est inépuisable, mais sous ses points de vue principaux, l'esprit révolutionnaire, et nous avons pu constater, par des conclusions certaines et des faits irrécusables, que là est le grand mal du temps présent, puisque l'application, dans l'ordre social, des théories de la révolution aboutit nécessairement à la diminution progressive de toutes les forces vives de la société : diminution de

la religion, amoindrissement de l'autorité paternelle et du foyer de la famille, ruine de l'éducation véritable, démoralisation, stérilisation du travail et par suite antagonisme des classes, anéantissement au profit prétendu de l'État, et en réarilité à son lamentable détriment, de toute liberté des associations, eussent-elles pour but les œuvres les plus utiles, les plus publiques et les moins susceptibles d'être laissées à l'initiative de l'État, comme la religion, l'enseignement, la science, la charité; enfin sous les noms menteurs de liberté, d'égalité, de progrès, de science moderne, atteinte aux libertés les plus essentielles, au profit de la licence, de l'envie et des erreurs les moins justifiables, les moins nouvelles, ajoutons les plus clairement condamnées par le bon sens universel et l'expérience de tous les peuples.

Toutes ces tristes conséquences de l'esprit révolutionnaire, permettez-moi de vous le faire remarquer encore, elles ne se sont produites jusqu'ici que parmi nous; elles sont spéciales à la France, ou, si elles se montrent quelque part, l'Europe sait et ne se fait pas faute de dire que c'est de France qu'elles viennent, et que si la France en subit le châtiment, c'est justice.

Je ne pensais pas, en commençant ces entretiens, qu'avant de descendre de cette chaire je pourrais vous apporter la preuve la plus saisissante, la plus douloureuse, la plus décisive de la décadence appelée sur notre pays, le seul jusqu'ici dans le monde civilisé, par les mœurs et les habitudes nées de l'esprit et des institutions révolutionnaires, ou, ce qui est la même chose, par l'affaiblissement des mœurs, des habitudes et des institutions chrétiennes. Cette preuve, elle nous est apportée par le dernier recensement dont les résultats sont connus depuis peu de jours. Ce résultat le voici : tenant compte, comme on le doit, de la perte inévitable et prévue qui résulte pour nous de l'enlèvement de nos provinces, des désastres de la guerre et des épidémies, nous arrivons à cette conclusion : dans une période de cinq ans, par le seul mouvement normal des mariages, des décès et des naissances, la population de la France a diminué de près de quatre cent mille âmes (1) !

Elle a diminué en même temps que nos riches-

(1) Le chiffre officiel est de 366,935 âmes. Voir un article de M. Claudio Jannet sur ce sujet dans la *Revue catholique des institutions et du droit* (mars 1873, Paris et Grenoble), p. 167.

ses augmentaient, que notre luxe augmentait; en même temps, cela était vrai encore il y a trois ans, que notre orgueil augmentait et que les hommes de la révolution nous proclamaient avec plus de fierté que jamais la première nation du monde! Oui, comme dans la Rome antique au temps d'Auguste, au moment le plus opulent de la civilisation et à la veille de Varus et des barbares, notre population diminue, et ce signe irrécusable de décadence, seuls dans l'Europe civilisée nous le donnons au monde! Il faut le dire, pour quiconque regardait et étudiait la réalité des choses, sans vouloir se payer de mots, ce fait était depuis longtemps prévu, comme on prévoit les conséquences d'un principe : il y a longtemps que des économistes peu soucieux de la morale chrétienne avaient publiquement constaté, sans s'en plaindre, et tout au contraire, qu'en France le nombre des naissances descendait et qu'une « diminution aussi caractérisée ne se retrouve dans aucun autre pays. Ce n'est qu'en France, ajoutait-on, *que la diminution des naissances coïncide réellement avec l'accroissement des mariages* (1). »

(1) *Dict. d'économie politique*, au mot *Population*, p. 411 et 412. L'auteur de l'article, M. Legoyt, ajoute : « Cette coïncidence prouve

Mais c'est tout autre chose de prévoir les conséquences d'un principe et de voir cette conséquence éclater. Les hommes d'État qui, avant la dernière guerre, voyaient nos désastres en germe dans nos fautes, n'en ont pas moins été consternés à la nouvelle de Reischoffen et de Sedan : ainsi ne pouvons-nous aujourd'hui constater par nos yeux et toucher de nos mains la preuve sans réplique de notre déchéance physique et morale, sans ressentir comme la secousse d'une terrible angoisse ; il y a là pour nous, sur le terrain de la civilisation, une défaite autrement formidable que celles de Reischoffen et de Sedan ! La décadence commencée s'arrêtera-t-elle ? Saurons-nous la conjurer ? Mes frères, Dieu a fait les nations de la terre guérissables, et il a mis dans nos mains le remède. Ce remède, c'est l'Évangile. Toute chute d'une nation, mais surtout d'une nation chrétienne, est un suicide. L'Écriture l'a dit il y a longtemps : *Infixæ sunt gentes in interitu quem fecerunt* « Les nations s'enfoncent dans l'abîme de mort qu'elles-mêmes

suffisamment qu'avec la diffusion du bien-être, l'esprit de prévoyance fait chez nous des progrès plus sensibles que dans le reste de l'Europe. » Ces paroles trop significatives reçoivent des faits le commentaire qu'elles méritent : la France est en décadence !

ont creusé (1). » Toute renaissance aussi est un acte libre; mais voudrons-nous ne pas mourir tout à fait? voudrons-nous revivre? Je l'espère, mais je crois à la liberté, et Dieu ne nous doit point de miracles; et puisque c'est l'esprit révolutionnaire qui nous tue, c'est à nous, si nous voulons revivre, d'expulser une bonne fois l'esprit révolutionnaire. Comment donc en finir avec cet esprit? Telle est l'unique question que je me propose de traiter dans ce dernier entretien. Vous comprenez d'avance que je ne puis pas tout dire, mais seulement présenter quelques vues rapides que je laisse à la grâce de Dieu de féconder dans vos âmes.

I

Avant tout, mes frères, il convient de rappeler que c'est une maladie intellectuelle qu'il s'agit pour nous de guérir. Or les maladies intellectuelles n'ont de remède que la vérité. Et de là tout de suite la nécessité d'écarter, une fois pour toutes, les pré-

(1) Ps. IX, 10.

tendus remèdes présentés chaque jour par les empiriques ou les hommes à courte vue, qui veulent bien détester les fruits maudits de l'esprit révolutionnaire; qui se proclament conservateurs, c'est le mot reçu, mais qui ne peuvent se persuader qu'on ne saurait faire sa part à l'esprit révolutionnaire, pas plus qu'au scepticisme, ni faire périr une végétation malsaine si on n'extirpe les racines. Faire parvenir aux esprits la vérité, et la vérité tout entière, voilà le premier, le plus indispensable des besoins. Il est temps de comprendre et de faire comprendre que, s'il est souvent nécessaire de tolérer des maux qu'on ne peut empêcher, il n'est jamais sage, jamais opportun d'en caresser le principe. C'est aux hommes qu'il faut appliquer la vertu de charité, mais non à l'erreur : le mot si connu de saint Augustin sur ce sujet a besoin d'être rappelé et pratiqué : *Diligite homines, interficite errores* « Aimez les hommes, soyez sans pitié pour l'erreur. » Ne vous persuadez jamais qu'on peut traiter avec elle, la prendre pour alliée, asseoir sur elle quelque chose de solide. Les intérêts peuvent transiger; on ne transige pas avec la vérité. Ainsi les paradoxes de J.-J. Rousseau peuvent avoir pour eux la bonne foi ou

les préventions d'un grand nombre d'esprits. Que nous importe? Est-ce une raison pour les ménager? Et parce que beaucoup ne le voient pas encore, cesse-t-il d'être vrai que ces paradoxes ne seront jamais acceptés dans une société sans en amener la ruine, et que vouloir être conservateur, en conservant des principes révolutionnaires, c'est la plus creuse des chimères et la plus fatale, quoique la plus ordinaire des utopies?

Le remède est donc dans le retour aux principes et non ailleurs.

C'est assez de cette première vérité pour conclure que jamais le mal de l'esprit révolutionnaire ne trouvera sa guérison dans des combinaisons économiques ou dans des combinaisons politiques, si habiles qu'on les suppose.

L'économie politique, science dont je me garderais bien de dire du mal, malgré sa récente origine, s'est définie quelquefois : la science de la richesse; et comme le terrible problème des relations entre le riche et le pauvre, le patron et l'ouvrier, se trouve toujours soulevé dans toutes les révolutions, beaucoup d'esprits en ont conclu que la solution de la question doit être donnée par l'économie politique, et que tout consistait,

par exemple, à accroître, à assurer le bien-être des classes pauvres. Augmentez le salaire, disait-on, répartissez plus équitablement la richesse publique ; dès lors, tous les besoins étant satisfaits, les désordres cessent et la paix sociale sera établie à jamais.

Mes frères, les moralistes chrétiens ont toujours su, et tout le monde sait aujourd'hui, par les expériences de tous les jours, ce que vaut ce remède. Donnez à un homme dépourvu de moralité un accroissement de bien-être matériel, ce bien-être tournera contre lui : ses désirs croîtront avec les moyens de les satisfaire ; que dis-je? ils les dépasseront toujours, et vous verrez grandir du même coup sa haine contre la société, parce que jamais, dans aucun temps, la société ne sera assez opulente pour fournir à ses passions insatiables les aliments qu'elles rêvent pour les dévorer. D'ailleurs un fait brutal et constaté en dit plus sur ce point que tous les raisonnements : allez dans nos centres industriels, et vous verrez, de vos yeux, que, sauf des exceptions d'autant plus louables qu'elles sont plus rares, les ouvriers qui reçoivent les plus forts salaires sont les plus endettés, les plus pauvres, les plus adonnés à tous les excès, et, par

une conséquence forcée, la plus facile de toutes les proies pour les entraînements révolutionnaires (1).

Faudrait-il par hasard en conclure qu'il n'y a rien à faire pour le bien-être de l'ouvrier, et que les efforts tentés en ce sens doivent être condamnés? A Dieu ne plaise! Il faut en conclure seulement, à l'honneur de la dignité humaine comme à l'honneur de la parole divine, que l'homme ne vit pas seulement de pain, et que lui donner le pain du corps en abondance sans lui donner en même temps le pain de l'esprit et le pain de l'âme, c'est méconnaître sa vraie nature, c'est le ravaler au rang des brutes. C'est faire à l'image de Dieu le plus impardonnable et aussi le plus inutile des outrages.

Mais ce que les plus bienfaisantes combinaisons de la science des richesses ne peuvent faire, les combinaisons politiques le feraient-elles?

(1) Voyez dans le *Contemporain* (mars 1873) un article de M. Rondelet intitulé *l'Élévation des salaires et la diminution de la prospérité ouvrière.* L'auteur, se fondant sur l'ensemble des faits observés de nos jours en France, a pu présenter comme un axiome la proposition suivante, qui, au premier abord, paraît paradoxale : « La prospérité de l'ouvrier est en raison inverse de l'élévation de son salaire. »

Mes frères, nous l'avons pu déjà constater ensemble, une des plus lamentables erreurs nées du *Contrat social* et adoptée par nos pères avec un aveuglement plus lamentable encore, c'est celle qui consiste à faire dériver dans la société tout le bien et aussi tout le mal des institutions publiques. Rappelez-vous l'axiome favori du sophiste : l'homme naît bon, et c'est la société qui le déprave. On peut dire que c'est cette conviction qui a été l'âme de tous les complots ourdis contre la paix publique et l'ordre social, qui a armé le bras de tous les révolutionnaires depuis le commencement de ce siècle. Encore si l'expérience avait détrompé les aveugles ennemis de la société! Mais non; le retour périodique des mêmes misères, des mêmes crises, des mêmes bouleversements; l'effrayante instabilité des gouvernements, tous établis par la force et ruinés par elle; rien de tout cela n'a pu déprendre l'esprit révolutionnaire de l'éternel mirage qui l'abuse. Un nom, un drapeau, une forme particulière de gouvernement autre que celle qu'on a, voilà toujours pour lui le remède à tous les maux : comme d'autres rêvent la religion de l'avenir pour se dispenser de croire à l'Évangile, eux ils rêvent le gouvernement de l'avenir pour se

dispenser d'obéir au gouvernement de l'heure présente.

Aussi est-ce là une des erreurs les plus importantes à combattre et à détruire. Comment en venir à bout? Par quel procédé, à l'aide de quelle ressource convaincre ceux que l'expérience n'instruit pas? J'essayerai tout à l'heure de vous le dire. Mais, auparavant, laissez-moi vous signaler l'obstacle, le rempart jusqu'ici presque infranchissable devant lequel se brisent les catholiques toutes les fois qu'ils s'efforcent de s'adresser à l'opinion révolutionnaire pour l'éclairer.

Ce dont on les accuse, pour avoir le droit de se boucher d'avance les oreilles et se dispenser de les écouter, c'est précisément d'avoir des arrière-pensées politiques et de n'être pas sincères; on les accuse, lorsqu'ils dénoncent les instincts et les forfaits de l'esprit révolutionnaire, de rêver, de préparer le retour de l'ancien régime, des abus les plus décriés de la féodalité, du droit d'aînesse, des corvées, de l'inquisition, que sais-je? Ce qu'on ne veut jamais croire, c'est qu'ils ont en vue la vérité pure, les principes éternels et le bien public. Qui dira l'insistance haineuse, la mauvaise foi ou l'ignorance sauvage, souvent c'est

tout cela réuni, avec lesquelles on persuade au pauvre peuple qu'il ne peut même écouter les discours d'un disciple de l'Évangile sans mettre la cause de la liberté en péril, sans s'exposer à rentrer sous les chaînes odieuses, brisées en 89? 89 et la prise de la Bastille, voilà la date où le peuple français a commencé d'être libre, d'être souverain, d'être appelé à l'instruction et au bien-être, et quiconque demande à s'expliquer sur ces points et à faire cesser les horribles malentendus qui divisent la société en camps hostiles dont le plus nombreux s'apprête à déchirer l'autre, on refuse même de l'entendre; une intolérance inconnue des époques les plus sombres du moyen âge l'excommunie sans l'écouter et lui crie anathème. Ne croyez point que j'exagère : il existe depuis de longues années déjà une ligue de l'enseignement qui s'étend à toute la France, qui a pris en main, dit-elle, la cause de l'enseignement populaire et qui lui donne pour base, dans des brochures répandues partout, en guise d'axiomes indiscutables, les assertions suivantes : c'est d'abord « que le 14 juillet 1789 est la fête de la délivrance du peuple français; que dis-je? son jour de naissance. Il n'y avait pas de peuple fran-

çais avant ce jour-là, il n'y avait que le tiers état, le tiers, la troisième classe, celle qui n'avait pas de nom, les servants très-humbles des deux classes privilégiées, la noblesse et le clergé (1). »

Il est bien entendu dès lors que nul ne peut contester la valeur des idées révolutionnaires sans vouloir du même coup le retour des priviléges et l'anéantissement du peuple français !

Le même auteur a écrit ailleurs, et toujours avec le même sérieux, qu'avant 89 les paysans étaient regardés comme des bêtes de somme, mais il n'en est plus de même des paysans d'aujourd'hui : « Bœufs ils ne sont plus. Le 14 juillet 1789 leur a ouvert les portes de l'étable; le 24 février 1848 en a fait des souverains, exactement du même calibre que nos druides et nos chevaliers. C'est abominable, mais c'est comme cela (2). »

Ce passage est un argument opposé aux ennemis de l'enseignement obligatoire, gratuit et laïque : et c'est, selon l'auteur, en vue de faire

(1) Jean Macé, *la Séparation de l'Église et de l'École*, p. 19. Voir, en réfutation de ces impostures, la brochure de M. Léon de Poncins, sur la *Prise de la Bastille* et le *Vrai* 89, publication de la Société bibliographique, 75, rue du Bac.

(2) Ibid., p. 20.

rentrer les paysans à l'étable, et de les priver des belles doctrines qu'on vient de lire, qu'il se rencontre des gens assez malavisés pour combattre la laïcité, pour prendre part à une prise d'armes universelle, « à une croisade d'un nouveau genre entreprise pour défendre contre les infidèles la terre sainte de l'ignorance (1). » On va plus loin : on suppose — et c'est toujours ce que la ligue de l'enseignement apprend au peuple — qu'il s'est formé entre des propriétaires de l'Ouest une ligue par laquelle « ils s'engagent à ne faire travailler que des gens ne sachant ni lire ni écrire. » Les mêmes propriétaires mettent dans leurs baux, parmi les clauses du contrat, que le fermier n'enverra pas ses enfants à l'école. Vous le comprenez, ces choses n'ont pas besoin de réfutation, mais elles nous indiquent bien clairement les écueils à éviter dans nos efforts pour instruire les esprits égarés et faire rentrer la vérité dans les âmes : l'écueil à éviter, c'est de paraître servir non des vérités, mais des intérêts; non l'Évangile, le bien commun, la paix sociale, mais des intérêts de dynastie, de caste ou de famille; non le retour

(1) Ibid., p. 41.

aux principes qui sont éternels et qui, à ce titre, n'appartiendront jamais à un ancien régime quelconque, mais le retour à un état de société qui a eu sa raison d'être sans doute, mais qui est passé et passé sans retour.

Certes il est permis à chacun, comme citoyen, comme Français, d'avoir ses préférences politiques; mais s'agit-il de combattre l'esprit révolutionnaire, c'est justement le cas de n'en point parler, de n'y point penser, et de raisonner dans la pure sphère des idées et dans le domaine de l'expérience universelle; c'est le cas de montrer catégoriquement que cet esprit est hostile à tout régime politique quel qu'il soit, et, s'il était possible, plus incompatible encore avec la forme républicaine qu'avec toute autre. Si nous ne prenons pas cette précaution, qui n'est pas une tactique, mais au contraire la loyale affirmation de la vérité, nous pouvons avoir le cœur plein des intentions les meilleures, et mettre à leur service la plus chaude éloquence, tout sera inutile : nous ne serons pas écoutés.

Mais comment faire cette démonstration, que combattre l'esprit révolutionnaire, ce n'est pas combattre pour les formes politiques du passé? En évitant avec le plus grand soin toute décla-

mation, tout raisonnement abstrait, et en répondant aux affirmations fausses par des affirmations rigoureusement exactes, aux faits apocryphes par des faits certains. Des faits! Grâce à Dieu nous en avons les mains pleines, et les travaux les plus compétents, les plus justement appréciés de nos jours, et bientôt les plus nombreux, sont là pour nous permettre de prouver nos affirmations quand nous déclarons que l'esprit révolutionnaire, sous tous les régimes possibles, est la ruine inévitable et la décadence certaine. Pour démontrer à nos déclamateurs que l'esprit révolutionnaire n'est pas né en 89, et que par conséquent combattre l'esprit révolutionnaire et vouloir rétablir l'ancien régime sont deux choses fondamentalement différentes, il n'y a qu'à leur opposer les belles études de Tocqueville sur *l'Ancien régime et la Révolution*. Ils y verront que l'esprit révolutionnaire, que nous voulons détruire, a pris naissance dans l'ancien régime. Ainsi ce n'est pas en 89 ou 93 qu'a commencé l'esprit d'irréligion : c'est au lendemain de la mort de Louis XIV et même auparavant. La centralisation excessive, l'omnipotence de l'État, n'a pas attendu davantage, pour naître, la prise de la Bastille. L'esprit de défiance contre l'Église,

contre la liberté des associations, ce n'est pas l'Assemblée constituante qui l'a créé; et c'est en plein XVIIe siècle qu'ont été formulés par les légistes du grand roi tous les principes proclamés par la constitution civile du clergé. J'ai cité Tocqueville; mais depuis la publication de ses écrits, que de travaux sont venus confirmer, développer sa thèse et la rendre irréfutable! Et ici, dussé-je m'exposer à blesser la modestie d'un contemporain, je n'ai qu'à renvoyer aux différents écrits de l'illustre auteur de la *Réforme sociale* (1) pour fournir à ceux qui veulent combattre l'esprit révolutionnaire, en faisant abstraction de toute opinion préconçue et par conséquent en se mettant à l'abri de toute prévention injuste, une véritable mine de faits, d'informations, de comparaisons capables de prouver aux plus aveugles que ce n'est pas l'esprit de parti, l'attachement systématique aux formes du passé, mais le pur amour du bien public, mais le seul désir de ne pas mourir comme nation, qui doit inspirer à tout citoyen français et l'horreur de l'esprit révolutionnaire et le zèle pour le combattre.

Donc, mes frères, opposer à l'esprit révolution-

(1) M. Le Play.

naire, d'une part les principes éternels et de l'autre le commentaire éloquent qui leur est donné par les faits de l'histoire, de la nôtre comme de celle des autres peuples, voilà le vrai moyen de l'aborder corps à corps et d'en finir avec lui.

Permettez-moi ici un exemple, entre autres, de l'emploi, sans réplique possible, de la méthode que je vous signale.

Vous avez vu, par les textes que j'ai cités et vous voyez tous les jours dans les feuilles au service de l'esprit révolutionnaire, avec quelle audace d'affirmation on prétend qu'avant la prise de la Bastille le peuple, véritable bête de somme, ne recevait aucune instruction, et que le grand progrès accompli depuis ce jour-là, c'est qu'on lui apprend à lire et à écrire.

Que peuvent cependant répondre les coupables auteurs de ces pamphlets déloyaux quand on leur présente des budgets authentiques des communes de la Provence, entre autres, datés de 1680, d'où il résulte qu'à cette époque il n'y avait pas une commune qui n'eût son maître d'école, pas une petite ville, ce que nous n'avons plus depuis la révolution, où le latin ne fût enseigné? Que répondent-ils quand on leur montre, par des docu-

ments certains, que cette idée par eux imputée à l'Église, qu'il n'est pas bon que le peuple soit si instruit, a pris naissance à la fin seulement du XVIII[e] siècle, non dans l'Église, mais dans quelques esprits, Voltaire était du nombre, à qui les désordres précurseurs de l'explosion révolutionnaire faisaient redouter l'influence du tiers état (1) et des petites gens?

Je cite cet exemple de réfutation péremptoire, mais on pourrait en citer mille autres, et si jamais on peut arriver à détromper des esprits prévenus de cette idée que l'histoire de France, et avec elle l'humanité, la liberté, le progrès ont commencé à la prise de la Bastille, c'est par ce moyen qu'on peut espérer réussir, surtout après que le fait constaté de notre décadence actuelle aura commencé de leur ouvrir les yeux.

(1) Ces faits ont été récemment présentés à la Société d'économie sociale par M. Charles de Ribbes, l'auteur si érudit et si judicieux d'*Une famille au* XVI[e] *siècle* et de *la Famille et la Société française avant la révolution*. Paris, Albanel.

II

Voilà donc les vérités qu'il faut faire pénétrer dans l'opinion publique ; mais par quelle voie les faire parvenir aux esprits qu'il s'agit d'éclairer? Ici une grande question se présente sur laquelle je vous demande d'insister.

C'est un fait trop certain que nos ennemis, ou plutôt (car nous ne sommes les ennemis de personne) les ennemis de toute raison, de tout bon sens, de tout ordre social, réussissent à faire descendre leurs sophismes jusqu'aux dernières couches de la société ; il est certain que si quelque chose arrive en France à tout ce qui sait lire, c'est cette littérature « infâme et infecte » (1), comme on l'a si bien nommée, qui souille tout ce qu'elle touche et donne au mensonge l'immoralité pour passe-port. Comment un pareil fait peut-il se produire? Est-ce uniquement l'attrait du mal, le goût du fruit défendu qui lui assure un semblable

(1) M. de Broglie, *Rapport sur le conseil supérieur de l'instruction publique.*

succès, et n'y a-t-il rien à faire pour contrebalancer une si scandaleuse et si funeste popularité?

Mes frères, vous le dirai-je? il me semble que ce qu'on a fait jusqu'ici n'est rien auprès de ce qu'on devrait et de ce qu'on pourrait faire.

Voyez les procédés suivis par nos adversaires : je vous ai cité tout à l'heure quelques lignes extraites de ces brochures à quinze centimes (une autre librairie en publie à cinq centimes) qui trouvent dans leur bon marché le principe de la plus rapide diffusion. Le bon marché est quelque chose d'essentiel ; mais ce n'est pas tout, l'auteur principal de ces malsaines publications est le président même de la ligue d'enseignement (vous savez quel enseignement), laquelle a été propagée par toute la France avec une rare habileté. Ce n'est pas tout : le même chef de cette ligue, c'est lui qui nous le déclare, dans des vues de propagande, s'est fait affilier à la franc-maçonnerie (1). Voilà donc des livres destinés à répandre l'esprit révolutionnaire en flattant habilement les passions les plus insensées, qui ont pour acheteurs, lecteurs et propagateurs tous les membres

(1) V. Rapport de M. de Germiny, p. 76.

de la ligue de l'enseignement, tous les francs-maçons, sans compter la masse énorme des ignorants séduits par le bon marché. Outre la bibliothèque à 5 centimes et la bibliothèque à 15 centimes, il y en a d'autres à 25 et à 35 centimes, qui rééditent tous les mauvais livres du XVIIIe siècle pour les mettre à la portée de tous ; ce mouvement s'accomplit sur la plus vaste échelle, et je ne serais pas étonné, tant le débit en est prodigieux, que d'immenses fortunes s'élèvent au moyen de la vente d'un poison que ses distributeurs donnent à peu près pour rien.

En présence de ces sources toujours ouvertes et toujours alimentées de l'esprit révolutionnaire, je me demande ce que nous catholiques nous savons leur opposer. Certes ce serait folie de ne pas faire la part de la vogue assurée aux écrits qui flattent les passions, et parce que l'homme déchu, c'est-à-dire l'homme réel, est précisément l'inverse de ce que J.-J. Rousseau suppose, il y aura toujours, en tout temps, une popularité spéciale en faveur des publications de mauvais aloi. Mais cette part faite aussi grande qu'on le voudra, j'affirme, chiffres en main, que les catholiques jusqu'ici n'ont pas assez compris le danger, et par suite assez pratiqué ce

que j'appelle le grand devoir de la charité intellectuelle. Cette charité qu'ils appliquent aux besoins matériels des pauvres et des affligés de toute catégorie avec une libéralité si touchante, ils ne songent pas assez que, dans le temps présent, les esprits, incomparablement plus misérables que les corps, en réclament une part. Or on ne saurait la faire trop large, et, en fait, elle a été jusqu'ici d'une déplorable parcimonie. Comparez ce que nous faisons pour les besoins matériels et ce qui se fait pour les besoins intellectuels. Je trouve dans un document digne de foi que, dans ces dernières années, l'Assistance publique consacre annuellement 120 millions au soulagement des malheureux, et la charité privée une somme égale, en tout 240 millions (1). Je ne parle pas du chiffre peut-être double des charités qui se cachent et ne peuvent être comptées. Mais comparez à cela ce qui se fait pour favoriser les publications populaires, les bibliothèques, les sociétés d'éducation chrétienne. D'un côté je vois des millions, de l'autre des chiffres que je n'ose pas

(1) Voyez *le Problème économique et la Doctrine catholique*, par le R. P. Delaporte (p. 365, in-8°, Palmé), livre excellent et trop peu connu.

même citer; en sorte que ce qui devrait constituer une œuvre considérable, immense, je veux dire l'œuvre de la presse catholique en opposition à la presse révolutionnaire, l'œuvre la plus importante du temps présent, se réduit à n'être en somme qu'un effort insignifiant qui figure à peine dans le budget de notre charité. Or, je le dis simplement, cette distribution de nos ressources n'est pas judicieuse. Quand on voit de près la misère des classes laborieuses, on a bien vite constaté que pour une bonne part, si ce n'est pas la plus grande, cette misère a sa source non dans les privations physiques, mais dans l'irréligion, dans le vice, et dans le vice entretenu et fomenté par les mauvaises doctrines et les mauvaises lectures. J'en conclus que faire la charité d'un bon livre, d'un bon journal, d'une brochure, ce n'est pas seulement venir au secours de l'âme et de l'esprit, mais encore au secours du corps et sauver à la fois l'un et l'autre, l'un par l'autre. Ces 240 millions répandus par la charité corporelle assurément ne sont pas de trop, et cependant, j'ose le dire, les corps eux-mêmes seraient mieux secourus si, de ces 240 millions, il y en avait 40 ou 50 consacrés uniquement à propager de bons

livres, à créer de bons journaux, à les répandre à profusion et à bon marché parmi le peuple. Je voudrais que tous les catholiques fussent frappés de cette pensée que je ne suis pas le premier à exprimer (1), et qu'en conséquence tout catholique se fît un devoir étroit de consacrer une large part de son budget d'aumônes à la charité intellectuelle, ne fût-ce que pour faire une concurrence réelle et non plus réellement illusoire à l'immense diffusion des écrits de toute sorte qui vont au loin aujourd'hui semer les ferments de l'esprit révolutionnaire.

Je vous ai cité l'exemple des francs-maçons, mais il y en a un autre qui devrait frapper davantage et nous inspirer une généreuse émulation. Ouvrez les comptes rendus des œuvres de nos frères séparés, les protestants, et voyez l'usage qu'ils savent faire de la presse, le seul apostolat qui leur soit familier. Les sommes qu'ils dépensent annuellement pour imprimer non-seulement des Bibles, mais de petits traités religieux, des journaux, des feuilles volantes, atteignent un

(1) Voyez *la Vie chrétienne*, par Mgr Isoard, auditeur de Rote, chap. VIII, p. 188 et sq., in-12. Paris, Albanel, 1871.

chiffre réellement prodigieux; c'est à 15 ou 20 millions par an, dans la seule Angleterre et dans toute l'étendue de leurs colonies, qu'on peut le faire monter. Je ne parle pas de ce qui se fait en ce genre aux États-Unis : et si j'avais le temps de vous résumer des détails statistiques que j'ai eus sous les yeux (1), vous seriez frappés de l'immensité aussi bien que de la ténacité des efforts faits par cette race énergique pour répandre ce qu'elle croit la vérité chrétienne, par des écrits qu'elle parvient à faire pénétrer gratuitement dans les plus infimes chaumières des deux mondes (2).

(1) Voyez Marshall, *les Missions chrétiennes*, trad. par L. de Waziers.

(2) En ce moment même (décembre 1872), les évêques suisses viennent de publier une lettre collective sur le rôle de la presse. En voici quelques lignes : « Voyez comme les ennemis de l'Église comprennent facilement tous les avantages que la presse peut apporter à leurs desseins destructifs. Aussi n'épargnent-ils ni peine ni sacrifices pour la rendre profitable à leurs fins. C'est certes avec le cœur navré de douleur que nous devons l'avouer à notre honte : ils sont trop nombreux, ces chrétiens qui jusqu'à cette heure n'ont pas reconnu cette importance ; voilà pourquoi ils abandonnent la bonne presse dans l'indigence... Or la bonne presse est appelée à rendre autant de services que la mauvaise fait de mal ; les bons journaux travaillent au triomphe de la justice et de la religion. Soyez-en persuadés, pour un grand nombre de familles, l'abonnement à un journal est d'une importance vraiment décisive pour leur avenir moral et religieux. »

Ce qu'ils font pour l'erreur, comment ne le faisons-nous pas pour la vérité, et comment laissons-nous toujours dans un état d'enfance des œuvres nouvelles, je l'avoue, mais nées du besoin des temps nouveaux, des œuvres que saint Vincent de Paul n'a pas faites, il est vrai, parce que de son temps elles n'étaient ni possibles ni nécessaires, mais dont il ferait peut-être son œuvre principale s'il était aujourd'hui parmi nous!

J'ai nommé saint Vincent de Paul, mes frères; laissez-moi mettre sous la protection de ce grand nom un dernier conseil sur les moyens de combattre l'esprit révolutionnaire.

C'est une des bénédictions de ce siècle, déchiré par tant d'orages, d'avoir vu renaître avec un élan admirable toutes les œuvres de la charité catholique; c'est bien l'esprit de saint Vincent de Paul qui a appris à tant de nobles jeunes gens le chemin de la maison du pauvre, et qui les pousse non à déposer seulement une froide aumône dans une bourse qu'on vient leur tendre, mais à aller la porter eux-mêmes avec une bonne parole, une poignée de main sympathique, avec la véritable aumône du cœur, au foyer de l'indigent. Mes frères, ce que vous faites pour la charité cor-

porelle, je voudrais que la charité intellectuelle pût aussi vous l'inspirer. En vérité les temps apostoliques semblent revenus; comme aux jours où Notre-Seigneur envoya dans le monde les douze disciples présidés par Pierre et presque perdus au milieu d'une foule indifférente ou hostile, il nous faut redevenir pêcheurs d'hommes; il faut d'abord nous instruire nous-mêmes profondément des besoins de nos frères, puis aller les trouver un à un, et quoiqu'ils se tiennent séparés de nous par des préjugés qui semblent invincibles, les aborder comme je me figure que faisait saint Paul dans les ateliers où lui-même travaillait de ses mains pour gagner le pain de chaque jour. Il faudrait pouvoir converser avec l'ouvrier, avec le patron, avec quiconque est à notre portée et croit encore aux promesses de la révolution, et sans faire de politique, sans grand raisonnement, leur montrer par les faits qui les touchent, par leurs intérêts matériels aussi bien que moraux, l'évidente nécessité où ils sont de refuser enfin leur culte à l'idole qui les a trompés, et d'abattre ses autels. Il faut leur faire toucher du doigt l'importance extrême pour eux de brûler ce qu'ils ont adoré et d'adorer ce qu'ils ont brûlé, de comprendre

enfin que le christianisme, dont on leur fait une légende sinistre et absurde, est une bienfaisante et éternelle réalité, tandis que la légende révolutionnaire n'est qu'un tissu de fables mensongères qui les démoralise, les appauvrit et les perd après les avoir trompés.

Mes frères, finirons-nous par être entendus? Dieu le sait. Mais ce que nous savons avec certitude, c'est précisément que si nous ne parlons ni n'agissons, nous le serons encore moins, et, secondement, que c'est pour nous un devoir étroit de parler et d'agir. *Mandavit unicuique Deus de proximo suo* « Dieu a confié à chacun de nous le soin de son prochain » (Eccli, XVII, 12), a dit le saint livre. Si cela est vrai de tout temps et pour tous les intérêts du prochain, à combien plus forte raison aux heures de crise, dans les époques comme celles-ci, où l'évidence nous crie qu'il n'y a pas un moment à perdre si nous voulons que la société soit sauvée. Il y a peu d'années, on pouvait dire : La décadence est à nos portes. Aujourd'hui, il faut le dire, l'esprit révolutionnaire a fait ses dernières preuves et la décadence est commencée. A ceux qui croient à la fatalité, au néant, de se résigner stupidement à cette conséquence forcée

de leur dogme : à nous chrétiens, qui par la grâce de Dieu savons ce que peut la volonté humaine rentrant dans la voie de la vérité et cherchant le royaume de Dieu et sa justice, à nous de nous jeter en travers du torrent révolutionnaire, de lui faire une barrière de nos consciences, de nos dévouements, de nos vertus, et de dire à la décadence : Tu n'iras pas plus loin !

Mes frères, un mot encore et je finis, et ce mot sera surtout à l'adresse de ceux que l'inexorable force des principes nous oblige à traiter comme des adversaires, et que la loi de la charité qui est dans nos cœurs nous fait aimer tendrement comme des frères. A ceux-là, qui croient l'Église leur ennemie, qui croient trouver un appui au progrès des classes ouvrières dans les utopies de l'esprit de révolution, je veux montrer, en guise de dernier argument et comme une prophétie du meilleur avenir que j'espère pour ce pays, un grand spectacle dont un pays voisin vient d'être le témoin.

Il y a peu de jours, à Londres, une immense assemblée populaire était réunie. De quoi s'agissait-il? Des griefs des ouvriers agricoles de l'Angleterre réclamant une augmentation de salaire ; et c'étaient les ouvriers industriels de Londres qui avaient

convoqué cette assemblée, pour témoigner leur sympathie à la cause des laboureurs. Certes, mes frères, il y aurait là chez nous un prétexte tout trouvé aux déclamations des agitateurs révolutionnaires et aux terreurs des honnêtes gens. Voyez cependant quel esprit tout contraire les animait. Les ouvriers des villes mêlés aux ouvriers des campagnes ont voulu offrir la présidence de leur assemblée au lord maire de Londres et à plusieurs membres du parlement. Bien plus, les ouvriers protestants ont tenu à honneur que Mgr Manning, l'archevêque illustre de Westminster, l'ami si connu de Pie IX, fût au nombre des invités, et c'est lui l'archevêque catholique qui, dans un discours éloquent, a développé la première résolution adoptée par l'assemblée et dont voici les termes :

« Ce meeting sympathise profondément avec les ouvriers agricoles de l'Angleterre ; il est d'avis que leur condition actuelle est une honte pour un siècle de civilisation et contraire aux véritables intérêts du pays ; enfin il déclare qu'il importe de prendre sans délai des mesures pour l'amélioration de leur position sociale et le développement de leurs facultés intellectuelles (1). »

(1) V. le numéro du *Correspondant* du 10 janvier 1873 : *la*

Voilà donc une assemblée populaire la plus libre qui fut jamais, une assemblée composée d'ouvriers des villes et des campagnes, présidée, sur leur demande, par ce qu'il y a de plus riche et de plus noble dans la cité, une assemblée composée de protestants, où un archevêque catholique, partisan célèbre, et longtemps avant le concile, de l'infaillibilité pontificale, répondant à la libre invitation qui lui est faite, proclame bien haut ses sympathies ou plutôt les sympathies de l'Église pour les griefs des classes laborieuses, ses vœux pour l'amélioration de leur position sociale et le développement de leurs facultés intellectuelles. Ce n'est pas tout : à l'expression de ses sympathies il joint ses félicitations sans réserve sur la conduite qu'ils ont tenue vis-à-vis de ceux dont ils se plaignent : « Vous avez, leur dit-il, exposé vos griefs, et cela fait, vous avez dit : Nous voulons obtenir ce qui est juste ; mais pour y parvenir nous marcherons dans la crainte de Dieu et dans le respect de la loi. »

Mes frères, le jour où, en France, à une assem-

Grève des laboureurs en Angleterre, par M. Frédéric de Bernhardt, p. 40.

blée populaire ayant pour but quelque réforme sociale, prêtres, magistrats, propriétaires convoqués librement par elle, pourront tenir le même langage, ce jour-là l'esprit révolutionnaire sera vaincu et la France sera redevenue grande entre les nations.

FIN.

NOTE POUR LA PREMIÈRE CONFÉRENCE

L'ESPRIT RÉVOLUTIONNAIRE ET LE CODE CIVIL.

(Page 28 : *Notre code civil a été rédigé par des révolutionnaires refroidis.*)

Il suffit, pour fortifier cette assertion, de faire remarquer que parmi les rédacteurs du code Napoléon siégeait, entre autres, Cambacérès, lequel, avant le 18 brumaire, chargé de préparer les trois projets présentés successivement à la sanction des assemblées de la révolution, déclare positivement à la nation, dans un de ses rapports, « QU'IL N'Y A PLUS DE PUISSANCE PATERNELLE. »

Dans son premier projet il rejette la distinction entre les naissances légitimes et illégitimes. « La bâtardise, dit-il, doit son origine aux erreurs religieuses et aux invasions féodales ; il faut donc la bannir d'une législation conforme à la nature. »

Il va sans dire que le divorce est de droit. « Le pacte matrimonial doit son origine au droit naturel. La volonté des époux en fait la substance, le changement de cette volonté en opère la dissolution ; de là le principe du divorce, établissement salutaire longtemps repoussé de nos mœurs par l'effet d'une influence religieuse. »

Un rédacteur du code plus influent encore que Cambacérès, est le premier consul lui-même ; il entend Portalis, dans la discussion relative au mariage, dire ces simples mots contraires aux théories de J.-J. Rousseau : « L'homme est sociable, le mariage est dans la nature. » Cette parole lui

fait l'effet d'un paradoxe, il interrompt brusquement : « Je nie cela, le mariage ne dérive point de la nature, mais de la société et des mœurs. » Comme si la société et les mœurs n'étaient pas dans la nature de l'homme !

Partout il persiste dans la pensée de séculariser entièrement la vie des citoyens, de la soustraire légalement à toute influence religieuse. « Les trois plus grands sacrements de la vie étaient, disait-il, la naissance, le mariage et le décès, » sacrements purement civils et dont les fonctionnaires laïques devaient être les seuls ministres. (Voyez *le Mariage chrétien et le Code Napoléon*, chap. XIII. Paris, Palmé, 1870; par le P. Ch. Daniel, à qui nous empruntons toute la substance de cette note.)

NOTES POUR LA DEUXIÈME CONFÉRENCE

I

DÉCLARATION DES ÉVÊQUES ALLEMANDS, RÉUNIS A FULDA, SUR LES DROITS INALIÉNABLES DE L'ÉGLISE, VIS-A-VIS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE.

(Page 36 : *Quels sont les prétentions de l'Église relativement à la société civile?)*

« Nous demandons, comme un droit incontestable, en vertu de la liberté et de l'indépendance de l'Église d'Allemagne, que les évêques, les prêtres des églises cathédrales et les ecclésiastiques ayant charge d'âmes, ne soient nommés que

d'après les lois de l'Église et d'après les conventions existant de droit entre l'Église et l'État.

« Or, d'après ces lois et les conventions existantes, aucun prêtre ayant charge d'âmes, ou enseignant la religion, ne peut être considéré par nous et par les fidèles comme légitimement nommé, s'il n'a reçu sa mission de l'ordinaire. Aucun évêque, non plus, ne peut être regardé comme légitime par nous ou par le peuple catholique, s'il n'a pas été investi de sa juridiction par le Souverain Pontife.

« Nous demandons également, comme un droit inaliénable, en vertu du droit ecclésiastique et des conventions établies entre l'Église et l'État, que les rapports entre les évêques, le pape et les fidèles, soient sans entraves.

« Nous réclamons pour nous et pour les catholiques le droit de professer librement notre sainte foi dans toute son intégrité, partout en Allemagne, de nous gouverner d'après ses principes et de n'être en aucune manière obligés de souffrir au sein de notre communauté ceux qui ne lui donneraient pas une pleine adhésion, et qui ne se soumettraient pas à l'autorité du magistère de l'Église.

« Nous considérons comme une violation de notre Église et une lésion aux droits qui lui sont garantis toute atteinte portée au libre exercice de notre culte, toute entrave imposée à l'expansion de notre vie religieuse, et, par conséquent, à la liberté des ordres et des communautés religieuses.

« Nous déclarons et nous réclamons comme un droit essentiel et inaliénable de l'Église catholique celui de recruter et d'instruire ses ministres d'après les lois ecclésiastiques.

« Nous ne réclamons pas seulement le concours de l'Église dans l'enseignement élémentaire, sec ndaire et supérieur,

concours qui assure aux populations catholiques une éducation religieuse, mais nous revendiquons de plus, en faveur de l'Église, le droit de créer, de posséder et de diriger librement des établissements, pour que l'on puisse y enseigner les sciences d'après les principes catholiques.

« Enfin nous affirmons et revendiquons le caractère sacré du mariage chrétien comme sacrement de l'Église catholique, ainsi que les droits qui appartiennent à l'Église catholique en vertu de l'institution divine de ce sacrement.

« Telles sont les déclarations que, tous ensemble, nous croyons devoir faire solennellement à la face du monde entier, et devant Dieu, à qui nous aurons un jour à rendre compte de notre ministère pastoral. Nous croyons nous être ainsi conformés à la parole de la sainte Écriture : *Credidi propter quod locutus sum.*

« Les principes que nous venons d'énoncer ici seront toujours la règle de notre conduite, et nous nous croyons obligés de leur tout sacrifier au besoin, car ce sont là les principes que nous a enseignés Celui qui a dit : « Rendez à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu. »

II

LA TOLÉRANCE (1).

(Page 52 : *Au temps de Voltaire, cette tolérance n'existait pas.*)

« Si, maintenant, nous voulons résoudre pour l'époque actuelle les questions que nous avons posées précédemment : Jusqu'à quel point l'Église peut-elle revendiquer la contrainte extérieure contre l'abus de la liberté religieuse?

(1) Extrait de l'ouvrage cité de Mgr Ketteler, page 145.

Les catholiques peuvent-ils croire que la liberté de religion est nécessaire? nous arrivons aux résultats suivants :

1° En général, l'Église considère l'adhésion à la foi comme étant du domaine de la liberté intérieure, et elle conteste au pouvoir civil comme à l'autorité ecclésiastique le droit de l'influencer par la contrainte.

2° La punition des hérétiques par l'Église, dans des cas relativement peu communs, n'avait pas pour but d'imposer la foi par des moyens physiques; elle était inspirée par la persuasion que le chrétien a contracté au baptême des devoirs qu'on doit le forcer de remplir. Cette répression extérieure n'avait lieu que dans des cas exceptionnels, et seulement contre des hérétiques formels et déclarés, dans le sens qui a été expliqué. Les protestants validement baptisés sont encore, il est vrai, liés par le baptême à l'Église catholique; mais sans parler des autres motifs qui démontreraient clairement que l'Église n'a point l'intention de les violenter, on ne saurait établir que leur hérésie soit formelle et punissable. Ces seules raisons prouvent que les craintes qu'on nourrirait à ce sujet ne sont qu'un ridicule fantôme.

3° Le caractère de délit civil imputé jadis à l'hérésie avait sa source dans l'unité de la foi; l'unité rompue, l'hérésie a disparu des lois civiles.

4° Un prince catholique doit accorder aux sociétés religieuses reconnues par la loi civile toutes les garanties du droit; il agirait contre les principes de son Église en employant la contrainte.

5° En ce sens, l'Église luthérienne et l'Église réformée ont pleinement le droit d'exister en Allemagne à côté de l'Église catholique, et il est indubitable qu'un prince catholique doit à leur existence légale protection, amour et sollicitude.

6° Jusqu'à quel point le pouvoir civil peut-il autoriser de nouvelles confessions religieuses à titre de corporations libres ? L'Église abandonne pleinement à l'État le droit de le décider. Nul principe religieux ne défend à un catholique de croire qu'il est des circonstances où l'État ne peut rien faire de mieux que d'accorder, sous toutes les restrictions que nous avons faites, *une entière liberté de religion.*

7° Comme nous maintenons les limites que nous avons assignées plus haut à la liberté religieuse, car elles sont réclamées par la raison et par le christianisme, nous considérons comme abusive la conduite d'un État qui, sous prétexte de liberté de religion, tolère des sectes qui nient l'existence d'un Dieu personnel ou ruinent la moralité. En agissant ainsi, le pouvoir civil se mettrait en contradiction manifeste avec son droit et son devoir ; premièrement, à raison de son origine ; l'autorité émanant de Dieu, on n'en saurait faire un plus grave abus que de nier la négation de Dieu ; secondement, à cause de son but ; le but de l'autorité est de maintenir sur la terre la paix et la justice ; deux choses impossibles sans la moralité, de même que la moralité est impossible sans la crainte de Dieu.

8° Quant à ses propres membres, jamais l'Église ne cessera de revendiquer sur eux l'autorité qu'elle a reçue du Christ, et surtout le droit d'exclure de ses rangs ceux qui renoncent à sa foi.

A l'autorité de Mgr Ketteler, si grave qu'elle soit, on peut en joindre une autre, encore supérieure en ce sens qu'elle émane d'un livre imprimé à Rome, sous les yeux et avec l'approbation de l'autorité ecclésiastique. Dans un opuscule intitulé *les Discussions des catholiques suivant les règles de l'Église*, l'avocat Liberati, sur les questions de la tolérance, pose les conclusions suivantes : « Il serait imprudent

et injuste de condamner dans tous les cas la tolérance qui sans autoriser positivement le mal s'abstient de l'empêcher. Dieu lui-même nous en donne l'exemple dans le gouvernement du monde, et tous les docteurs s'accordent à enseigner qu'elle est parfois non-seulement permise, *mais obligatoire* dans le gouvernement de la société civile *et même de la société religieuse*. Si les lois ou les menaces administratives destinées à empêcher un mal devaient entraîner un mal plus grand, elles seraient contraires à la fin que le pouvoir est tenu de poursuivre. Les lois dites permissives et les mesures de tolérance sont donc irréprochables, pourvu qu'elles réunissent les trois conditions suivantes : 1° qu'elles ne contiennent en elles-mêmes rien que d'honnête ; 2° qu'elles aient un but utile dont la gravité compense celle du mal qu'elles tolèrent ; 3° que la tolérance de ce mal soit le seul ou au moins le meilleur moyen d'atteindre le but.

L'auteur ajoute que s'il est licite de faire des lois permissives ou de tolérance dans les limites qui viennent d'être indiquées, il ne saurait être défendu d'en promettre par serment l'observation. (La 2e édit. de cet ouvr. trad. en français a paru chez Dillet. Paris, 1873.)

III

LA PROPAGANDE DU MAL PAR LES CLASSES DIRIGEANTES A L'ÉPOQUE ACTUELLE (1).

(Page 60 : *D'où vient que le journalisme prospère?)*

« Le respect de Dieu, qui est encore plus nécessaire que l'esprit d'épargne à la prospérité des peuples, est systéma-

(1) Extrait de M. Le Play, *Organis. du trav.*, p. 513.

tiquement détruit dans les cœurs, grâce à la propagande exercée, depuis l'époque de Voltaire, par nos classes dirigeantes. En ce moment on compte à Paris par centaines de mille, et surtout dans les classes ouvrières, les hommes hostiles à tout sentiment religieux. Beaucoup d'ouvriers et de contre-maîtres, auprès desquels j'ai fait récemment une enquête, m'ont signalé à cet égard des faits qu'on ne rencontrerait chez aucun autre peuple civilisé. Parmi les milliers d'ouvriers ayant avec eux des rapports journaliers, ils ne sauraient en citer *un seul* qui se dise chrétien. Un de ces contre-maîtres m'a même appris que pour vivre en paix avec ses subordonnés, et conserver le pain quotidien à sa famille, il a dû renoncer à toute pratique de religion.

« D'un autre côté, nos classes dirigeantes ne continuent pas seulement à enseigner, pour la plupart, le scepticisme. Elles restent indifférentes à ces symptômes de désorganisation sociale ; elles font revivre, à quatre siècles de distance, la discorde et l'imprévoyance des Grecs de Constantinople, au contact d'une invasion d'erreurs qui n'a point de précédents chez les peuples civilisés. Et cependant cette invasion est plus redoutable que ne le fut alors celle des Turcs.

« Ces dangers se produisent, en France, à une époque où la corruption des classes dirigeantes a discrédité la coutume européenne qui, chez les peuples prospères, conserve fermement une hiérarchie sociale fondée sur le talent et la vertu ; où l'homme doué des plus éminentes qualités ne pèse pas plus que l'homme inhabile et vicieux sur les destinées du pays ; où, enfin, les écrivains les plus considérés proclament qu'un tel régime est nécessaire et même providentiel. »

IV

LA STATUE DE VOLTAIRE.

(Page 63 : *Une statue à Voltaire, pourquoi?)*

Ce n'est pas à un clérical, mais à J.-J. Rousseau lui-même, parlant cette fois le langage du bon sens, du patriotisme et de l'honneur, que nous renvoyons les mauvais Français qui ont élevé, et les Français beaucoup plus coupables qui ont laissé élever une statue à Voltaire. Voici ce qu'écrit J.-J. Rousseau de Voltaire, le 29 novembre 1769, juste un siècle avant l'apothéose imaginée par M. Havin :

« Ce fanfaron d'impiété, ce beau génie et cette âme basse, cet homme si grand par ses talents et si vil par leur usage, nous laissera de longs et cruels souvenirs de son séjour parmi nous. La ruine des mœurs, la perte de la liberté, qui en est la suite inévitable, seront chez nos neveux les monuments de sa gloire et de sa reconnaissance. S'il reste dans leurs cœurs quelque amour pour la patrie, ils détesteront sa mémoire, et il en sera plus maudit qu'admiré. » (Rousseau, t. XVI, p. 377. Paris, 1817.)

Le Génevois ne parle ici que de son étroite patrie; mais il n'est personne qui ne comprenne que ces paroles s'appliquent avec une justesse prophétique à la grande patrie française.

NOTE POUR LA CINQUIÈME CONFÉRENCE

LA VIOLATION DU DIMANCHE, VIOLATION GROSSIÈRE DE LA LIBERTÉ DE CONSCIENCE.

(Page 159 : *La violation du dimanche, violation grossière de la liberté de conscience.*)

Mgr Dupanloup, dans un substantiel écrit (1), l'a démontré en quelques pages irréfutables dont je transcris ici quelques passages :

Le dimanche, c'est *l'affranchissement des consciences, la liberté pour tous de pratiquer la religion et de vaquer aux pratiques du culte.*

Eh bien ! c'est là notre dernier et grand grief contre l'industrie moderne et les exigences sociales aujourd'hui. On oublie que les travailleurs ont des âmes ! on ne compte pas avec ces âmes ! Et cette tyrannie de la conscience, qui est un si affligeant démenti donné à nos bruyants principes de liberté, un nombre infini d'hommes l'infligent ou le subissent. Regardez autour de vous, voyez ce qui se passe !

Est-ce qu'il est libre, l'apprenti que le patron retient à l'atelier toute la matinée du dimanche, jusqu'à midi et au delà ?

Est-ce qu'il est libre, le commis de ces magasins qui ne ferment pas le dimanche, ou qui ne ferment que quand l'heure des offices religieux est passée ?

(1) *Le Dimanche*. Paris, Douniol.

Est-ce qu'il est libre l'ouvrier qui, s'il ne se rend pas le dimanche à son chantier, sera chassé le lendemain; que vous forcez, en lui enlevant son travail et son pain, s'il refuse, que vous forcez à venir reprendre au jour du repos, comme au jour du travail, sa rude tâche, comme s'il n'avait pas d'âme, pas de religion, et pas de Dieu? Ne voyez-vous pas que, par cette contrainte morale que vous lui faites subir, sous la menace du chômage et de la faim, vous attentez ainsi à ses plus chères, à ses plus nobles libertés?

Est-ce qu'il est libre, l'homme que vous enchaînez à ces machines qui ne s'arrêtent pas, dans les usines qui ne se ferment pas, et où, nuit et jour, sans relâche jamais, les fourneaux chauffent, les cheminées fument?

Est-ce qu'il est libre, l'employé de ces vastes administrations qui, préoccupées de leurs dividendes quelquefois beaucoup plus que du respect dû à la liberté et à la conscience de l'homme, n'ont pas plus prévu dans leurs règlements le jour du Seigneur et les devoirs religieux de l'employé, que si tout cela n'existait pas, et mettent des milliers d'hommes dans l'impossibilité matérielle, absolue, de rendre à Dieu les devoirs du culte public? Car voilà, en France, où nous en sommes.

Quand je réfléchis sur l'état actuel des choses et de nos habitudes de travail en France, sans doute ce sont presque tous les travailleurs sans distinction qui me paraissent tyrannisés et surmenés par les exigences de ce travail qui ne connaît plus de repos légitime et régulier; mais ce sont surtout les ouvriers innombrables employés au service des machines dans cette grande industrie dont le développement est tout moderne, ce sont ceux-là qui me paraissent avoir le plus besoin du dimanche, et souffrir particulièrement de sa disparition. Par une coïncidence à jamais re-

grettable, les progrès de la grande industrie, chez nous, datent précisément de l'époque où l'impiété envahissait la France, le déclin du dimanche a suivi le déclin des habitudes religieuses dans nos populations. Ç'a été un grand malheur; car alors on a constitué chez nous toute cette grande industrie et tous ces grands services publics, comme si le dimanche n'existait pas; il s'est introduit là des réglementations et des habitudes illibérales autant qu'impies, par lesquelles on ne va à rien moins qu'à l'abrutissement physique et moral des hommes.

Comment ! vous ne voyez pas dans tout cela une violence scandaleuse et odieuse faite à la liberté de conscience de tous ces hommes, en même temps que le plus déplorable exemple donné au reste du pays, un permanent scandale, le mépris public et affecté d'une grande loi ? Oui, vous violentez indignement, vous, partisans de la liberté de conscience, des milliers de consciences; vous condamnez, par vos exigences et vos funestes habitudes de travail, des multitudes d'hommes à vivre sans religion ; vous paganisez ainsi la France; vous ruinez dans les esprits, par cette violation d'une grande loi divine, le respect pour la plus sainte de toutes les autorités, qui est celle de Dieu, par conséquent pour toute autorité; car laquelle le peuple respectera-t-il quand il aura sous les yeux le spectacle perpétuel du mépris de l'autorité divine? C'est ainsi que, vous-mêmes, vous accélérez dans le pays ce travail de démoralisation populaire dont les progrès vous effrayent si justement.

Combien plus encore on désire cette restauration d'une loi si éminemment civilisatrice et sociale, si bienfaisante et populaire, cette réaction contre un grand scandale donné par la France au monde entier, quand on considère que la

France est seule à le donner ! Il n'y a que chez nous, en effet, que le dimanche est ainsi profané : partout ailleurs, chez tous les peuples, catholiques ou non, chrétiens ou non, le dimanche subsiste dans tout son honneur. Nous sommes en dehors ici, non-seulement du concert européen, mais des mœurs universelles et de la tradition de tous les âges.

Je traversais il y a quelque temps la Suisse, et partout je voyais, dans les cantons protestants comme dans les cantons catholiques, les populations suspendre le dimanche leurs travaux et remplir les temples et les églises. La fière et libre Angleterre, la grande république des États-Unis, ces peuples industriels et commerçants, si attentifs à leurs intérêts, si préoccupés de leur prospérité matérielle, si jaloux de leur liberté, observent religieusement le dimanche ; le dimanche est chez eux légalement obligatoire. Allez le dimanche à Londres : tout le mouvement des affaires, tous les travaux de cette grande ville paraissent soudain s'être arrêtés ; toute la population est en repos et en fête. Allez le dimanche à Paris, ou dans nos grandes villes commerçantes ou manufacturières : quel scandaleux contraste !

NOTE POUR LA SEPTIÈME CONFÉRENCE

L'IDOLATRIE DES PRINCIPES DE 1789.

(Page 232 : *N'est-il pas temps de rendre leur vrai sens aux mots?*)

Rien n'est étrange comme la fascination qu'exercent encore ces mots : « Les principes de 89, la révolution française », sur des esprits élevés, philosophiques même, et par-dessus tout ennemis de tout bouleversement social. M. Janet, de l'Institut, dans un article approfondi de la *Revue des Deux-Mondes* (15 août 1872), résume en quelques phrases énergiques les bienfaits de la révolution : « Depuis 89 jusqu'à nos jours, dit-il, il y a eu dix à douze coups de force et douze gouvernements différents qui tous ont été usurpateurs dans le sens précis et scientifique du mot, chacun d'eux, en moyenne, ayant de sept à huit années. Ainsi tous les huit ans la violence renverse en France l'autorité légale et crée un pouvoir de circonstance renversé par les mêmes armes qui l'ont élevé. Voilà notre histoire! voilà la France telle que l'a faite la révolution pour avoir confondu le droit avec la force... le Dieu avec l'idole, et pour s'être divinisée elle-même et s'être déclarée infaillible même dans les plus exécrables aberrations. »

Qui ne croirait, après cela, que l'auteur doit être l'ennemi de l'esprit révolutionnaire, qui produit de pareils forfaits? Point du tout. Il a soin d'ajouter : « Nous espérons bien que ces paroles ne nous feront pas ranger parmi les ennemis de la révolution que nous avons défendue ici même.

Nous admettons hautement les principes de la révolution avec toutes leurs conséquences; nous ne répudions que l'emploi indéfini et perpétuel de la force comme moyen d'action. » L'auteur oublie de nous montrer deux choses : 1° comment, les principes de la révolution étant donnés, la révolution peut ne pas se diviniser et s'adorer elle-même; 2° comment il se fait que partout où la révolution française a passé, les mêmes violences se sont toujours reproduites, amenant toujours des catastrophes identiques.

Mais voici un trait plus frappant encore de la fascination que je signale.

On lit dans le fameux message de M. Thiers, cette phrase : « La révolution de 1789 a établi sur la base de la véritable justice sociale, l'existence de tous, et ses principes ont envahi le monde parce qu'ils n'étaient autre chose que cette justice sociale proclamée et appliquée pour la première fois sur la terre. »

Voilà une phrase bien affirmative dans le plus grave des documents; or on peut prouver par les faits que tout est faux dans ces quelques paroles.

S'il est vrai que la révolution de 1789 a mis fin à des abus manifestes et criants de l'ancien régime, il est faux qu'elle ait établi sur la base de la véritable justice sociale *l'existence de tous*. En effet, elle a amoindri l'autorité paternelle; elle a porté une grave atteinte à la dignité de l'épouse, de la mère de famille, de la jeune fille, en introduisant le divorce, en ôtant à la veuve les droits qu'elle tenait de l'ancienne législation, en abolissant les lois protectrices de l'innocence du sexe faible; en supprimant le droit d'association, la liberté d'enseignement, etc., etc.

Il est faux que ses principes aient envahi le monde; car ses principes, grâce à Dieu, ne se sont pas implantés dans tous

les pays où elle a exercé ses ravages. On ne voit pas que l'Angleterre, où elle n'est pas parvenue à détacher une seule pierre de l'édifice social, en soit plus malheureuse, et n'y eût-il que l'Angleterre et ses colonies d'exceptées, ce serait encore assez pour prouver que ses principes n'ont pas envahi le monde.

Enfin il est encore plus faux, s'il est possible, que les principes de 1789 soient « *la justice sociale proclamée et appliquée pour la première fois sur la terre.* »

Que la justice sociale ait été *appliquée sur la terre* depuis 1789, il n'y a en vérité qu'à ouvrir les yeux pour se convaincre du contraire. L'égalité devant la justice, l'abolition des priviléges féodaux, la suppression des monarchies de bon plaisir, toutes ces réformes, sur lesquelles il n'y a pas à revenir, n'ont pas empêché, sous d'autres noms et d'autres formes, les iniquités les plus révoltantes de triompher de nos jours, et cela surtout dans les pays envahis par l'esprit révolutionnaire.

Quant à la « *proclamation de la justice sociale* », elle remonte à plus de *quarante* siècles avant la révolution française, elle remonte au Décalogue et surtout à l'Évangile. C'est l'histoire à la main que l'on peut montrer que, quant aux principes, la justice sociale n'a pas fait un seul pas en avant depuis le *Sermon sur la montagne*.

C'est dans la fameuse *Déclaration des droits de l'homme*, présentée par Lafayette, que la révolution française a proclamé ce que M. Thiers appelle « la véritable justice sociale ». Il n'est donc pas hors de propos de citer ici l'appréciation de ce document fameux par un historien éminent, nullement clérical, protestant même si je ne me trompe, et qui, par sa qualité d'étranger, échappe aux engouements en sens contraire dont nos historiens de la révolution ont trop souvent

donné l'exemple. M. de Sybel, dans son *Histoire de l'Europe pendant la révolution française* (Paris, Germer-Baillère), tome I, page 78, s'exprime ainsi sur la fameuse Déclaration :

La proposition de Lafayette reposait sur trois principes fondamentaux :

« Tous les hommes sont libres et égaux ; l'intérêt com-
« mun peut seul établir une différence entre eux.

« Tous les hommes ont le droit de résister à l'oppres-
« sion.

« Toute souveraineté a sa source dans le peuple ; aucun
« individu ne peut donc faire acte d'autorité sans délégation
« formelle. »

De ces principes, Lafayette faisait dériver la liberté de conscience et la liberté de la presse, la sécurité des personnes et des propriétés, la soumission due à la loi par quiconque a voté cette loi par soi-même ou par ses représentants, la séparation des trois pouvoirs, législatif, exécutif et judiciaire. Tout cela n'était pas présenté comme le programme d'une législation future, mais comme un droit primitif, appartenant à tous, et dont la privation avait été jusqu'alors illégale et immorale.

L'idée fondamentale sur laquelle reposaient ces propositions mérite d'être examinée attentivement. Le mouvement qui amena la chute du système féodal se résume en quatre mots : « Tout pour le peuple. » Lafayette y ajouta cette proposition énergique : « Tout par le peuple ! » Il ne s'aperçut pas de la différence considérable qui sépare ces deux maximes. Tout pouvoir éclairé peut, quand il le veut, donner aux institutions d'un État une direction favorable au bonheur général ; quant à une administration bienfaisante, une nation ne se l'assure pas quand elle le veut, mais seulement

quand elle le peut. Les hommes ne deviennent pas aptes au maniement des affaires par l'effet d'un simple décret qui les émancipe politiquement; ils n'acquièrent cette aptitude que par la culture de l'esprit et plus encore par celle du caractère. Or, à cette époque, la nation française se trouvait aussi mal préparée que possible à se gouverner elle-même; les masses étaient plongées dans une profonde ignorance, les hautes classes dans une corruption de mœurs sans exemple ; chez les unes régnait une soif ardente de pouvoir et de richesses, chez les autres une soif non moins ardente de vengeance et de destruction. Appeler un tel peuple à une souveraineté soudaine et absolue, c'était le jeter dans les excès de l'anarchie, pour lui faire chercher ensuite son salut dans le despotisme.

Le mal fut rendu deux fois plus grand encore par la forme cosmopolite que revêtit la proposition. Sans doute la liberté doit être le but de l'éducation politique de toutes les nations; mais une nation ne peut décréter la souveraineté du peuple et ne lui donner une application immédiate que pour elle-même; l'outrecuidance avec laquelle Lafayette se considérait comme le libérateur de l'univers constituait donc une attaque monstrueuse non-seulement contre l'ordre ancien du monde, mais encore contre l'indépendance des autres nations. On peut l'excuser en réfléchissant que ce qui se passa alors à Versailles eut au moins le mérite de donner aux peuples et aux souverains un grand enseignement sur la direction à imprimer à leur politique; mais on n'en déplore que davantage que cette reconnaissance du droit idéal des nations n'ait pas été plus profondément méditée et mieux rédigée dans ses détails.

Car, si Lafayette partait de cette idée fondamentale et juste que la dignité de l'intelligence humaine et l'esprit di-

vin se reflètent dans chaque homme sans distinction de rang ni de f rtune, il détournait ensuite cette idée de son véritable sens par les applications qu'il en faisait. Au lieu de l'égalité civile, il proposait, niant tous les droits préexistants, l'égalité de fait; au lieu de demander au gouvernement d'appeler tous les citoyens à l'exercice des droits politiques, selon la mesure de leur capacité, il donnait aux individus le droit de se délivrer de toute loi gênante et de mettre de côté tout pouvoir établi. De cette façon, il appelait à régner non la volonté légitime de tous, mais la volonté arbitraire de chacun; non le bon sens de la nation tout entière, mais la masse des passions individuelles. Il leur donnait en proie non-seulement l'État, mais aussi, par une conséquence inévitable, la propriété privée; car la propriété est la source des inégalités les plus frappantes. Il rendait d'avance impossible ce qu'il voulait créer, une constitution parlementaire et un État démocratique : car, d'après ses maximes, c'est un esclavage que d'obéir aux décrets d'une assemblée de représentants aussi bien qu'aux ordres d'un monarque héréditaire; d'après ses maximes encore, il n'y a qu'une seule politique légitime, celle qui appelle la masse du peuple à donner des lois et à gouverner, et la laisse libre de rompre ses propres engagements et de disposer de toutes les propriétés. C'est là l'idéal de la république socialiste; tandis qu'au contraire, l'État démocratique a, plus que tout autre, besoin de l'obéissance de chacun à la loi établie et du respect de l'État pour les droits acquis des particuliers. Plus une constitution est démocratique, plus elle a de motifs pour repousser la Déclaration des droits de l'homme de Lafayette.

NOTE POUR LA HUITIÈME CONFÉRENCE

L'USAGE DE LA PRESSE POUR LA PROPAGANDE CHEZ LES PROTESTANTS ANGLO-SAXONS.

(Page 262 : *Voyez l'usage que les protestants savent faire de la presse.*)

Pour se rendre compte de ce que les catholiques pourraient et devraient faire par la presse, il n'y a qu'à citer ce que font les protestants anglais et américains, depuis près d'un siècle, pour propager leurs erreurs.

J'emprunte ces chiffres à un livre décisif contre le protestantisme, et qui n'en rend pas moins un hommage éclatant à l'énergie et à l'intelligence des protestants. Ce livre, écrit en anglais par un converti, le docteur Marshall, a pour titre *les Missions chrétiennes;* il a été traduit par M. L. de Waziers.

On évalue à environ 50 millions de francs par an ce que dépensent les diverses sociétés de missionnaires existant dans les Iles-Britanniques pour la conversion des infidèles. La plus grande partie de cette somme passe en frais d'impression de Bibles et traités religieux.

Citons quelques chiffres :

La Société biblique anglaise et étrangère a été fondée en 1780 avec un revenu de 125,000 francs. Dès 1791 il était de 2,500,000 fr. Vers 1840 il approchait de 5,000,000 fr. et distribuait chaque année 1,700,000 Bibles.

Cette institution, la plus riche, n'est pas la seule ; il y en a des milliers dans le même but. Dans toutes les parties de l'empire colonial britannique, depuis les bords du fleuve Saint-Laurent jusqu'aux plaines du Bengale, des sociétés bibliques auxiliaires existent. Le peuple anglais dépense près de 4,500,000 francs par an en Bibles : qui pourrait dire ce qu'on dépense dans les autres contrées ? Dans les vingt premières années, leur organisation n'étant pas complète, ils dépensèrent plus de 600,000 livres sterling, soit 15,000,000 fr., et distribuèrent plus de 3,000,000 d'exemplaires.

Venons maintenant aux sociétés pour la diffusion des traités religieux.

En 1841, celle d'Angleterre en avait publié plus de 41 millions, et depuis sa fondation près d'un milliard !

Celle d'Amérique en avait déjà imprimé, il y a quarante ans, 36 millions d'exemplaires et 34 millions de volumes.

L'écrivain qui rapporte ces chiffres, le Rév. Andrew Read, donne une liste de quelques sociétés américaines qui, en un an, ont rassemblé près d'un million de dollars, soit 5 millions. La seule Société des missions américaines a imprimé en peu d'années près de 400 millions de pages. Les publications totales de ces sociétés, entre 1812 et 1861, s'élèvent à 5 millions de volumes à 300 pages chacun. Tel a été le travail d'une seule des innombrables associations employées simultanément dans toutes les parties du monde et dont les proportions s'accroissent chaque jour.

Nous pourrions étendre beaucoup plus loin ces détails : nous n'en ajouterons qu'un seul. Un missionnaire américain se félicite de ce que, grâce aux libéralités protestantes, « on imprime, aux îles Sandwich, 600 rames de papier par an, équivalant à 22,000 volumes de 300 pages chacun. » Il en résulte que, si les habitants de Sandwich voulaient profiter

de ces générosités de librairie, ils pourraient tous lire, gratuitement, jour et nuit, pendant toute leur vie (1)!

Le côté extravagant de cette propagande ne doit pas nous empêcher de voir combien les catholiques sont misérablement en retard sur leurs rivaux : et cependant ils se plaignent avec raison des ravages affreux accomplis chaque jour par la presse démoralisatrice !

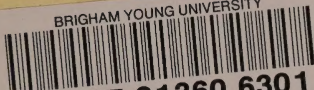
(1) Marshall, t. I, p. 4 à 19.

FIN DES NOTES.

TABLE DES MATIÈRES

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

PARIS. — IMPRIMERIE DE E. MARTINET, RUE MIGNON, 2.


BRIGHAM YOUNG UNIVERSITY
3 1197 21360 6301

